

COMMUNE  
**Yvorne**

# **RAPPORT DE GESTION ET COMPTES 2025**

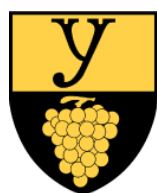
Préavis n° 03-2026



**Nota bene**

Les rapports de gestion des associations de communes constituées conformément aux articles 112 et suivants de la loi sur les communes sont soumis à leur conseil intercommunal respectif, conformément à leurs statuts. Ils peuvent être obtenus, à titre informatif, directement auprès desdites associations ou sur leur site Internet.

Afin de faciliter la lisibilité du présent rapport de gestion, la Municipalité renonce à l'écriture inclusive et utilise le masculin générique pour désigner les deux sexes.



COMMUNE  
**Yvorne**

# RAPPORT DE GESTION 2025 DE LA MUNICIPALITÉ D'YVORNE DE ΓΑ ΜΟΝΙCΙΠΑΛΙΤΗ Δ.ΥΒΟΚΝΗ

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- ⇒ de l'art. 93c de la loi sur les communes (LC),
- ⇒ de l'art. 34 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom),
- ⇒ des art. 96 et ss du règlement du Conseil communal d'Yvorne (RCC),

la Municipalité a l'honneur de soumettre le présent rapport de gestion à votre approbation, ainsi que les comptes de la commune arrêtés au 31 décembre de l'exercice concerné.

<b>Conseil communal</b> .....	3
Organisation du Conseil communal .....	3
Sommaire des séances .....	5
<b>Municipalité</b> .....	7
Organisation de la Municipalité .....	7
Activité générale .....	8
Commissions municipales .....	8
Relations extérieures .....	8
<b>Votations et élections</b> .....	10
<b>Administration générale</b> .....	12
Greffé municipal .....	12
Service informatique .....	14
Personnel communal .....	16
Office de la population .....	18
<b>Finances</b> .....	20
Bourse communale .....	20
Finances .....	20
<b>Vignes</b> .....	23
<b>Culture et tourisme</b> .....	24
<b>Urbanisme</b> .....	25
Bureau technique .....	25
Aménagement du territoire .....	25
Police des constructions .....	26
Police des campings .....	27
Protection du patrimoine arboré .....	27
<b>Dangers naturels</b> .....	28
<b>Durabilité</b> .....	31
Politique énergétique .....	31
Éclairage public .....	31
<b>Mobilité</b> .....	32
Transports publics .....	32
<b>Forêts</b> .....	32
<b>Écoles</b> .....	33
Transports scolaires .....	33
<b>Société</b> .....	33
Affaires sociales .....	33
Santé publique .....	34
<b>Bâtiments</b> .....	35
Secteur conciergerie .....	35
Bâtiments communaux .....	35
Service de gérances .....	37
<b>Terrains de sport</b> .....	37
<b>Sécurité</b> .....	38
Police .....	38
Circulation routière et stationnement .....	38
Police administrative et du commerce .....	39
Protection de la population .....	39
<b>Distribution de l'eau</b> .....	41
Service de l'eau .....	41
Collaborations intercommunales .....	41
Réseau de distribution d'eau .....	41
<b>Assainissement / STEP</b> .....	43
Secteur assainissement / STEP .....	43
STEP intercommunale .....	43
Collecteurs communaux .....	43
<b>Gestion des déchets</b> .....	45
<b>Routes et travaux</b> .....	46
Secteur voirie .....	46
Espaces verts .....	47
<b>Conclusions</b> .....	48

## CONSEIL COMMUNAL

### Organisation du Conseil communal

Au 31 décembre 2025

Association intercommunale de l'Organisation régionale de protection civile du district d'Aigle - Conseil intercommunal

*Délégué*

Pilet Fabrice

### Bureau du Conseil élargi

Président	Tabord Diego
1 <sup>er</sup> vice-président	Wagner Susanna
2 <sup>e</sup> vice-présidente	Stalder Guy
Scrutateurs	Perrier Danièla Séret Julien
Scrutateurs suppléants	Conus Marc-André Berset Zofia
Secrétaire	Tissot Séverine
Huissière	Delacrétaz Rimma

### Commissions permanentes

#### Commission de gestion

Présidente	Major Geneviève
Membres	Aeppli Serge Bernasconi Yschelle Pellet Francine Roux Sébastien

#### Commission des finances

Président	Verdon Stéphane
Membres	Coquoz Pierre Antoine Kohli Charles-Henri Stalder Guy Stevanato Tania

#### Commission communale de recours

Membres	Conus Marc-André Perret Alexandra Perrier Danièla Sacher Hans-Peter Suardet Martin
---------	--

### Délégations permanentes

#### Association intercommunale du Stand des Grandes Iles d'Amont - Conseil intercommunal

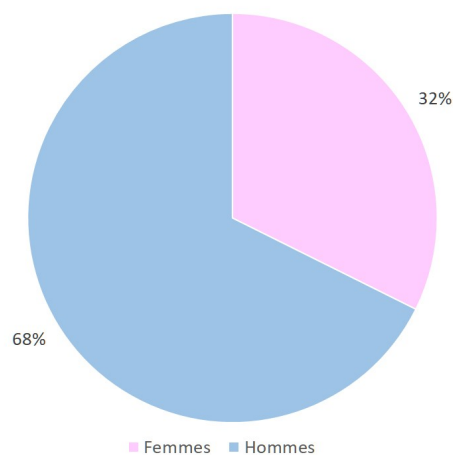
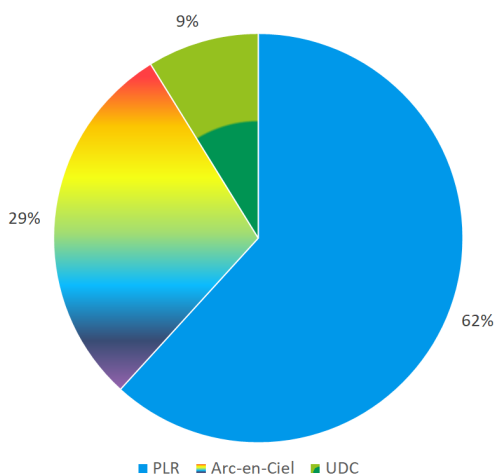
<i>Délégué</i>	Maret Jean-Daniel
<i>Suppléant</i>	Tabord Diego

#### Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle (AERA) - Conseil intercommunal

<i>Délégué</i>	Verdon Stéphane
----------------	-----------------

**Composition du Conseil communal au 31 décembre 2025**

Nom	Prénom	Adresse	Parti / groupement
Aeppli	Serge	La Coche 23	Union Démocratique du Centre
Ansermoz	Jean-Luc	Les Rennauds 16	PLR Les Libéraux-Radicaux
Barbay	Alain	Les Maisons Neuves 35	PLR Les Libéraux-Radicaux
Bernasconi	Yschelle	Vers-Monthey 4	Arc-en-Ciel
Berset	Zofia	Vers Morey 48	Arc-en-Ciel
Bonzon	Laurence	Versvey 49	Arc-en-Ciel
Cathélaz	Isabelle	Le Boulevard 11	PLR Les Libéraux-Radicaux
Cibien	Béatrice	Route de la Scie 6	Arc-en-Ciel
Cibien	Silvio	Route de la Scie 6	Arc-en-Ciel
Conus	Marc-André	Versvey 30	PLR Les Libéraux-Radicaux
Coquoz	Pierre Antoine	Les Rennauds 48	PLR Les Libéraux-Radicaux
Cretton	Lionel	Les Rennauds 44	PLR Les Libéraux-Radicaux
Dervey	Nicolas	Vers la Cour 33	PLR Les Libéraux-Radicaux
Gugelmann	Quentin	Les Rennauds 9	Arc-en-Ciel
Kohli	Charles-Henri	Les Tannes 2	PLR Les Libéraux-Radicaux
Major	Geneviève	Les Rennauds 44	PLR Les Libéraux-Radicaux
Maret	Jean-Daniel	Vers Morey 42	PLR Les Libéraux-Radicaux
Maret	Kelvin	Vers Morey 40	PLR Les Libéraux-Radicaux
Merli	Raphaël	Vers Morey 23	PLR Les Libéraux-Radicaux
Pellet	Francine	Vers Morey 4	PLR Les Libéraux-Radicaux
Perret	Alexandra	La Coche 13	Arc-en-Ciel
Perrier	Daniëla	Les Blettaux 1	Union Démocratique du Centre
Pilet	Fabrice	Les Maisons Neuves 1	PLR Les Libéraux-Radicaux
Roux	Sébastien	Versvey 8	PLR Les Libéraux-Radicaux
Sacher	Hans Peter	Champ Rogier 4	PLR Les Libéraux-Radicaux
Salkic	Irfan	Champ Gibert 1	PLR Les Libéraux-Radicaux
Seret	Julien	Vers-Monthey 5	PLR Les Libéraux-Radicaux
Stalder	Guy	Les Blettaux 1	Union Démocratique du Centre
Stevanato	Tania	Rue du Collège 15	Arc-en-Ciel
Suardet	Martin	Château Maison Blanche 3	PLR Les Libéraux-Radicaux
Tabord	Diego	Vers-Monthey 5	PLR Les Libéraux-Radicaux
Verdon	Stéphane	En Tronchet 1	PLR Les Libéraux-Radicaux
Wagner	Susanna	Les Maisons Neuves 34	Arc-en-Ciel
Zahn	Jean	Les Maisons Neuves 34	Arc-en-Ciel



## Sommaire des séances

### Séance du 27 février 2025

#### Préavis n° 01-2025

#### **Adoption du règlement communal sur la protection du patrimoine arboré**

Adopté à la majorité (23 oui, 1 non et 2 abstentions)

#### **Communications de la Municipalité**

- ⇒ point de situation sur la réponse au courrier de M. Michel Toffel concernant le projet de centre sportif sur la parcelle communale n° 134,
- ⇒ point de situation sur l'avancement du chantier des digues de Sous Châble-Rouge - Pré de l'Oie,
- ⇒ avancement du projet de mise à 30 km/h de Vers Morey,
- ⇒ bouclage du préavis municipal n° 04-2023,
- ⇒ annonce d'une formation à la population sur l'utilisation des défibrillateurs installés dans la commune,
- ⇒ annonce de la participation de la commune à la journée "Coup de balai",
- ⇒ point de situation sur l'avancement du chantier de nouvelle STEP intercommunale,
- ⇒ signature de l'acte de vente au Canton de Vaud des forêts des Iles des Clous.

### Séance du 1<sup>er</sup> mai 2025

#### Préavis n° 02-2025

#### **Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) du Chablais vaudois**

Adopté à l'unanimité

#### **Communications de la Municipalité**

- ⇒ explications concernant la nomination et le fonctionnement de la commission d'urbanisme,
- ⇒ rappel des mesures de communication de la Municipalité concernant les plantes invasives,
- ⇒ achat, dans le cadre des dépenses extrabudgétaires, d'un véhicule de service pour le Bureau technique,
- ⇒ point de situation sur l'avancement du chantier des digues de Sous Châble-Rouge - Pré de l'Oie,
- ⇒ point de situation sur le projet de cheminement cyclable le long du Boulevard sur le modèle mis en phase de test dans le Lavaux,
- ⇒ adoption d'un nouveau règlement de location pour la Salle de la Couronne,
- ⇒ annonce d'un retard dans la distribution du journal communal "Le Vuagnéran",

- ⇒ transfert de M. Jean-Pierre Deschamps, responsable du Secteur assainissement / STEP à l'AERA,
- ⇒ étude d'un projet de liaison régionale Aigle-Yverne-Roche en matière de distribution d'eau,
- ⇒ annonce du report des travaux de mise en séparatif de Vers Morey,
- ⇒ remise en eau et dégâts causés aux robinets du réseau vigne,
- ⇒ point de situation sur l'adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) du Chablais vaudois dans les autres communes du district,
- ⇒ annonce de la démission de M. Claude-François Delacrétaz, ouvrier de voirie, pour le 30 septembre 2025,
- ⇒ annonce de l'engagement de Mme Myriam Tacchini en qualité d'aide-comptable à 30% à la Bourse communale,
- ⇒ annonce de la mise en ligne du nouveau site Internet [www.yverne.ch](http://www.yverne.ch).

### Séance du 19 juin 2025

#### Préavis n° 03-2025

#### **Requalification du domaine public à la rue des Maisons Neuves**

Adopté à l'unanimité

#### Préavis n° 04-2025

#### **Rapport de gestion et comptes 2024**

Adopté à l'unanimité

#### Préavis n° 05-2025

#### **Adoption de la convention scolaire portant entente intercommunale en matière d'enseignement primaire et secondaire entre les communes d'Aigle, de Corbeyrier et d'Yverne**

Adopté à la majorité (26 oui et 1 abstention)

#### **Communications de la Municipalité**

- ⇒ annonce de déprédations multiples aux WC publics de la place du Torrent,
- ⇒ projet d'engagement d'un assistant de sécurité publique (ASP) en collaboration avec les communes de Roche et Rennaz,
- ⇒ annonce de l'engagement de M. Rui Michel Almeida Duarte en qualité de maçon au Secteur voirie.

### Séance du 11 septembre 2025

#### Préavis n° 07-2025

#### **Demande de crédit d'étude pour la rénovation du Collège d'Yverne**

Adopté à la majorité (19 oui et 6 abstentions)

**Communications de la Municipalité**

- ⇒ annonce de la signature d'un contrat avec Romande Energie SA pour l'entretien, ainsi que les tests mécaniques et électriques du parc communal d'éclairage public,
- ⇒ annonce de la finalisation du recensement des arbres remarquables de la commune,
- ⇒ point de situation sur l'utilisation de la borne de recharge électrique du parking de la Couronne,
- ⇒ point de situation sur l'avancement du chantier des digues de Sous Châble-Rouge - Pré de l'Oie,
- ⇒ annonce de l'ajout en urgence d'une course de transport scolaire dans le cadre des dépenses extrabudgétaires,
- ⇒ réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller Fabrice Pilet concernant la problématique des moteurs de bus restant allumés à l'arrêt de la place du Torrent,
- ⇒ annonce de la pérennisation de la signalisation hivernale en relation avec la gestion des retours de ski,
- ⇒ annonce du vol des chéneaux de la vestiaire-buvette de Pré Nové et du chalet du club de pétanque local,
- ⇒ point de situation sur l'entrée en fonction de la nouvelle STEP régionale et du raccordement d'Yvorne à celle-ci,
- ⇒ annonce de la conclusion de nouveaux contrats de bail à ferme pour les terrains agricoles communaux,
- ⇒ point de situation sur la procédure de mise en location des vignes propriété de la commune,
- ⇒ annonce de la nomination d'un nouveau rédacteur pour le journal communal "Le Vuarnéran",
- ⇒ réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller Jean Zahn concernant le contrôle des signatures pour les initiatives et les référendums.

**Séance du 9 octobre 2025****Préavis n° 06-2025****Demande de crédit pour la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux de Vers Morey**

Adopté à la majorité (27 oui et 1 abstention)

**Préavis n° 08-2025****Arrêté d'imposition pour l'année 2026**

Adopté à l'unanimité

**Communications de la Municipalité**

- ⇒ annonce du début d'activité de M. Rui Miguel Almeida Duarte au Secteur voirie.

**Séance du 11 décembre 2025****Préavis n° 09-2025****Demande de crédit pour la transformation des locaux commerciaux du bâtiment de la Souche en unité d'accueil pour écoliers (UAPE)**

Adopté à la majorité (22 oui, 2 non et 3 abstentions)

**Préavis n° 10-2025****Budget communal pour 2026**

Adopté à l'unanimité

**Communications de la Municipalité**

- ⇒ annonce d'un avant-projet de création d'un centre d'accueil Yvorne Grandeur Nature dans le garage du Bâtiment du feu,
- ⇒ point de situation sur l'évolution du chantier UPO Invest SA de la route de Lausanne 27-29,
- ⇒ annonce de l'arrêt momentané du chantier des digues de Sous Châble-Rouge - Pré de l'Oie,
- ⇒ point de situation sur l'évolution du PACom,
- ⇒ annonce du changement de gérance des bâtiments propriété de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- ⇒ mise en ligne d'une chaîne Whatsapp pour les annonces de perturbations sur le réseau de bus MobiChablais.

## MUNICIPALITÉ

### Organisation de la Municipalité

Au 31 décembre 2025



**Chollet Edouard**  
Syndic

**Administration générale**  
**Finances et impôts**  
**Vignes**  
**Culture et tourisme**

PLR Les Libéraux-Radicaux

*Personnel communal*  
*Service informatique*  
*Finances*  
*Impôts*

*Promotion économique*  
*Domaine viticole*  
*Culture*  
*Tourisme*



**Berdoz Jean-Luc**  
Municipal

**Mobilité**  
**Forêts**  
**Ecoles**  
**Société**

PLR Les Libéraux-Radicaux

*Transports publics*  
*Forêts*  
*Chemins pédestres*  
*Ecoles*

Vice-syndique 2025-2026

*Santé publique*  
*Affaires sociales*  
*Relations associatives, paroissiales et intergénérationnelles*



**Glauser Claire**  
Municipale

**Urbanisme**  
**Police des constructions**  
**Durabilité**

Arc-en-Ciel

*Urbanisme*  
*Dangers naturels*  
*Information du territoire*  
*Police des constructions*

*Campings*  
*Politique énergétique*  
*Développement durable*  
*Eclairage public*



**Isoz Maxime**  
Municipal

**Bâtiments**  
**Sécurité**

PLR Les Libéraux-Radicaux

*Bâtiments communaux*  
*Conciergerie*  
*Terrains de sport*  
*Police*  
*Défense incendie*

*Protection civile*  
*Stand de tir intercommunal*  
*Circulation et stationnement*  
*Signalisation routière*



**Minod Eric**  
Municipal

**Eaux**  
**Assainissement**  
**Espaces verts**  
**Routes et travaux**

PLR Les Libéraux-Radicaux

*Distribution de l'eau*  
*Réseaux d'eaux usées / claires*  
*Épuration / STEP*  
*Gestion des déchets*  
*Parcs et jardins*

Vice-syndic 2024-2025

*Cours d'eau et fontaines*  
*Cimetière et inhumations*  
*Terrains agricoles*  
*Travaux routiers*  
*Voirie*

## Activité générale

Durant l'exercice écoulé, la Municipalité a tenu 47 séances hebdomadaires, dont une *extramuros* à Leysin. Elle a par ailleurs consacré deux séances de relevé à l'établissement du budget de l'année 2026.

Durant ses réunions hebdomadaires, la Municipalité a traité de nombreux dossiers provenant de tous les dicastères et a répondu à de nombreuses sollicitations de tout ordre.

Certains dossiers ont toutefois pris une place importante dans les débats de la Municipalité. Citons notamment :

- ⇒ le projet de création d'une UAPE dans le Bâtiment de la Souche,
- ⇒ la construction de digues de protection contre les chutes de pierres, de blocs et les inondations au lieu-dit "Sous Châble Rouge - Pré de l'Oie",
- ⇒ le choix d'un itinéraire cyclable structurant entre Aigle et Rennaz
- ⇒ l'élaboration du nouveau plan d'affectation communal (PACom),
- ⇒ l'équipement de la route de la Scie,
- ⇒ la gérance des bâtiments propriété de la commune,
- ⇒ la gestion des retours de ski dans le cadre de la politique globale d'accessibilité aux Alpes vaudoises,
- ⇒ l'étude du projet de liaison régionale Aigle-Yvorne-Roche en matière de distribution d'eau,
- ⇒ les investigations menées suite au constat de défauts concernant la mise en séparatif effectuée entre 2004 et 2006 aux Maisons Neuves,
- ⇒ la nouvelle gestion du stationnement sur le domaine public aux Maisons Neuves,
- ⇒ la mise en location des vignes propriété de la commune,
- ⇒ la gestion du personnel communal,
- ⇒ le projet de rénovation du Collège d'Yvorne,
- ⇒ le projet de rénovation du dépôt de voirie,
- ⇒ le projet d'engagement d'un assistant de sécurité publique avec les communes de Rennaz et Roche,
- ⇒ la répartition des baux à ferme agricoles pour la période 2025-2031,
- ⇒ la mise en séparatif de Vers Morey,
- ⇒ la réfection des collecteurs EU/EC de la route de Lausanne,
- ⇒ la demande d'autorisation préalable d'implantation en vue de la construction d'un centre sportif avec surfaces administratives, salles de séminaires, restaurant, résidence et parking souter-

rain sur la parcelle communale n° 134 sise au lieu-dit "Pré de l'Oie".

## Commissions municipales

### Commission consultative d'urbanisme (CCU)

Instituée par le Règlement sur le plan d'affectation et la police des constructions (RPAPC), la CCU est une aide à la décision pour l'exécutif en matière d'aménagement du territoire ou de police des constructions.

Elle préavise sur les objets que lui soumet la Municipalité, notamment en matière de plans partiels d'affectation (PPA) ou de plans de quartier (PQ). Elle peut également être consultée dans le cadre de demandes de permis de construire, notamment lorsque les projets envisagés présentent des caractéristiques sensibles.

En 2025, elle a été consultée dans le cadre du projet de pose de 60 panneaux solaires en toiture du bâtiment ECA 83 propriété des Artisans Vignerons d'Yvorne (AVY) sis Les Maisons Neuves 5.

### Commission de salubrité

Instituée par la loi sur la santé publique (LSP) et la législation sur les constructions et l'aménagement du territoire, la commission de salubrité intervient notamment, sur requête expresse, pour des problèmes d'insalubrité dans les logements occupés ou aux abords des immeubles lorsque le propriétaire ne prend pas les mesures adéquates pour remédier à la situation.

En 2025, la commission de salubrité n'a pas eu à être sollicitée.

## Relations extérieures

### Réunion des syndics du district d'Aigle

*Pour mémoire, la réunion des syndics du district d'Aigle est un organe consultatif qui ne dispose pas de pouvoir décisionnel. Le contenu de ses réunions garde donc un caractère confidentiel, à l'instar d'un groupe de travail. Son secrétariat est assumé par la Préfecture du district.*

Les syndics du district se sont réunis à quatre reprises durant l'année écoulée.

Lors de ces rencontres, les syndics ont notamment abordé les thèmes suivants :

- ⇒ projet de nouvelle loi sur les communes,
- ⇒ présentation de la force d'intervention cybersécurité cantonale (CSIRT),
- ⇒ projet de nouvel abattoir dans le Chablais,
- ⇒ problématique du frelon asiatique.

### **Séances intermunicipales**

Durant l'année 2025, une séance intermunicipale a été organisée avec la Municipalité d'Aigle. Ont notamment été abordés les sujets suivants :

- ⇒ assainissement de la route de Lausanne,
- ⇒ projet d'autoroute de l'eau entre Aigle et Roche,
- ⇒ projet de piscine au lieu-dit "En Socrettaz",
- ⇒ pistes cyclables à la route de Lausanne.

Une autre rencontre a eu lieu avec la Municipalité de Roche afin d'aborder le projet de liaison Aigle-Yvorne-Roche concernant l'eau potable, ainsi que la mise à disposition d'un assistant de sécurité publique (ASP).

### **Visite préfectorale**

La visite préfectorale annuelle a eu lieu le 26 novembre 2025. M. le Préfet a rencontré tant le président du Conseil communal que la Municipalité in corpore pour une discussion d'ordre général sur le fonctionnement de l'exécutif et du délibérant, mais également sur les rapports avec les différents services de l'Etat.

L'inspection de l'administration et des différents registres communaux n'a mis en évidence aucun élément particulier, à l'exception de la question persistante de la reprise et du suivi du registre communal des citernes à hydrocarbures, laquelle nécessitera, à court terme, une prise en charge approfondie. A cet égard, une réflexion devra être engagée par la Municipalité, notamment quant à l'attribution de cette tâche au service le plus à même d'en assurer la tenue.

### **Réceptions officielles**

Afin de garantir de bons rapports avec les communes environnantes, mais également avec les services intercommunaux, nous avons reçu, à l'occasion de repas informels, la Municipalité de Leysin ainsi que les collaborateurs du poste de Gendarmerie d'Aigle.

La réception des jeunes citoyens entrant dans le corps électoral a quant à elle eu lieu le 9 avril. Quatre jeunes gens y ont assisté sur les sept qui étaient invités. Les participants ont reçu un stylo gravé à leur nom, afin de marquer leur majorité.

Enfin, la sortie de fin d'année des aînés a réuni, en date du 29 octobre dans la région du Pays-d'Enhaut, 70 personnes sur les 217 invitées.

## VOTATIONS ET ÉLECTIONS

Le corps électoral d'Yvorne se présentait comme suit au 31 décembre dernier :

	2025	2024
Citoyens suisses	695	698
Citoyens étrangers	117	113
<b>Total des électeurs</b>	<b>812</b>	<b>811</b>

Il a été convoqué à trois reprises durant l'année écoulée.

### Votations fédérales et cantonales

#### Votation fédérale du 9 février 2025

1. Initiative populaire "Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale)"

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	83	68'441	639'005
NON	<b>202</b>	<b>110'084</b>	<b>1'473'529</b>

#### Votation fédérale et cantonale du 28 septembre 2025

1. Arrêté fédéral du 20 décembre 2024 relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	114	76'908	1'579'303
NON	<b>201</b>	<b>135'269</b>	1'156'560

2. Loi fédérale du 20 décembre 2024 sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (Loi sur l'e-ID, LeID)

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	<b>173</b>	<b>121'113</b>	<b>1'384'549</b>
NON	147	90'671	1'363'283

1. Initiative populaire Pour une sauvegarde du patrimoine naturel et des ressources dite "Initiative Sauvons le Mormont" et son contre-projet

	Yvorne	Vaud
OUI	99	80'587
NON	<b>203</b>	<b>115'617</b>

2. Modification de l'article 93 al.4 de la Constitution du canton de Vaud visant à préciser le champ d'application du quorum dans le cadre des élections communales et cantonales

	Yvorne	Vaud
OUI	145	<b>99'789</b>
NON	<b>158</b>	89'540

3. Modification de l'article 142 de la Constitution du canton de Vaud visant à faciliter l'accès aux droits politiques communaux pour les étrangères et étrangers

	Yvorne	Vaud
OUI	119	89'161
NON	<b>195</b>	<b>114'179</b>

#### Votation fédérale et cantonale du 30 novembre 2025

1. Initiative populaire "Pour une suisse qui s'engage (initiative service citoyen)"

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	29	25'593	379'595
NON	<b>282</b>	<b>171'662</b>	<b>2'014'638</b>

2. Initiative populaire "Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir)"

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	66	57'545	520'115
NON	<b>243</b>	<b>138'537</b>	<b>1'874'063</b>

1. Modification des articles 74 et 75 de la Constitution du Canton de Vaud pour que tous-tes les Vaudois-es, y compris les Vaudois-es de l'étranger, puissent élire les Conseillers aux Etats

	Yvorne	Vaud
OUI	<b>192</b>	<b>123'987</b>
NON	116	66'804

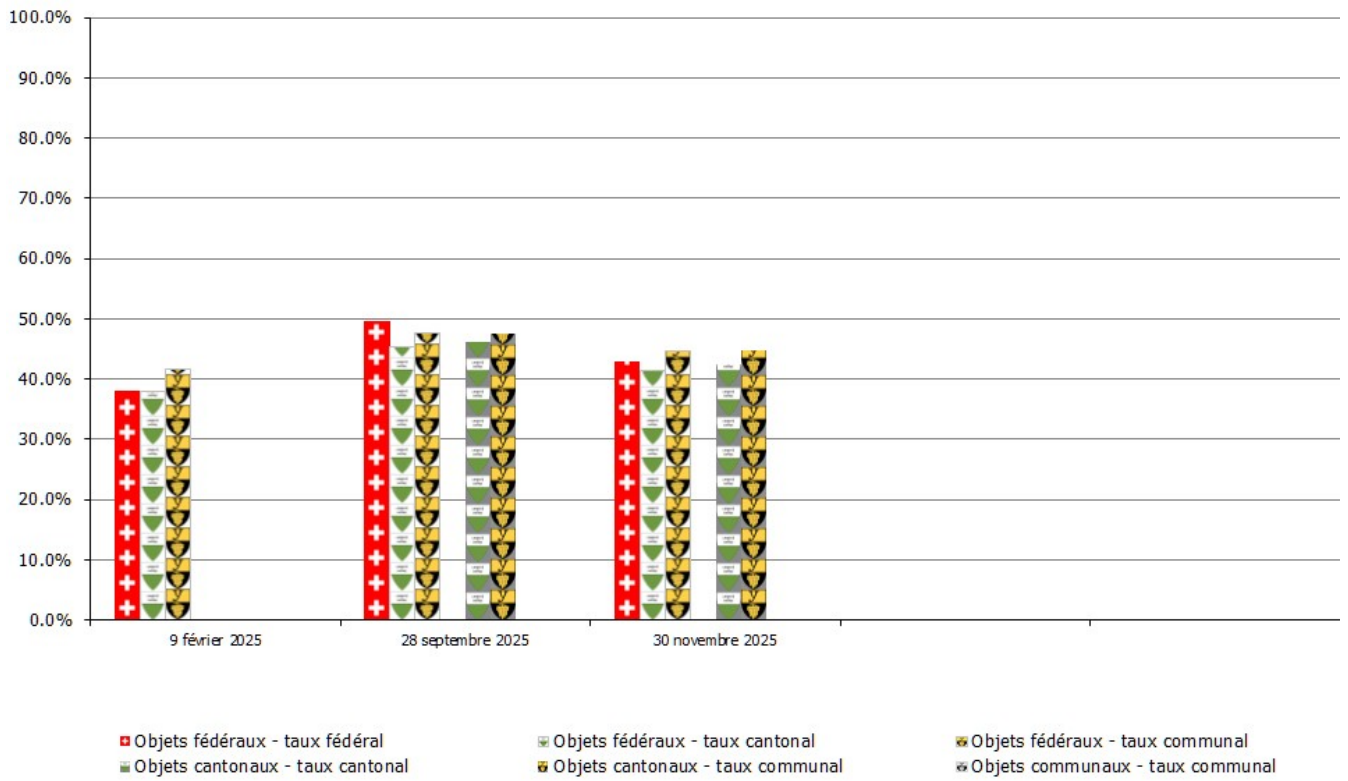
2. Modification des articles 74 et 142 de la Constitution du Canton de Vaud ainsi que l'ajout de l'article 179d visant à mettre un terme aux discriminations en matière de droits politiques contre les personnes atteintes de troubles psychiques

	Yvorne	Vaud
OUI	44	48'997
NON	<b>257</b>	<b>138'437</b>

3. Initiative populaire "Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici"

	Yvorne	Vaud
OUI	83	67'007
NON	<b>227</b>	<b>123'449</b>

**Taux de participation aux votations et élections de l'année 2025**



## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Greffe municipal

En plus du secrétariat de la Municipalité qui comprend la rédaction de procès-verbaux, de préavis, de règlements ainsi que de la correspondance, le Greffe municipal est en charge des missions suivantes :

- ⇒ relations avec les départements cantonaux et la Préfecture du district,
- ⇒ relations intercommunales,
- ⇒ politique d'information et de communication,
- ⇒ gestion du site Internet,
- ⇒ coordination de la rédaction du journal communal "Le Vuargnéran",
- ⇒ gestion administrative du personnel communal,
- ⇒ gestion de l'informatique communale,
- ⇒ gestion des archives communales,
- ⇒ organisation de manifestations municipales,
- ⇒ établissement d'actes officiels divers,
- ⇒ collaboration à l'organisation des votations et élections,
- ⇒ suivi administratif des activités et décisions du Conseil communal,
- ⇒ gestion du registre des installations individuelles d'épuration, envoi des invitations à procéder aux contrôles périodiques obligatoires et suivi,
- ⇒ support aux activités de promotion dans le cadre de la vente des vins du Domaine de la Commune,
- ⇒ renseignements divers à la population.

### Activités particulières de l'année 2025

Durant l'année écoulée, plusieurs tâches transversales relevant ou nécessitant l'appui du secrétaire municipal ont été menées à bien, en particulier dans les domaines ci-après.

Le remplacement du site Internet communal (cf. chapitre *Service informatique*) a engagé un travail conséquent d'uniformisation de l'identité graphique communale. Celui-ci a impliqué la modification de l'ensemble des modèles de documents utilisés par l'administration, y compris tableurs et autres formulaires, afin de garantir une cohérence visuelle et institutionnelle sur l'ensemble des supports officiels.

Le nouveau règlement sur la protection du patrimoine arboré et les procédures administratives qui en découlent ont nécessité la création d'un onglet spécifique dans le tableur de calcul des émoluments communaux en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.

La gestion des élections communales générales de 2026 a également mobilisé des ressources importantes, notamment pour l'élaboration des dossiers de candidature, la communication avec le canton et le corps électoral, ainsi que la mise en place d'un plan d'action partagé avec le Bureau électoral. De nombreux contacts ont également eu lieu dans le cadre du projet de retour à une Entente communale en vue de la prochaine législature.

La mise en œuvre d'une nouvelle procédure pour les baux à ferme agricole a constitué un projet spécifique. Elle a remplacé l'ancienne pratique orale menée par le municipal-délégué par une procédure écrite comprenant la rédaction d'un dossier de candidature, la publication d'annonces, ainsi que la gestion administrative complète du processus d'attribution ultérieur, notamment la rédaction et l'envoi des baux.

En matière de protection de l'environnement, le secrétaire municipal a participé activement à la communication relative à la lutte contre le scarabée japonais, dans le cadre d'une coordination étroite avec la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) et les communes de Rennaz et Roche. Les actions ont notamment porté sur la recherche d'adresses, la création d'une affiche dédiée et la mise en ligne d'une page d'information spécifique sur le site Internet [www.yvorne.ch](http://www.yvorne.ch), reprise par nos deux voisines.

Le secrétaire municipal a également soutenu l'organisation de la journée "Coup de Balai", assurant la coordination entre les services concernés et la communication auprès de la population, dont la création d'un formulaire d'inscription en ligne.

Enfin, le 10 novembre, le secrétaire municipal a conduit une séance de lancement avec les différents acteurs concernés par le projet de collecte et de valorisation des déchets alimentaires GastroVert, dans le but de faire avancer celui-ci. Celle-ci a réuni le municipal-délégué, les collaborateurs communaux directement impliqués, les représentants de SATOM SA, les fournisseurs de cartes d'accès et d'applications métier, ainsi que le responsable informatique de la Ville d'Aigle pour ce qui concerne la gestion des accès à la déchetterie. A l'issue de cette séance de lancement, les éléments de cadrage nécessaires ont été posés et les rôles des différents partenaires clarifiés. La coordination opérationnelle et la poursuite des travaux relèvent désormais des acteurs directement concernés par le projet, chacun

dans son champ de compétences, afin d'en assurer la mise en œuvre et le suivi.

En contrepartie des diverses tâches réalisées au profit d'autres services communaux, mais surtout du travail rédactionnel supplémentaire généré par le nouvel outil de gestion des séances municipales ainsi que de l'augmentation du temps consacré à la gestion de l'informatique communale et des ressources humaines, le Greffe municipal a transféré certaines missions secondaires pour lesquelles il n'était pas directement concerné, à savoir :

- ⇒ le contrôle des subventions en matière d'énergies renouvelables et de développement durable à la Bourse communale,
- ⇒ le suivi des rapports de contrôle des installations thermiques établis par le ramoneur concessionnaire au Bureau technique,
- ⇒ le suivi administratif des procédures d'exécution forcée menées par la Justice de Paix à la Police administrative et du commerce.

## Service informatique

### Renouvellement du parc informatique

Durant l'année sous revue, le secrétaire municipal a conduit plusieurs travaux essentiels à la modernisation et à la sécurisation de l'infrastructure numérique communale. La Municipalité a ainsi procédé au remplacement du serveur de l'Administration communale par un serveur virtuel hébergé sur une plateforme informatique sécurisée, afin de garantir à long terme un environnement plus stable et plus sûr.

Il convient toutefois de relever que cette migration n'est, à ce jour, pas encore entièrement finalisée. En particulier, le scannage direct des documents vers la machine virtuelle dédiée à la gestion électronique des documents n'est pas encore opérationnel. Cette situation impose actuellement un fonctionnement transitoire, le scannage devant être effectué en mode local, alors que la consultation à distance des documents fonctionne pour sa part de manière satisfaisante. Les prestataires informatiques concernés poursuivent leurs travaux afin de résoudre les difficultés techniques constatées et d'identifier une solution plus performante et pérenne, permettant de finaliser pleinement cette migration.

A noter également que plusieurs incidents techniques ont été traités et suivis dans le cadre de ce déploiement, dont deux pannes majeures affectant les machines virtuelles du nouvel environnement, lesquelles ont nécessité la réinstallation complète des systèmes, la recréation des accès utilisateurs et la reprise des données.

Par ailleurs, la gestion des outils numériques internes a fait l'objet d'interventions approfondies, comprenant notamment le changement d'hébergeur des adresses de courrier électronique, la création d'agendas partagés, la synchronisation des comptes sur les téléphones professionnels, la redéfinition intégrale des droits d'accès pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, ainsi que la reprise des chemins de fusion et des différentes macros Word/Excel utilisés au sein de l'administration communale.

Au niveau du matériel, l'Administration communale a procédé à l'acquisition de deux nouveaux ordinateurs portables, l'un dans le cadre de l'engagement d'une aide-comptable à la Bourse communale, l'autre en lien avec la mise en place, dans un con-

texte d'urgence, d'un nouveau système de gestion des clés pour les bâtiments communaux. Sur requête des membres de l'exécutif, une imprimante sans fil a en outre été installée en salle de Municipalité.

Les incidents survenus de manière imprévue lors de la migration de l'infrastructure, conjugués à plusieurs dépenses qui ne pouvaient être anticipées lors de l'établissement du budget, ont entraîné un dépassement de l'ordre de CHF 6'500.-- au chapitre 19 Service informatique.

### Cybersécurité

Dans le cadre de la sécurité informatique, les mesures de cybersécurité ont été renforcées. Celles-ci ont notamment inclus la participation du secrétaire municipal à une formation dédiée, un rappel des règles élémentaires à l'ensemble des personnes équipées de moyens informatiques communaux, l'actualisation du plan de continuité des activités, la mise à jour du classeur "Cybersécurité" ainsi que la mise en œuvre d'un outil centralisé et dûment crypté de gestion des mots de passe.

### Site Internet communal

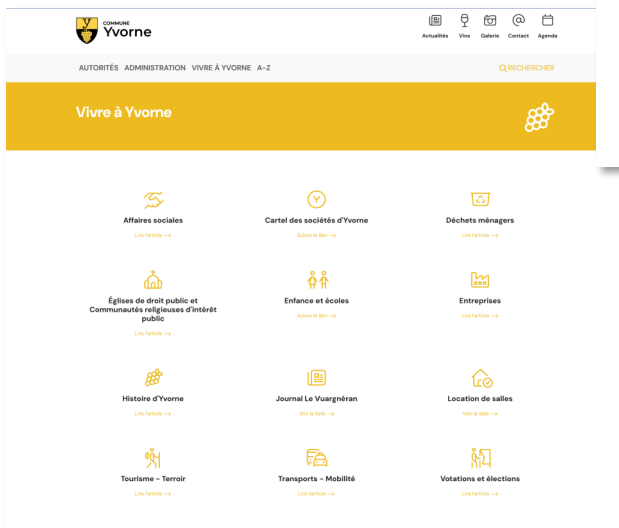
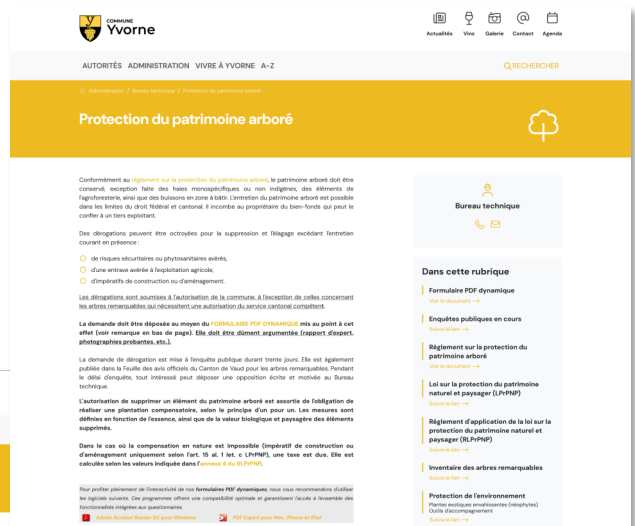
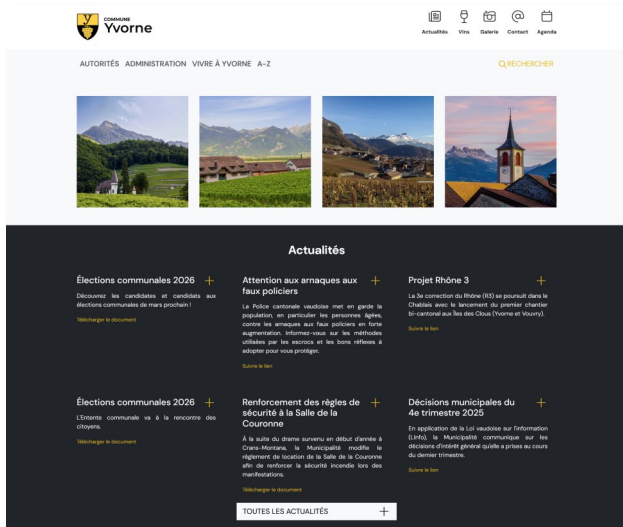
La refonte complète du site [www.yvorne.ch](http://www.yvorne.ch) a également été réalisée en 2025 par le secrétaire municipal. Ce projet a notamment inclus l'organisation d'une séance de lancement avec le mandataire, la formation au nouvel outil de gestion, la redéfinition des menus, la reprise intégrale de l'ensemble des pages et articles (environ 3'650 interactions), le contrôle des liens existants et la création de nouveaux liens, ainsi que la modification des URL et des QR-codes figurant sur l'ensemble des modèles et documents communaux. Des pages spécifiques ont par ailleurs été ajoutées au site ou été complétées, notamment en matière de protection contre les espèces envahissantes ou d'offres d'emploi.

### Entrée en production de la solution de conduite eSéances

Après deux mois de test à l'échelle 1:1 en fin d'année 2024, la solution eSéances a été officiellement déployée en production au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Elle a reçu un accueil positif, notamment en termes de clarté des dossiers à traiter pour les municipaux et de lisibilité / exhaustivité du procès-verbal. Certains objectifs restent toutefois à parfaire, en particulier le gain de temps attendu dans le traitement des dos-

siers en cours de séance et la participation de tous les responsables de service à la saisie directe et correcte des propositions de décisions à l'ordre du jour, sur la base des modèles créés à cet effet. L'entreprise qui fournit l'application a d'ailleurs repris ces modèles comme exemples pour plusieurs communes romandes.

Sur la base de cette première année d'exploitation, des ajustements seront envisagés afin d'optimiser son usage en vue de la législature 2026-2031.



Visuels du nouveau site Internet www.yvorne.ch

## Personnel communal

### Personnel permanent

L'année 2025 a été marquée par une activité soutenue en matière de gestion des ressources humaines, notamment dans le cadre de plusieurs mises au concours.

Le recrutement d'une aide-comptable à 30% a donné lieu à l'analyse approfondie de 134 dossiers, incluant le tri des candidatures, l'étude détaillée des profils, l'élaboration des fiches de poste en lien avec la politique salariale, la correspondance avec les candidat-es, la rédaction du contrat de travail et de ses annexes, ainsi que la planification complète de l'entrée en fonction, tant sur les plans administratif qu'informatique. A l'issue de ce processus, la Municipalité a engagé Mme Myriam Tacchini, domiciliée à Aigle, qui possède de solides connaissances en comptabilité.

De même, la mise au concours d'un poste de maçon CFC pour le Secteur voirie, puis celle d'un horticulteur-paysagiste CFC, ont nécessité, respectivement, l'analyse de 51 et 147 dossiers. Si un maçon a pu être engagé en la personne de M. Rui Miguel Almeida Duarte, domicilié à Monthey, le recrutement d'un horticulteur-paysagiste n'a malheureusement pas abouti. Il est donc reporté, et la commune collaborera avec une entreprise de placement spécialisée dans ce cadre.

Le transfert au 31 décembre 2025 de M. Jean-Pierre Deschamps, responsable du Secteur voirie, à l'AERA a, quant à lui, requis une coordination étroite avec les entités concernées et l'élaboration d'une stratégie adaptée.

Enfin, la démission de M. Quentin Morezzi en fin d'année a conduit à l'engagement d'une quatrième procédure de recrutement au cours de la même année. Après analyse de 33 dossiers, la Municipalité a décidé d'engager M. Pascal Nellen, domicilié Le Sépey, en qualité de nouveau chef du Service de l'eau. Titulaire d'un brevet fédéral de fontainier ainsi que d'un brevet fédéral d'exploitant de STEP, il prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril 2026.

### Personnel auxiliaire (contrats de durée déterminée)

D'entente avec l'intéressé, le contrat de durée déterminée liant la commune au préposé RLVC, R

M. André Vannay, a été reconduit pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 30 mars 2026. Cet engagement ne sera toutefois pas prolongé au-delà compte tenu de la signature d'un contrat de droit administratif avec la Commune de Roche pour la mise à disposition d'un assistant de sécurité publique (ASP).

Le contrat de durée déterminée signé avec Mme Lysiane Hugi pour le poste de marguillier de l'Eglise d'Yvorne a également été reconduit pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026. Les parties discuteront en début d'année 2026 d'un éventuel nouveau contrat.

Pour mémoire, compte tenu de leur caractère non permanent, les postes de préposé RLVC et de marguillier ne sont pas soumis au Règlement concernant le personnel communal, mais relèvent uniquement du droit privé.

### Formation continue

Dans le cadre de la formation continue, les collaboratrices et collaborateurs de la commune ont participé à diverses sessions couvrant des thématiques variées, notamment la cybersécurité, la gestion de crise, la vérification des documents d'identité, la protection incendie, la gestion des eaux de chantier, la géoinformation, l'introduction du nouveau plan comptable harmonisé (MCH2), la distribution de l'eau ou encore le nouveau portail POCAMA.

Par ailleurs, la Municipalité a rendu obligatoire pour chacun une formation en ligne proposée par le canton, portant sur la protection et la sécurité des données ainsi que sur le respect du secret de fonction.

### Gestion des heures supplémentaires

Dans le cadre du contrôle mensuel des feuilles d'heures du personnel, la Municipalité a constaté une augmentation persistante du volume global des heures supplémentaires. Cette évolution a suscité des interrogations, dès lors qu'elle est intervenue dans un contexte de renforcement des effectifs et d'adaptation de certaines tâches organisationnelles, et que les écarts entre les périodes chargées et les périodes plus calmes demeurent, dans certains services, relativement faibles.

La Municipalité a dès lors rappelé à chacun, par l'entremise du secrétaire municipal, ses attentes en matière de gestion des heures supplémentaires, notamment le fait que celles-ci doivent être non seulement

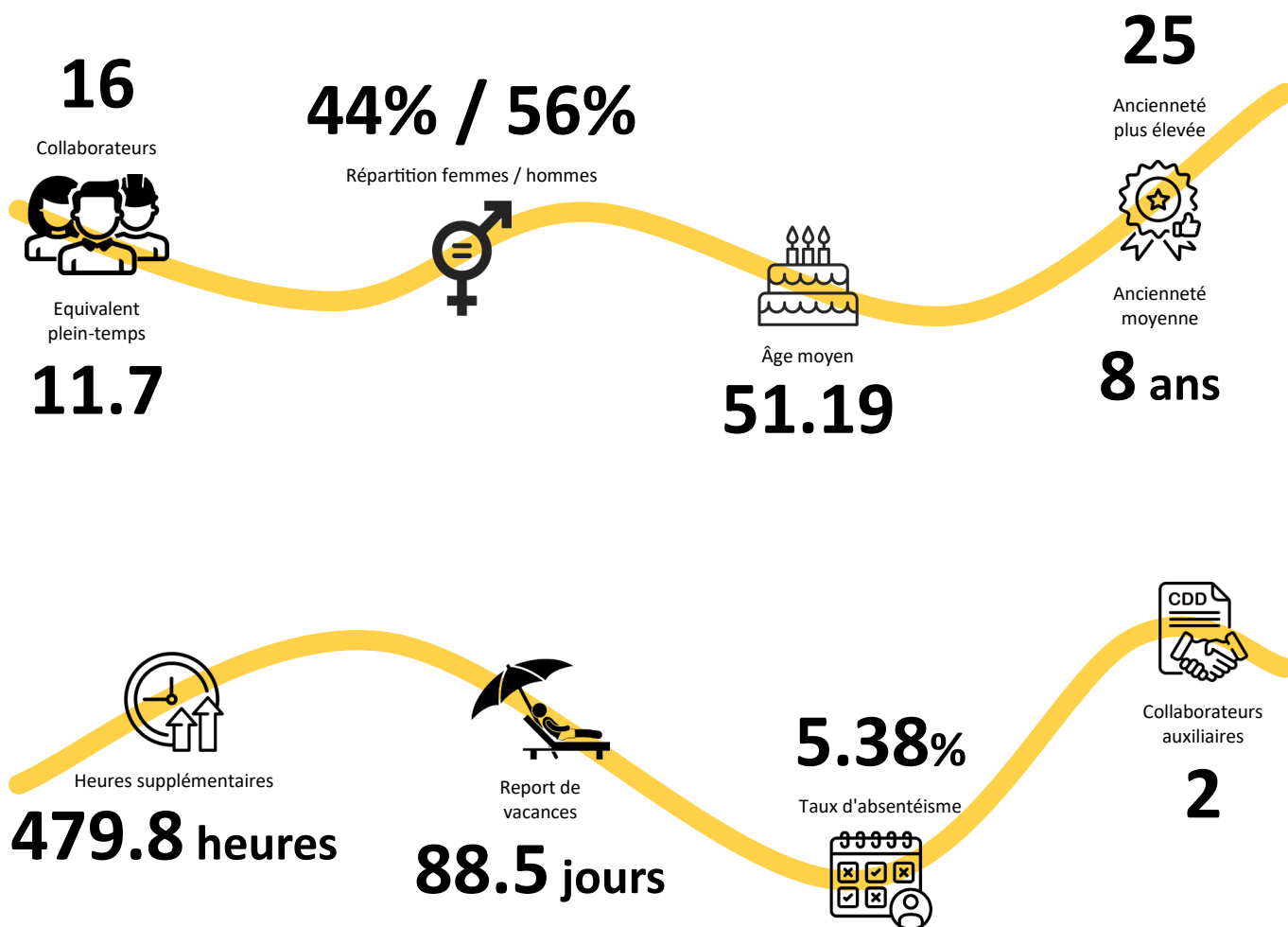
maîtrisées, mais désormais réduites. Elle a en particulier souligné l'importance d'une organisation de travail permettant de limiter les dépassements horaires et de garantir une répartition cohérente de la charge de travail sur l'ensemble de l'année.

Il a en outre été rappelé qu'au-delà la quarantième heure, les heures supplémentaires doivent faire l'objet de l'accord formel de la Municipalité, les heures supplémentaires non autorisées n'étant en principe ni rémunérées ni compensées. La transmission systématique du formulaire ad hoc mis au point à cet effet constitue, à cet égard, un élément essentiel du dispositif de contrôle interne mis en place lors de l'entrée en vigueur du nouveau règlement concernant le personnel communal en 2019.

Bien qu'elle soit consciente de l'engagement des collaboratrices et collaborateurs et des efforts fournis au quotidien pour assurer un service de qualité, ce dont elle les a d'ailleurs remerciés, la Municipalité entendait néanmoins préserver, par sa démarche, l'équilibre de la charge de travail et, ainsi, répondre aux attentes exprimées à plusieurs reprises par les organes de surveillance et, plus largement, par le Conseil communal.

A noter enfin que, sur l'ensemble des heures supplémentaires indiquées dans les chiffres clés ci-dessous, 70 heures ont été compensées en salaire pour les collaborateurs ayant quitté la commune au 31 décembre dernier.

**Chiffres clés au 31 décembre 2025...**



## Office de la population

L'Office de la population est principalement chargé de tenir le registre des habitants de la commune et d'en assurer le suivi régulier.

Dans les limites fixées par le droit supérieur, il pourvoit aux communications d'informations nécessaires aux différentes administrations. Il fournit également aux particuliers différents renseignements, en application de la Loi sur le contrôle de l'habitant (LCH) et dans le respect de la Loi sur la protection des données personnelles (LPrD).

A Yverne, il a également pour tâches :

- ⇒ les procédures liées aux permis de séjour et d'établissement pour étrangers,
- ⇒ l'établissement d'attestations diverses,
- ⇒ la commande des cartes d'identité,
- ⇒ la tenue du registre civique,
- ⇒ la gestion des demandes de naturalisation,
- ⇒ le traitement des votes par correspondance,
- ⇒ le contrôle de signatures en matière d'initiative et de référendum,
- ⇒ la gestion des détenteurs de chiens,
- ⇒ la tenue du registre des inhumations,
- ⇒ la délivrance des abonnements de transports scolaires,
- ⇒ l'établissement de la statistique des logements vacants.

### Statistiques annuelles

*Les informations et graphiques ci-après se basent sur les chiffres du registre communal des habitants au 31 décembre. La statistique officielle établie ultérieurement par le Canton de Vaud – qui sert notamment*

*pour la facturation des coûts intercommunaux ou cantonaux – peut diverger en raison d'annonces anticipées ou rétroactives, voire de non-concordance des informations données à l'Office de la population (principe de l'arrivée qui fait foi).*

Au 31 décembre, Yverne comptait 1121 habitants inscrits en domicile principal et 19 officiellement inscrits en résidence secondaire.

Les statistiques ci-après renseignent sur la structure de notre population.

### Naturalisations

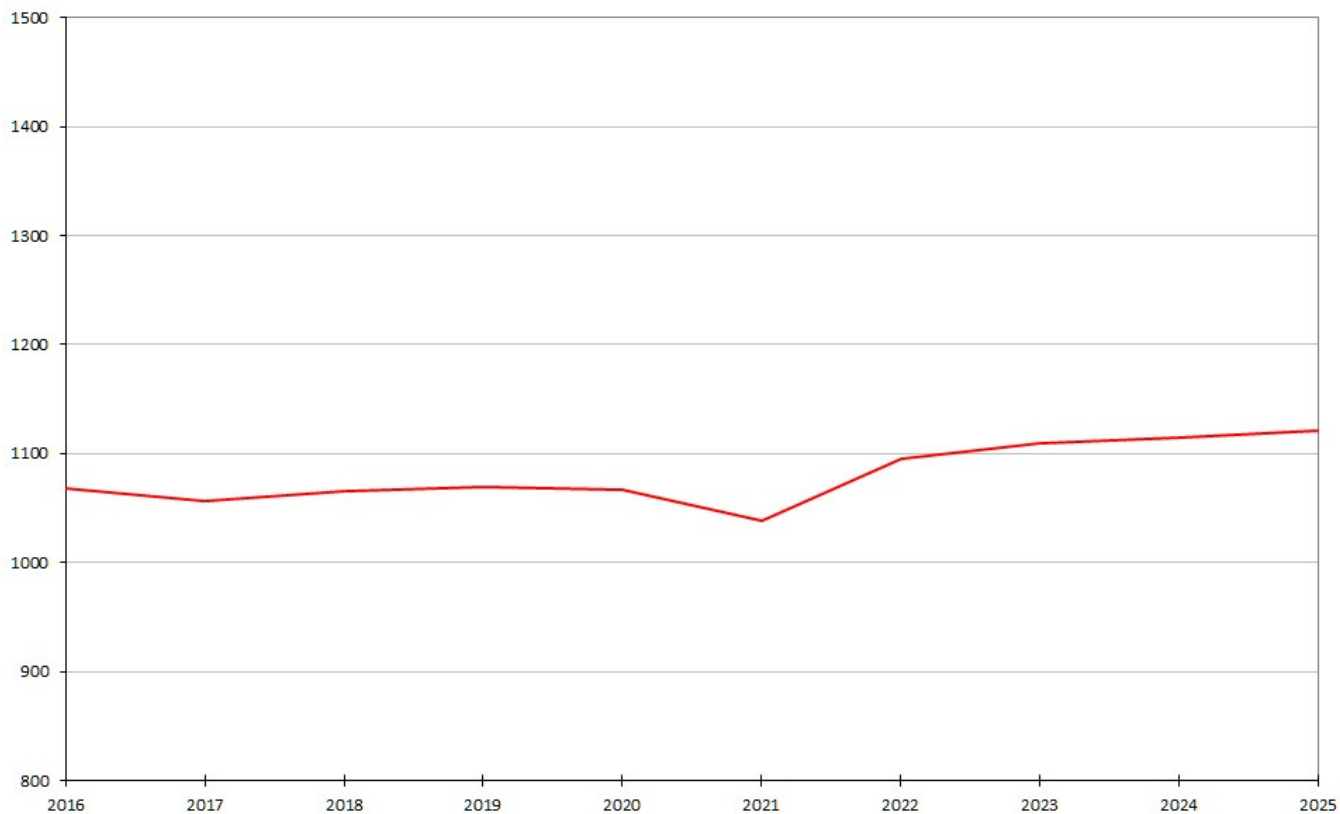
Durant l'année écoulée, dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée pour la collecte des informations et l'établissement du rapport d'enquête, la préposée à l'Office de la population a suivi 3 dossiers de demandes de naturalisation ordinaire.

Durant la même période, 8 personnes ont obtenu la nationalité suisse, dont 4 dans le cadre d'une procédure facilitée.

### Structure de la population établie (habitants inscrits en domicile principal)

Nationalité	Genre d'annonce	Hommes	Femmes	Total	En %
Suisses	Etablissement CH	384	403	787	70.21
	Bourgeois CH	38	36	74	6.60
<b>Total Suisses</b>		<b>422</b>	<b>439</b>	<b>861</b>	<b>76.81</b>
Etrangers	Etabli C	93	80	173	15.43
	Séjour B	45	39	84	7.49
	Provisoire F	0	0	0	0.00
	Courte durée L (≥ 12 mois)	0	1	1	0.09
	Requérant d'asile N	0	0	0	0.00
	Livret S (personnes à protéger)	0	0	0	0.00
	En attente de permis	2	0	2	0.18
<b>Total Etrangers</b>		<b>140</b>	<b>120</b>	<b>260</b>	<b>23.19</b>
<b>Résultat total</b>		<b>562</b>	<b>559</b>	<b>1121</b>	<b>100.00</b>

**Evolution de la population établie au cours des dix dernières années**



**Liste des mutations enregistrées en 2025**

Mutations	Suisses	Etrangers	Total
Arrivées	46	45	<b>91</b>
Départs	46	38	<b>84</b>
Changements d'adresse	12	6	<b>18</b>
Naissances	9	2	<b>11</b>
Décès	7	0	<b>7</b>

## FINANCES

### Bourse communale

A Yverne, la Bourse communale est en charge :

- ⇒ de la trésorerie, du budget et des comptes communaux,
- ⇒ des bilans financiers et d'investissements,
- ⇒ de la gestion des salaires,
- ⇒ de la facturation des prestations, taxes, émoluments, etc.,
- ⇒ du contrôle et du versement des subventions en matière d'énergies renouvelables et de développement durable,
- ⇒ de la comptabilité générale,
- ⇒ de la gestion du portefeuille des assurances de la commune,
- ⇒ de la location des différents locaux communaux,
- ⇒ de la location des casiers du congélateur communal,
- ⇒ du support administratif du Domaine de la Commune,
- ⇒ de la vente des vins au guichet de l'Administration,
- ⇒ des ventes diverses (sacs poubelles, recharges pour machine à laver, etc.).

### Finances

#### Boucllement des comptes 2025

Le compte de fonctionnement présente un excédent de revenus exceptionnel de CHF 422'774.48 en lien avec la création d'avances aux financements spéciaux de CHF 241'376.70 et un gain comptable de CHF 671'344.- issu de la vente des parcelles de l'île des Clous. Le déficit avant les écritures de politique budgétaire (attribution aux réserves de renouvellement, amortissements supplémentaires) est de -CHF 517'896.08.

Quant aux fonds propres de la commune, correspondant à la fortune nette évaluée à la valeur comptable, ils s'élèvent à CHF 3'210'384.35 au 31 décembre 2025 contre CHF 2'823'609.78 au 31 décembre 2024 (comptes de bilan nos 9282.02, 9282.12, 9282.5, 9282.7, 9282.9 et 9290).

Le compte des investissements, qui sert à contrôler, séparément du compte de fonctionnement, toutes les dépenses et recettes concernant les postes du patrimoine administratif au bilan – à savoir tous les équipements, constructions, participations liées à

des tâches d'utilité publique – présente quant à lui des dépenses d'investissement pour un total de CHF 2'363'984.84.

#### Analyse des ratios

##### *Autofinancement*

La marge d'autofinancement est en nette baisse, en lien avec l'augmentation des dépenses courantes, notamment l'entretien des routes et immeubles au travers du budget ordinaire plutôt que par préavis.

##### *Endettement*

La quotité de dette brute (84.87%) et la quotité de dette nette (-41.34%) s'établissent dans la marge jugée "bonne" selon les critères appliqués par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Ces indicateurs servent à l'Etat à évaluer le plafond d'endettement d'une commune en cours de législature. Ils se fondent sur le rapport entre l'endettement (brut ou net) de la commune et ses recettes.

##### *Recettes fiscales*

L'évolution et la structure de la population sont des éléments déterminants pour les dépenses et les recettes d'une commune. Alors que l'impôt sur le revenu avoisinait CHF 2'000.00 par habitant au cours des exercices antérieurs à 2021, il semble se stabiliser à un peu plus de CHF 1'700.00, L'impôt sur la fortune progresse quant à lui pour se stabiliser à plus de CHF 360.00 par habitant.

Les autres impôts restent relativement stables par rapport aux années précédentes, sauf les impôts conjoncturels (droits de mutation, gains immobiliers, impôts sur les successions-donations) qui connaissent une forte augmentation.

##### *Valeur du point d'impôt*

Comme prévu, la stabilisation des recettes fiscales des personnes physiques a eu un effet similaire sur le point d'impôt (CHF 37'923.28 en 2025, CHF 36'911.29 en 2024). La valeur du point d'impôt par habitant est de CHF 33.89 contre CHF 33.56 en 2024. En comparaison, la moyenne cantonale pour 2025 s'élève à CHF 51.46 par habitant contre CHF 49.96 en 2024.

## Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, une nouvelle méthode de calcul de la péréquation est entrée en vigueur. Cette réforme introduit de nouveaux critères d'évaluation, comme l'élément principal du revenu fiscal standardisé visant à atténuer les disparités fiscales entre les communes, consécutives à des différences de capacité financière. Les acomptes versés en 2025 ont été déterminés sur la base des données financières de l'année 2023. Cela implique un décalage temporel de deux ans entre les données de référence et l'ajustement ultérieur via le décompte final. Au vu du changement de critères, il est difficile d'établir un comparatif avec les années précédentes. Toutefois, malgré une forte augmentation de la cohésion sociale qui s'inscrit à CHF 1'089'486.-- contre CHF 487'579.60 en 2024, ainsi que la réforme policière (CHF 165'144.-- en 2025 contre CHF 106'942.-- en 2024), la charge totale relative à la péréquation a fortement baissé avec la nouvelle NPIV. Elle représente pour l'année 2025 12.3% des recettes fiscales contre une moyenne de 17% pour les années 2024 à 2020.

La nouvelle péréquation repose sur quatre piliers :

### 1. Péréquation des ressources

Ce pilier de la péréquation vise à réduire les inégalités de ressources financières entre les communes en fonction de leur capacité fiscale, mesurée à l'aide du revenu fiscal standardisé (RFS), qui correspond au revenu théorique qu'une commune générerait si elle appliquait un taux d'imposition moyen et un taux standard pour l'impôt foncier. Le système repose sur trois mécanismes complémentaires : d'abord, la solidarité principale, selon laquelle les communes les plus riches, celles dont le RFS par habitant est supérieur à la moyenne, versent un montant correspondant à 80 % de l'écart à la moyenne. En revanche, les communes dont le RFS par habitant est inférieur à la moyenne reçoivent un montant correspondant à 80 % de l'écart à la moyenne. Ensuite, les communes avec RFS par habitant inférieur à 90% de la moyenne malgré les effets de la solidarité principale bénéficient d'une contribution leur permettant d'atteindre ce seuil minimal. Pour terminer, les prélèvements conjoncturels, qui consistent à alimenter un pot commun avec 50% des recettes issues des droits de mutation, de l'impôt sur les successions et donations et de l'impôt sur les gains immobiliers ainsi que 30% de l'impôt des frontaliers. Après déduction des coûts

de gestion du système de péréquation, les montants restants sont ensuite répartis en francs par habitant entre les communes.

### 2. Péréquation des besoins structurels

Ce pilier de la péréquation vise à réduire les écarts de charges entre les communes lorsque ceux-ci proviennent de facteurs structurels, c'est-à-dire qui échappent au contrôle des communes, à savoir : surface productive, population en altitude et élèves pondérés. Concrètement, les communes dont les indicateurs dépassent la moyenne cantonale reçoivent une compensation calculée en fonction de l'ampleur de cet écart qui est entièrement financé par l'État dans le cadre du rééquilibrage financier en faveur des communes.

### 3. Compensation des charges particulières des villes

Ce mécanisme de péréquation vise à compenser les communes, en particulier les villes, pour les coûts liés aux services qu'elles fournissent à une population dépassant leurs seuls habitants. Il repose d'abord sur une compensation selon la population, où les communes reçoivent un montant par habitant qui augmente avec leur taille, partant du principe que les grandes communes assument davantage de charges de centralité ; ce système est financé par l'ensemble des communes via une contribution également calculée par habitant, et le solde entre montants reçus et versés détermine si une commune est bénéficiaire ou contributrice nette. Il comprend ensuite un second volet destiné à alléger le poids financier des transports publics urbains, en remboursant aux communes concernées 60 % des déficits d'exploitation des lignes de trafic urbain auxquelles elles participent, afin de soutenir un service essentiel utilisé bien au-delà de leur territoire.

### 4. Factures cantonales

#### *Facture policière*

La facture policière est financée par l'ensemble des communes vaudoises à hauteur de 35% correspondant au socle sécuritaire commun, soit CHF 35.10 par habitant. Le solde de 65% est réparti exclusivement entre les communes délégatrices. Pour notre commune, il correspond à CHF 117.50 par habitant.

#### *Participation à la cohésion sociale (PCS)*

Ce nouveau système a vu la suppression de la péréquation dite indirecte, soit la répartition de la PCS

Pour Yverne, la nouvelle péréquation intercommunale 2025 se présente comme suit :

Péréquation des ressources	Péréquation des besoins	Compensation des villes	Compensation transitoire	PCS	Facture policière
Compte(s)	Compte(s)	Compte(s)	Compte(s)	Compte(s)	Compte(s)
22.4520.00 22.4520.01	22.4510.01	22.3520.10	22.4510.2	72.35130	60.3510 60.3510.1
- 1'206'608.--	- 34'381.--	500'770.--	- 121'100.--	1'089'486.--	165'144.--

N.B. Les montants en vert sont à recevoir et les montants en rouge à verser

<b>Total péréquation et factures cantonales :</b>	<b>393'311.--</b>
---	-------------------

selon des critères de capacité financière au profit d'un système uniforme "en francs par habitant". Après les effets du rééquilibrage financier en faveur des communes, le montant total de la PCS à charge des communes est de CHF 841'431'539.--. Pour Yverne, cela correspond à CHF 974.-- par habitant.

### Financement des investissements

En 2025, la quotité d'investissement de la commune, soit la part des dépenses d'investissement dans les dépenses totales, s'élève à 26%, contre 7.7% en 2024, ce qui contribue fortement à relever la moyenne quinquennale, qui atteint 11.7% pour la période 2021-2025. Malgré cette progression, l'indicateur reste inférieur à 12%, ce qui reste relativement faible en comparaison intercommunale. Selon les critères de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, le degré d'investissement d'Yverne est ainsi considéré comme suffisant.

### Conclusion

Même si la commune d'Yverne reste en bonne santé financière, elle accuse néanmoins une forte dégradation par rapport aux années 2020 à 2024, avec une marge d'autofinancement négative de -CHF 117'369.70.

## VIGNES

### Mise en location des vignes propriété de la commune

Conformément à la décision communiquée le 17 janvier 2025 au Conseil communal, la Municipalité, dans le cadre de ses prérogatives, a fait le choix de mettre la totalité des surfaces du domaine communal en location à l'échéance du contrat qui la lie à Régie des Domaines Schenk SA, soit à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2026.

A cette fin, elle a chargé Proconseil Sàrl, filiale de Prométerre, de constituer des lots d'affermage cohérents. Sept lots ont ainsi été définis, en fonction notamment de critères géographiques et culturels. Sans entrer dans les détails cadastraux, le lot 1 comprenait le lieu-dit Clos de l'Ombren ; le lot 2, le Clos de l'Abbaye ; le lot 3, Vers les Maisons Neuves ; le lot 4, En Socrettaz et Pré Nové ; le lot 5, Vers-Chenaux ; le lot 6 Trechene et le lot 7, Plan d'Essert / Les Pesses.

Un appel à candidatures a été adressé personnellement aux vigneron·ne·s d'Yvorne, avant d'être plus largement étendu au moyen d'une publication officielle dans la presse. Au terme du délai, tous les lots ont trouvé preneur, à l'exception du lot 5, dont l'attribution retardée, mais réussie, sera relatée dans le prochain rapport de gestion. Le nombre d'offres correspondant au nombre de lots, et les arbitrages municipaux n'ayant pas été contestés, aucun tirage au sort n'a été nécessaire. Il convient de préciser que le critère financier n'a pas été déterminant dans l'attribution des lots, cela afin de n'avantager ou de ne désavantager personne sur la base de critères exclusivement économiques.

La Municipalité précise toutefois que les offres se sont étagées entre 69 et 90 centimes le m<sup>2</sup>, pour un montant d'affermage moyen annoncé de 81 centimes pour l'ensemble des lots.

Une approche particulière a été retenue pour la parcelle n° 2324, située au lieu-dit "Les Plantaux". En raison de sa surface modeste (758 m<sup>2</sup>), de sa proximité d'un cours d'eau et de ses difficultés d'accès, il a été décidé de ne proposer cette parcelle qu'aux deux propriétaires voisins directs. Cette parcelle a également été attribuée.

### Yvorne Grandeur Nature

Pour bénéficier des soutiens publics, l'association Yvorne Grandeur Nature se voit obligée de pérenniser ses volets économique et œnologique. A cette fin, elle a étudié un parcours expérientiel intérieur et extérieur dont le point de départ pourrait être le local du feu de la place du Torrent, voué le cas échéant à devenir le centre d'accueil de ce projet. Les montants liés aux transformations de l'immeuble seront définis ultérieurement, à la lumière d'un projet d'architecte complet et de la rédaction d'une convention d'utilisation.

La Municipalité a informé l'association en question qu'elle reconnaissait le potentiel viticole et touristique du projet de réaffectation esquissé et qu'elle acceptait dans le principe d'entrer en matière.

## CULTURE ET TOURISME

En 2025, le thème de l'exposition annuelle Ailyos Art & Nature mise sur pied par l'association Ailyos Culture à Leysin était "Art et Saveurs". Il s'agissait de sa huitième édition. La Municipalité a souhaité expressément qu'une œuvre soit exposée à Versvey, ce qui a été le cas. Comme de coutume, elle a versé une contribution de CHF 8'000.-- à cet organisme, correspondant à la subvention communale totale.

Il sied de relever que l'Association touristique Aigle – Leysin – Col des Mosses (ATALC) a décidé de dénoncer pour le 31 décembre 2025 la convention signée en 2022 avec la société Revoltra Sàrl qui assurait jusque-là la direction artistique, la logistique des expositions, la signalétique et la médiation culturelle du projet. Ce faisant, l'idée était de redéfinir le projet ainsi que ses besoins, et de lancer un appel d'offres, sans toutefois exclure la société précitée. La Municipalité a accepté ce mode de faire. Pour mémoire, la convention en question représentait 30% du coût annuel du projet.

Dans la limite de l'enveloppe allouée par la taxe de séjour, et dans le respect des critères d'utilisation du fonds, la Municipalité a en outre soutenu financièrement l'animation musicale des Caves ouvertes 2025 ainsi que celle des Marchés d'Yverne.

## URBANISME

### Bureau technique

Le Bureau technique assume les charges suivantes :

- ⇒ renseignement aux citoyens, architectes, géomètres, ingénieurs, etc. en matière d'urbanisme ou de police des constructions,
- ⇒ examen des demandes préalables,
- ⇒ contrôle et suivi des demandes d'autorisation de construire,
- ⇒ relevés cadastraux,
- ⇒ mise à jour du guichet cartographique communal,
- ⇒ contrôle et gestion des dossiers relatifs aux servitudes, mentions et conventions,
- ⇒ collaboration aux études d'urbanisme privées et publiques,
- ⇒ gestion des procédures de procédés de réclames permanents,
- ⇒ gestion des demandes de permis de fouille / de dépôt,
- ⇒ traitement des demandes de dérogation à la protection du patrimoine arboré,
- ⇒ suivi des rapports de contrôle des installations thermiques établis par le ramoneur concessionnaire, envoi des mises en demeure.

### Acquisition d'un véhicule de service

Afin de permettre au chef du Bureau technique d'assurer ses déplacements sur les différents chantiers de la commune de manière efficiente et autonome, la Municipalité a procédé à l'acquisition d'un véhicule Dacia, marqué des armoiries communales, dans le cadre de dépenses extrabudgétaires imprévisibles et urgentes.

### Aménagement du territoire

#### Etude du nouveau plan d'affectation communal (PACom)

L'étude du nouveau PACom s'est poursuivie en 2025, principalement sur les axes suivants :

#### Traitement des oppositions

Grâce à une démarche de conciliation comprenant plusieurs rencontres et visites de terrain, le dialogue avec les opposants au PACom a porté ses fruits. A ce jour, trois oppositions ont été intégralement levées et une quatrième a fait l'objet d'un retrait partiel.

#### Intégration d'une zone de logements pour travailleurs saisonniers (zone 18 LAT)

En concertation avec les services cantonaux, un accord a été trouvé concernant l'affectation d'une zone para-agricole (au sens de l'article 18 LAT), destinée à la création de logements pour les travailleurs saisonniers. A la suite d'un appel à manifestation d'intérêt adressé aux exploitants agricoles et viticoles, deux propriétaires ont répondu favorablement. Cette modification d'affectation sera officiellement soumise à l'enquête complémentaire en 2026.

#### Etude de faisabilité d'aménagements scolaires provisoires sur la parcelle n° 339 sise à Pré Nové

Afin d'anticiper les travaux de réfection du collège d'Yvorne et de répondre à la saturation des établissements scolaires d'Aigle, la Municipalité a engagé une étude pour l'installation de structures modulaires (de type portacabines) sur la parcelle communale n° 339.

Ce site a été retenu pour ses atouts stratégiques, notamment sa proximité avec le centre du village, sa facilité d'accès, sa desserte par les transports publics ainsi que le raccordement existant aux réseaux. Pour concrétiser ce projet, il est en effet nécessaire de maintenir et d'adapter l'affectation de cette parcelle en zone d'utilité publique. Une étude de faisabilité, ainsi qu'un complément au rapport sur les dangers naturels, sont en cours de finalisation afin de garantir la sécurité et la viabilité de l'installation.

Une fois les travaux du collège achevés, la Municipalité ambitionne de valoriser les aménagements réalisés sur cette parcelle afin d'y développer un pôle sportif et récréatif pérenne. Plusieurs pistes sont à l'étude : création d'un terrain multisport, aménagement d'un jardin de circulation, installation d'une place de jeux pour enfants et configuration d'un parking destiné aux manifestations. La définition précise de ces équipements fera l'objet d'une analyse approfondie des besoins de la population, tout en veillant à leur complémentarité avec les infrastructures existantes dans les communes voisines.

Les premiers résultats de l'analyse de la faisabilité et de l'admissibilité de l'affectation proposée ont déjà été transmis au Canton, lequel a validé la faisabilité du projet, tout en précisant que des mesures concrètes de protection seront étudiées au stade de l'autorisation de construire. Une fois ce document finalisé au début de l'année 2026, l'ensemble du

dossier sera complet pour l'examen préalable du Canton, puis pour sa mise à l'enquête complémentaire.

### **Valorisation de la parcelle communale n° 134**

Grâce au projet de construction de digues de protection contre les chutes de pierres, de blocs et les inondations au lieu-dit "Sous Châble Rouge – Pré de l'Oie", la parcelle n° 134 sera sécurisée et rendue constructible, permettant ainsi à la Municipalité de poursuivre son projet de valorisation.

Une demande de permis d'implantation, mise à l'enquête publique durant 30 jours, a suscité trois oppositions ainsi qu'une observation. A la suite de la réception de la synthèse CAMAC positive, les oppositions ont été levées et le permis d'implantation a été délivré. La Municipalité a depuis lors rencontré les porteurs du projet afin de définir les modalités de mise à disposition du terrain, ainsi que les prochaines étapes de développement du projet.

### **Modification du cadastre de la route de Lausanne**

L'analyse des limites parcellaires du domaine public de la route de Lausanne a conduit la Municipalité à envisager leur adaptation afin d'ajuster les limites théoriques à la réalité du terrain. Suite à l'établissement de plans par un géomètre, un courrier explicatif a été adressé aux propriétaires concernés, qui ont tous donné leur accord.

L'élaboration de ces plans a également permis de mettre en évidence des incohérences dans la répartition du domaine public entre les niveaux cantonal et communal. Ces ajustements ont été pris en charge par la DGMR, et le guichet cartographique a été mis à jour en conséquence.

Ce projet se poursuivra en 2026 avec la mise à l'enquête publique des modifications et la présentation d'un préavis au Conseil communal.

### **Police des constructions**

#### **Demandes d'examen préalable**

En 2025, la Municipalité a examiné onze avant-projets de construction dans le cadre de la procédure d'examen préalable. Certains de ces dossiers ont ensuite fait l'objet de préavis communaux et/ou

cantonaux, en fonction de la nature du bien-fonds concerné.

#### **Travaux soumis à autorisation de construire**

Durant l'année écoulée, la Municipalité a traité onze nouvelles demandes d'autorisation de construire. Avec l'appui du bureau technique, elle a délivré dix permis de construire, dont deux assortis d'une dispense d'enquête publique.

En application de l'article 128 LATC, vingt-deux permis d'habiter ou d'utiliser ont été délivrés, à la suite de visites de contrôle technique ou de visions locales pour des travaux de moindre importance. Pour les permis d'habiter délivrés en 2025, la durée moyenne des chantiers s'est élevée à neuf mois entre la délivrance du permis de construire et l'annonce de fin de chantier par le maître d'ouvrage ; pour dix de ces chantiers, la date de fin n'a pas été communiquée. Par ailleurs, entre l'annonce de fin de chantier et l'obtention d'un dossier complet permettant la délivrance d'un permis d'habiter ou d'utiliser, la durée moyenne a été de six mois et demi.

La Municipalité a ordonné l'interruption d'un chantier de construction en raison du non-respect des plans approuvés. Elle a exigé du propriétaire la remise d'un rapport démontrant la nécessité des modifications apportées au projet, notamment en ce qui concerne l'affectation et la répartition des surfaces. Après réception et examen de ce rapport, la reprise des travaux a été autorisée.

A la suite de la création de logements sans autorisation et du manque de coopération du propriétaire, une dénonciation a été transmise à la Préfecture. Après la tenue d'une audience en présence des prévenus et d'une délégation municipale, le Préfet a rendu une ordonnance pénale condamnant les intéressés à une amende. La Municipalité a ensuite ordonné la remise en état des lieux, laquelle a pu être constatée au début de l'année 2026, à l'issue de nombreux échanges de correspondance et de séances de conciliation.

#### **Travaux de minime importance ne nécessitant pas d'autorisation de construire**

Seize dossiers ont été déposés pour des travaux d'entretien de bâtiments. Ces dossiers sont soumis à l'approbation de la Municipalité, mais ne nécessitent pas d'autorisation de construire. Neuf dossiers con-

cernaient l'installation de panneaux solaires hors secteurs ISOS/IFP ou de pompes à chaleur.

### **Constats de travaux non autorisés**

En 2025, la Municipalité a constaté à plusieurs reprises la réalisation de travaux sans autorisation. Dans ce type de situation, elle procède, dans la mesure du possible, à l'arrêt du chantier et enjoint les propriétaires concernés à déposer une demande d'autorisation de construire afin de régulariser la situation. La majorité des propriétaires s'exécutent dans des délais rapides.

A la suite de la notification, en 2023, de décisions de remise en état concernant l'aménagement de combles inhabitables dans deux immeubles de la commune, une visite de contrôle a été effectuée. Celle-ci a permis de constater que la remise en état était effective et de clore les dossiers concernés.

S'agissant de la régularisation de dossiers ouverts de longue date auprès de la CAMAC, une dizaine demeurent encore en suspens. Certains sont toujours en cours de traitement auprès de la DAC-HZB qui, malgré plusieurs relances, n'a pas encore pu statuer en raison d'une surcharge de travail des services cantonaux. Pour l'un de ces dossiers, une remise en état a été ordonnée, assortie de l'obligation de produire un dossier de régularisation.

### **Permis de fouille / de dépôt**

En 2025, huit demandes de permis de fouille ou de dépôt ont été traitées dans le cadre de la délégation de compétence accordée au municipal en charge de la voirie et au chef du Bureau technique. Ces permis ont donné lieu à une facturation conforme au règlement sur les émoluments en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.

### **Autres activités de police des constructions**

#### **Lutte contre les plantes invasives**

Après plusieurs courriers restés sans réponse, sollicitant l'entretien d'un terrain entourant un chantier privé, et face au développement de plantes envahissantes, la Municipalité a saisi le préposé agricole.

Ce dernier a exigé la fauche des plantes envahissantes à l'intérieur du périmètre du chantier.

### **Inspection des chantiers**

A la suite de l'annonce par la commune d'Aigle de son intention de mettre fin à la convention relative à l'inspection des chantiers, la Municipalité a entrepris des démarches pour mandater une entreprise spécialisée, avec laquelle un contrat a été conclu. Les modalités de collaboration ont été définies en coordination avec le bureau technique. Dans le cadre de ce contrat, des inspections ont déjà été réalisées en 2025, portant notamment sur les échafaudages, le respect des normes de sécurité sur les chantiers et le montage des grues.

### **Police des campings**

En 2025, trois demandes d'implantation de nouveaux mobilhomes ont été traitées, ainsi qu'une demande de modification d'un système de chauffage.

Les conduits de cheminée d'origine ne respectant, pour la plupart, pas les normes de protection incendie, des adaptations ont été exigées dans le cadre des procédures d'autorisation, ce qui a suscité quelques réactions négatives de la part des propriétaires et/ou des vendeurs.

Par ailleurs, les distances de sécurité entre les bâtiments ont été strictement appliquées afin de garantir le respect des normes en matière de protection incendie.

### **Protection du patrimoine arboré**

#### **Règlement sur la protection du patrimoine arboré**

Le règlement communal sur la protection du patrimoine arboré a été approuvé par le Conseil communal en février 2025. Il est entré en force après son approbation par le chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité.

Le recensement des arbres de la commune a été réalisé au printemps, en collaboration entre le Bureau technique et le Groupement Forestier des Agittes (GFA). Sur le territoire communal, aucun arbre n'est considéré comme remarquable selon les critères de l'inventaire cantonal. Toutefois, il a été décidé de recenser les arbres importants et de les représenter sur un plan, avec leurs caractéristiques au moment de l'inventaire et une photographie. Ce plan est consultable sur le site internet de la commune.

### Abattages d'arbres

Au cours de l'année 2025, cinq demandes d'abattage d'arbres en dérogation à la conservation du patrimoine arboré ont été déposées. Aucune n'a fait l'objet d'opposition et toutes ont été accordées par la Municipalité.

Suite à l'abattage de deux arbres, à des travaux d'élagage excédant l'entretien courant et au défrichage massif d'un cordon boisé réalisés sans dérogation municipale, et en raison du manque de coopération du propriétaire, une dénonciation a été transmise à la préfecture du district. Le Préfet a en l'occurrence rendu une ordonnance pénale condamnant le prévenu. La Municipalité a ensuite ordonné la mise en œuvre de plantations compensatoires.

Dans un autre cas, l'abattage de deux autres arbres effectué sans dérogation municipale, malgré un rappel à l'ordre oral et une demande préalable d'information du propriétaire sur la procédure à suivre, a conduit à une nouvelle dénonciation auprès de la préfecture. Le Préfet a également rendu une ordonnance pénale condamnant le prévenu, à la suite de laquelle la Municipalité a ordonné la mise en œuvre de plantations compensatoires.

Enfin, un dossier de régularisation a dû être déposé suite à la dénonciation, par un tiers, d'un abattage effectué sans autorisation.

## **DANGERS NATURELS**

En février 2025, la Municipalité a reçu une délégation de l'Unité des dangers naturels du Canton. Cette rencontre a permis de faire le point sur le suivi du dossier de la Crevasse et d'apporter des précisions sur les projets communaux et cantonaux en cours relatifs à la protection contre les dangers naturels. Une étude d'analyse des risques pour notre commune a également été réalisée par ce service.

Ce rapport vise à faciliter le développement de la sécurisation du territoire communal en priorisant les actions, en évaluant les risques et en proposant des mesures de gestion intégrée.

La Commune d'Yvorne est confrontée à une problématique multiple, avec des risques de dommages matériels liés aux éboulements, aux chutes de pierres et aux inondations. Un niveau de risque indi-

viduel important est constaté pour plusieurs personnes et bâtiments.

Le rapport détaille les risques selon trois secteurs :

- ⇒ Le village d'Yvorne : ce secteur est jugé préoccupant en raison de l'instabilité de la Crevasse et d'un risque d'inondation lié au débordement du Torrent. Les recommandations préconisent la surveillance de la Crevasse, la mise en place de mesures de réduction des risques de chutes de pierres ainsi qu'un entretien régulier du Torrent.
- ⇒ Versvey : ce secteur présente un risque modéré à élevé en raison des éboulements et des chutes de pierres. Les travaux sur la digue du Pré de l'Oie sont en cours. Les recommandations soulignent l'importance de ces travaux de sécurisation et préconisent une surveillance continue de cette zone.
- ⇒ La plaine du Rhône : ce secteur est jugé problématique en raison des risques d'inondation par la Grande Eau et par le Rhône, menaçant des habitations et des infrastructures. Les recommandations préconisent la poursuite des phases de correction fluviale du Rhône ainsi que l'entretien du lit et des berges.

En conclusion, le rapport met en évidence des risques importants liés aux dangers naturels dans l'ensemble des secteurs, affectant des bâtiments, des infrastructures et des habitations. Les travaux de sécurisation actuellement en cours permettront de limiter certains de ces dangers. La poursuite de ces projets, un entretien soigneux et régulier des mesures mises en place, ainsi qu'un aménagement réfléchi du territoire, sont nécessaires afin de limiter les dangers naturels et de réduire les risques.

### **Projet de construction de digues de protection contre les chutes de pierres, de blocs et les inondations au lieu-dit "Sous Châble Rouge – Pré de l'Oie"**

Pour mémoire, la Commune d'Yvorne, en collaboration avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), mène un important projet de sécurisation du secteur "Sous Châble Rouge - Pré de l'Oie", une zone exposée aux chutes de blocs, aux éboulements et aux inondations, située entre Yvorne et Versvey, à proximité des campings, de la zone artisanale et de la route cantonale.

Le dispositif prévoit la construction de cinq digues successives, d'une longueur totale d'environ 860 mètres et pouvant atteindre jusqu'à 5 mètres de hauteur, conçues pour offrir une triple protection contre les dangers naturels. Les travaux ont débuté à l'automne 2024 par une phase de défrichage d'environ 13'000 m<sup>2</sup> de forêts et de lisières, réalisée par le Groupement forestier des Agittes (GFA).

L'année 2025 a été marquée par une avancée significative du projet. A ce jour, les digues 2, 3, 4 et 5 sont terminées, et les digues 3, 4 et 5 ont été plantées etensemencées.

Les travaux réalisés comprennent notamment :

- ⇒ le dessouchage des zones défrichées,
- ⇒ le décapage et la réutilisation de la terre végétale pour les plantations en surface des digues,
- ⇒ l'excavation jusqu'aux fondations et la mise en place de la grave avec compactage,
- ⇒ la pose ponctuelle d'une natte d'étanchéité,
- ⇒ le montage des blocs constituant les digues,
- ⇒ le remblaiement avec les matériaux extraits et concassés sur site, limitant le recours à des matériaux extérieurs,
- ⇒ le creusement de fosses pour les plantations d'arbres,
- ⇒ la construction d'éléments de compensation écologique (mares, tas de pierres ou de branches, troncs).

Par ailleurs, les canalisations et services existants ont été déplacés, et les regards modifiés ou réhaussés lorsque nécessaire.

Le profil type des digues, dont la hauteur varie selon le secteur, se compose d'un parement amont en enrochement raide destiné à empêcher le passage des blocs par-dessus l'ouvrage. Le corps des digues est massif afin d'absorber l'énergie des blocs, et certaines intègrent une natte d'étanchéité en leur

centre pour permettre la rétention d'un volume d'eau.

En 2025, le chantier s'est déroulé sur 40 semaines et a donné lieu à 26 séances de travail. Des contacts réguliers ont été maintenus avec les riverains, et le déroulement des travaux s'est effectué dans un bon climat. Une visite de chantier par la Municipalité a eu lieu le 9 avril, et deux membres de la Commission de gestion ont effectué une visite le 26 novembre.

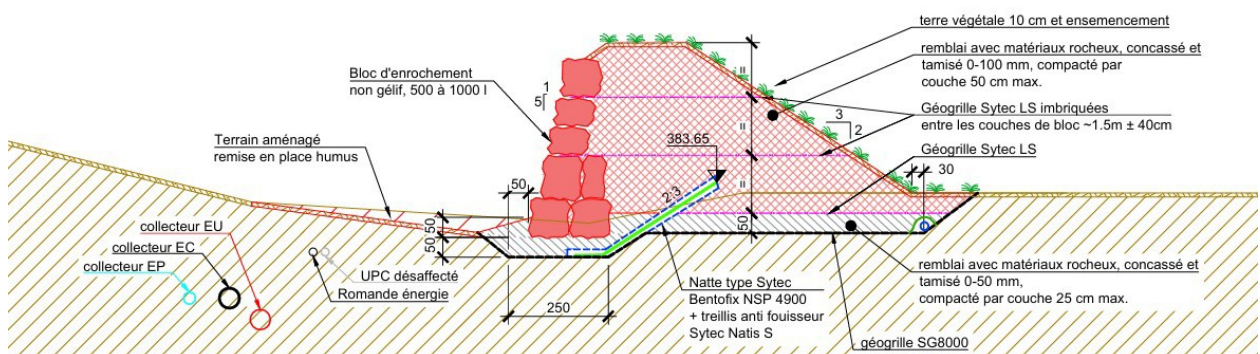
Le chantier a toutefois rencontré quelques aléas. Du 4 avril au 1<sup>er</sup> mai, les travaux ont été interrompus à la suite de la découverte d'une cuve métallique. Les analyses réalisées n'ont révélé aucune pollution du sol ni des eaux, et la cuve a pu être évacuée. Par ailleurs, l'entreprise a subi des retards de livraison de blocs en raison de la forte demande liée au chantier de Rhône 3 et a été mobilisée en renfort lors des laves torrentielles de Lourtier au printemps.

A trois reprises, des câbles ont été arrachés, en lien avec l'absence de plans fiables des réseaux communaux sur ces parcelles. Enfin, en novembre, la commande entre le réservoir de Versvey et la station de pompage a été remplacée par une commande sans fil, permettant de résoudre durablement ces problèmes.

En parallèle des travaux, plusieurs séances de coordination ont été organisées pour planifier la signalisation interdisant l'accès aux digues, définir le tracé du nouveau sentier pédestre en remplacement de celui passant à l'arrière de la zone industrielle, assurer la maîtrise des coûts et constituer le dossier de justificatifs en vue de l'obtention des subventions. En décembre, la commune a perçu une première partie de la subvention fédérale et cantonale, à hauteur de CHF 730'859.20. Le solde sera versé à la fin des travaux.

PROFIL TYPE - DIGUE N° 2

1:100



Pour l'année 2026, la reprise des travaux est prévue en mars. Elle permettra de finaliser la digue 1, d'assurer une imbrication harmonieuse et sécurisée



Excavation de la digue 4 : février 2025



Digue 4 terminée - octobre 2025

entre les digues 1 et 2, de réaliser deux mares supplémentaires, ainsi que de planter et d'ensemencer les digues 1 et 2.

### **Surveillance de la crevasse**

Les devis relatifs à l'étude de la crevasse ont été recueillis et des contacts ont été repris avec l'Unité des dangers naturels du Canton ainsi qu'avec l'entreprise mandatée. Les devis étant devenus obsolètes, une mise à jour est nécessaire, et un dossier de demande de subventions doit être constitué. Le suivi de ce dossier est prévu en 2026.

### **Rhône 3**

Une séance préparatoire a été organisée avec les représentants des communes concernées par la mesure anticipée de l'Île des Clous (MAIC). Des échanges réguliers ont ensuite été menés concernant la communication, l'organisation de manifestations en plaine (impacts du chantier), les infrastructures, notamment le pont, ainsi que les travaux de création de places de stationnement bénéficiant d'un permis de construire en force. Le suivi de ce dossier est assuré conjointement par la Municipalité et le bureau technique, bien qu'il s'agisse d'un chan-

tier cantonal. Les travaux débuteront du côté vaudois en janvier 2026.

### **Digue du Clos de l'Abbaye**

Après les travaux d'urgence effectués en 2023 à la suite de chutes de pierres (cf. préavis 04-2022) et le dépôt, en 2024, d'un dossier de régularisation incluant l'expertise d'un bureau spécialisé en géologie et environnement, la commune a obtenu une synthèse CAMAC positive fin février 2025. Les permis de construire et d'utiliser ont été délivrés en avril 2025, supprimant le caractère provisoire de la digue.

## DURABILITÉ

### Politique énergétique

#### Subventions en matière d'énergies renouvelables et de développement durable

En application du règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique et l'utilisation du Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable, la Municipalité a traité 39 demandes de subvention durant l'année 2025.

Trente d'entre elles ont donné droit à une subvention, soit :

- ⇒ 2 pour l'installation d'une pompe à chaleur,
- ⇒ 3 pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques,
- ⇒ 25 pour l'achat d'abonnements de transports publics pour les jeunes de 6 à 25 ans révolus,
- ⇒ 9 par l'achat de vélos ou scooters électriques.

#### Borne de recharge du parking de la Couronne

Installée en avril 2024, la borne a été utilisée régulièrement tout au long de l'année 2025. Sa fréquentation est en hausse, malgré une panne survenue entre février et mars. La comparaison entre 2024 et 2025 met en évidence une augmentation de son utilisation, témoignant d'une appropriation progressive par les utilisateurs et confirmant que cet équipement répond à un réel besoin au sein du village.

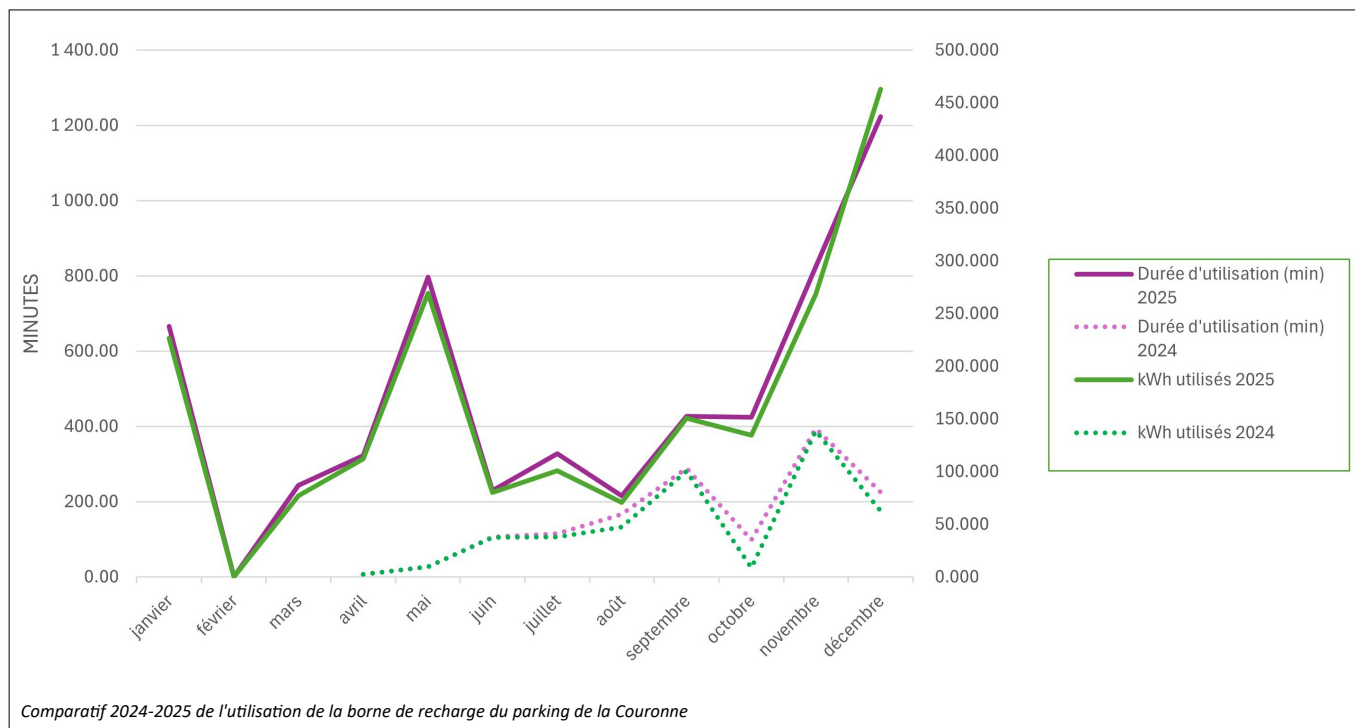
### Eclairage public

Un nouveau contrat de maintenance avec Romande Energie est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Il couvre les dépannages standards et d'urgence, les entretiens systématiques ainsi que les contrôles électriques et mécaniques, conformément à la législation en vigueur.

L'entretien systématique du parc lumineux (changement des sources, nettoyage, contrôle des luminaires et des mâts, vérification des allumages) prévu dans le contrat est planifié pour début 2026.

Par ailleurs, une commande de travaux a été passée afin d'intégrer ces interventions au chantier de Vers Morey, comprenant notamment l'installation d'une nouvelle armoire.

En 2025, un système LED situé devant le caveau a été remplacé, suite au signalement par les riverains d'un éclairage violet provenant du lampadaire. Les réparations précédentes n'ayant pas été durables, le système a été entièrement changé.



## MOBILITÉ

### Transports publics

Avec le nouvel horaire des CFF de décembre 2024, une cadence de 4 à 5 trains par heure, en direction et en provenance de Lausanne, arrive en gare d'Aigle. MobiChablais ainsi que les TPC se sont adaptés à cette nouvelle offre en desservant au mieux les habitants d'Yvorne qui se rendent en bus à Aigle ou en reviennent, leur permettant de bénéficier de deux allers-retours par heure. En revanche, les habitants des hauts du village, Vers Morey et Vers Monthey, ne profitent pas d'une prestation équivalente : la ligne 143 étant moins fréquentée, elle propose par conséquent un nombre de courses plus limité.

## FORÊTS

Le Groupement forestier des Agittes a entretenu les sentiers pédestres au printemps, réalisé trois exploitations de bois en forêts de protection, effectué une coupe de chablis ainsi qu'une coupe de sécurité le long de la route de Lausanne en direction de Roche, entretenu 2'500 m<sup>2</sup> de soins culturaux dans de jeunes plantations, contrôlé les filets pare-pierres sans constater d'anomalie et fourni des arbres de Noël.

Le garde forestier a participé au relevé des arbres remarquables hors forêt, proposé des plants pour différents biotopes, notamment dans le cadre d'Yvorne Grandeur Nature, fait abattre de grands chênes dans la forêt de l'Île des Clous et assuré le suivi de la fabrication de barriques destinées aux vigneron.

## ÉCOLES

Au dernier relevé, 71 élèves étaient scolarisés dans les classes locales, tandis que 70 élèves d'Yvorne suivaient leur scolarité à Aigle.

Les horaires des quatre classes d'Yvorne sont restés inchangés. En revanche, pour les élèves se rendant à Aigle, différents horaires de début et de fin de cours ont été instaurés, variant d'une classe à l'autre. Cette organisation a entraîné certains inconvénients, tant pour les familles ayant plusieurs enfants que pour la coordination des transports scolaires.

### Adoption d'une nouvelle convention scolaire

En 2010, une convention a été adoptée par les communes d'Aigle, de Corbeyrier et d'Yvorne. Elle était toutefois assez succincte, manquait de précision sur certains points fondamentaux – notamment les éléments pouvant être facturés par les communes –, n'était que partiellement appliquée et ne remplissait pas les conditions formelles de validité d'une entente intercommunale telles que définies dans la loi sur les communes (LC).

Un nouveau projet de convention a fait l'objet de différentes discussions, d'abord techniques puis politiques, entre les communes parties prenantes. Celles-ci sont finalement parvenues à un accord sur une nouvelle version soumise aux conseils communaux des trois communes. La nouvelle convention est entrée en vigueur à fin octobre.

### Transports scolaires

Afin de parer à la problématique d'horaires précitée, la Municipalité a commandé, dans le cadre des dépenses extrabudgétaires, une nouvelle course sur la ligne 112 afin que les élèves scolarisés à Aigle, qui terminent l'école à 14h45, puissent rentrer en direction de Versvey sans attendre une heure pour le bus suivant. A titre de rappel, cette ligne sert à la fois aux transports scolaires et au grand public.

## SOCIÉTÉ

### Affaires sociales

L'ARASAPE, chargée de la mise en œuvre des prestations sociales cantonales pour les districts d'Aigle et du Pays-d'Enhaut, traverse depuis 2023 une situa-

tion financière préoccupante. Malgré des compléments de financement accordés par le Canton, les difficultés ont persisté, conduisant au départ du directeur au printemps 2024 et à la mise en place d'une direction ad intérim.

Un audit externe mandaté par la Direction générale de la cohésion sociale a été réalisé durant l'été 2024 afin d'analyser la gouvernance, les finances, les processus internes et la gestion des ressources humaines.

Les conclusions de l'audit ont souligné la nécessité urgente de clarifier les rôles et responsabilités, de formaliser un système de contrôle interne et de renforcer le pilotage financier, notamment en matière de trésorerie et d'utilisation des réserves. Des mesures correctives ont été validées par le Conseil d'État, incluant l'instauration d'une gouvernance transitoire renforcée avec l'appui d'experts externes et un suivi accru du Canton.

Ces mesures ont été mises en œuvre au cours de l'année 2025, avec pour objectif un retour à l'équilibre financier pour cet exercice. Cette situation n'a entraîné aucune interruption des aides versées à la population.

### Révision des statuts de l'ARASAPE

Durant l'année écoulée, le comité de direction de l'ARASAPE a engagé la révision des statuts de cette association. Jusqu'alors mise en veille en raison des réformes cantonales en cours, cette démarche a été relancée à la suite des informations communiquées concernant la nouvelle gouvernance des régions d'action sociale, avec pour objectif une entrée en vigueur au début de la législature 2026-2031.

Compte tenu du transfert au Canton des buts principaux des régions d'action sociale (CSR, AAS) ainsi que de leur financement, l'ARASAPE voit son rôle redéfini. Son activité principale sera désormais centrée sur l'accueil de jour des enfants, ce qui justifie l'adaptation de ses statuts.

Un avant-projet, élaboré par un groupe de travail ad hoc, a été soumis aux commissions ad hoc désignées pour l'occasion. Leurs rapports ont permis aux municipalités de se déterminer à leur tour. Sur la base de cette préconsultation, une version corrigée sera soumise aux communes au début de l'année 2026.

## Santé publique

### Plan canicule

Conformément aux directives cantonales en vigueur, la Municipalité a engagé, durant le printemps, la détection des personnes à risque dans l'éventualité d'une canicule par l'envoi d'une lettre à chaque habitant de 75 ans et plus résidant seul. Une personne vulnérable a ainsi pu être identifiée sur les 34 susceptibles d'être concernées.

Le plan canicule a en l'occurrence été déclenché à deux reprises durant l'année 2025. Les contacts avec l'intéressée ont été assurés par un mandataire spécialisé, dans le cadre de la couverture d'assurance de base (LAMal).

## BÂTIMENTS

### Secteur conciergerie

Doté de trois collaborateurs pour un équivalent de 1,6 ETP, le Secteur conciergerie assume les travaux suivants :

- ⇒ nettoyage des bâtiments communaux conformément aux concepts établis (y compris mobilier et abords des bâtiments),
- ⇒ réparations simples et courantes du mobilier et des installations techniques (chaufferie, ventilation, sanitaires, éclairage, etc.),
- ⇒ entretien des machines et du matériel du secteur,
- ⇒ évacuation des déchets,
- ⇒ supervision des bâtiments et proposition de programmes de travail, d'entretien et de projets d'aménagements au municipal-délégué,
- ⇒ collaboration à l'élaboration du budget du secteur,
- ⇒ contrôle de la température des locaux,
- ⇒ approvisionnement permanent des divers consommables (papier WC, essuie-mains, savon, produits de nettoyage, linges, serpillières, chiffons, brosses, etc.),
- ⇒ collaboration à la sécurité des utilisateurs et surveillance des règles d'utilisation en place,
- ⇒ état des lieux des locaux communautaires loués,
- ⇒ achats des fournitures courantes,
- ⇒ collaboration à l'organisation des réceptions communales,
- ⇒ affichage aux piliers publics,
- ⇒ distribution hebdomadaire d'un cageot de pommes ou de carottes aux élèves des classes d'Yvorne.

Validé dans le cadre du vote sur le budget 2025, l'achat d'un drone permet désormais au Secteur conciergerie d'effectuer un contrôle visuel des toitures des différents bâtiments communaux afin de prévenir les dégradations et d'anticiper les travaux d'entretien nécessaires.

### Bâtiments communaux

#### Mise en place d'un nouveau plan de passe électronique pour les bâtiments communaux

Annoncée au Conseil communal en fin d'année 2024, la mise en œuvre en urgence d'un nouveau plan de passe électronique a été réalisée dans les bâtiments suivants :

- ⇒ Bâtiment administratif de La Grappe (parties administrative et locative, ainsi que la cave),
- ⇒ Salle de gymnastique,
- ⇒ Caveau d'Yvorne,
- ⇒ Buvette de Pré Nové,
- ⇒ édicule public de la Place du Torrent (WC).

Après quelques mois d'usage, ce nouveau système donne entière satisfaction.

Une demande d'offre a été émise pour le remplacement des cylindres de la Salle de la Couronne et de l'église d'Yvorne. Ces dépenses seront prises en charge par le budget courant.

#### Eglise d'Yvorne

En raison de perturbations répétées, la Municipalité a commandé, dans le cadre des dépenses extrabudgétaires imprévisibles et urgentes, le remplacement de l'horloge mère du clocher. Le nouveau système de gestion est plus facile à utiliser et permet aux cloches de sonner parfaitement depuis son installation.

Suite au contrôle périodique OIBT, il a également été procédé à la remise en état du système d'éclairage extérieur (spots).

#### Salle de sport

Plusieurs interventions ont été effectuées afin de maintenir les installations en bon état et d'assurer un environnement sain :

- ⇒ démontage et nettoyage des bouches de ventilation afin de garantir une qualité optimale de l'air,
- ⇒ diverses réparations des agrès (espallier, trampoline, etc.),
- ⇒ installation de pictogrammes de sécurité.

#### Congélateur collectif

La mise au point du système d'alarme de température a été achevée après quelques ajustements. Par ailleurs, une procédure d'urgence à appliquer en cas d'alarme a été définie. Les alarmes éventuelles sont transmises au téléphone du service de piquet.

#### Collège d'Yvorne

Dans le cadre de l'entretien courant du bâtiment, la réparation d'un store endommagé a été effectuée.

A la suite de l'acceptation, en septembre, du préavis relatif au crédit d'étude pour la rénovation du Collège d'Yverne, plusieurs démarches ont été entreprises. Elles comprennent notamment des sondages dans l'ensemble du bâtiment, l'établissement de nouveaux plans, l'analyse des possibilités d'extension, ainsi que les échanges nécessaires avec les services de l'Etat pour la consultation et l'accompagnement du projet.

Une analyse historique de l'établissement a également été menée et plusieurs mandats portant sur les différentes étapes du processus ont été attribués.

Des séances mensuelles sont organisées avec les architectes responsables afin d'assurer un suivi régulier du dossier.

Par ailleurs, l'intendant des bâtiments a contribué à la coordination et au contrôle des investigations préparatoires, en collaboration avec les bureaux d'architecture, les entreprises chargées des devis, les historiens mandatés ainsi que les autres intervenants concernés.

### **Dépôt de voirie**

Le préavis relatif à la rénovation du dépôt de voirie de Pré Nové est actuellement en cours de finalisation. Les différents éléments techniques, administratifs et financiers ont nécessité des analyses et des ajustements approfondis afin de garantir la présentation d'un dossier complet, solide et conforme aux exigences en vigueur, ce qui a entraîné un report plus important que prévu par rapport au calendrier initial.

Ce préavis sera prochainement soumis au Conseil communal pour examen et décision.

### **Edicule public de la place du Torrent - WC publics**

Les ferme-portes ont été remplacés et plusieurs réparations ont dû être effectuées à la suite de multiples dégradations dans les différents WC (changement d'un urinoir, réparation des capteurs d'urinoirs, réparation d'une porte).

### **Bâtiment administratif de La Grappe**

En début de législature, un préavis concernant la rénovation partielle de la terrasse de La Grappe avait été déposé. Toutefois, à la suite de la réflexion

engagée sur une rénovation complète du bâtiment, les travaux ont été réalisés de manière provisoire afin d'éviter des dépenses inutiles.

Après plusieurs discussions relatives à l'avenir des bâtiments communaux et dans le but de prioriser les investissements au regard des finances communales, la rénovation complète de cet édifice a été reportée.

La terrasse ayant fait l'objet d'interventions provisoires, il est désormais nécessaire d'entreprendre des travaux plus conséquents afin de préserver les aménagements déjà réalisés, notamment dans les bureaux de l'administration (peinture, séchage de l'isolation, colmatage des fuites, etc.), et d'éviter qu'ils ne soient compromis.

Dans ce contexte, des offres ont été sollicitées pour la réfection de la terrasse, le remplacement des baies vitrées de la salle du Conseil ainsi que la mise aux normes de la barrière de sécurité.

Un préavis sera prochainement déposé devant le Conseil communal.

### **Bâtiment de la Souche**

Suite à l'acceptation, fin 2024, du préavis relatif à la demande de crédit d'étude pour la transformation des locaux commerciaux du bâtiment de la Souche en unité d'accueil pour écoliers (UAPE), l'étude s'est déroulée durant l'année 2025. Une demande de crédit d'ouvrage a été acceptée en décembre dernier par le Conseil communal. Les travaux, d'une durée de 9 mois, débuteront dès lors en début d'année 2026.

Dans le cadre du budget courant, un appartement a été rénové à la suite du départ d'un locataire. Cette intervention permettra une augmentation de loyer d'environ 200 francs. Le logement devrait être remis sur le marché au début de l'année 2026.

### **La Forge**

Dans le cadre du budget courant, la Municipalité a décidé, en concertation avec un locataire, de rénover une salle de bains dans le bâtiment de la Forge. Cette intervention permettra une augmentation du loyer d'environ septante francs. Les travaux devraient être achevés au début de l'année 2026.

### Service des gérances

A la suite du constat d'un suivi insuffisant dans la gestion des locations d'appartements et de places de parc, et en l'absence d'amélioration malgré plusieurs remarques, la Municipalité a décidé de résilier le contrat qui la liait à l'Agence immobilière François Schneeberger SA.

Un nouveau mandat de gestion a été attribué, dans le cadre d'un appel d'offres en procédure de gré à gré comparatif, à l'agence Silver Immobilier Sàrl, à Monthey.

## TERRAINS DE SPORT

### Terrains de football

Plusieurs travaux d'entretien ont été réalisés, notamment la remise en état des plafonds des vestiaires et du dépôt du FC Yvorne, la réparation et l'adaptation des poteaux d'éclairage à la suite du passage au LED, ainsi que la création de casiers dans le vestiaire des arbitres.

Les chenaux de la buvette et des vestiaires ont également été remplacés à la suite d'un vol.

Par ailleurs, nous avons reçu la résiliation du contrat de tonte conclu avec l'ORIF. Cette situation nous a conduits à étudier l'acquisition d'un système de tonte automatisé pour le terrain principal, projet inscrit au budget 2026. A noter que la tonte du terrain d'entraînement des Cabourles sera désormais assurée par le Secteur voirie.

En ce qui concerne l'entretien de la surface de jeu principale (engrais, roulage du terrain, etc.), le contrat liant le FC Yvorne, la commune et une entreprise spécialisée a été reconduit.

Le nouveau lave-chaussures du terrain de Pré Nové sera installé au début de l'année 2026. En raison de la charge de travail importante du Secteur voirie, sa mise en place n'a en effet pas pu être réalisée plus tôt. Dans un souci de gain de temps, la Municipalité a opté pour un bassin préfabriqué. Seuls les raccordements à l'eau resteront à effectuer par le Service de l'eau.

## SÉCURITÉ

### Police

La collaboration avec la Gendarmerie vaudoise pour la prise en charge et la gestion des activités de police sur le territoire communal demeure excellente. La commune peut compter en permanence sur sa réactivité et sur ses compétences, tant en matière de sécurité publique que de circulation routière.

La Police cantonale est intervenue à 294 reprises sur le territoire communal en 2025 (contre 201 interventions en 2024).

### Circulation routière et stationnement

#### Mise en place d'une zone 30 à Vers Morey

Suite à la relance de la Municipalité, la demande de légalisation de la zone 30 a été publiée et légalisée au printemps 2025. La signalisation a été commandée à la fin du mois d'août 2025 et livrée à la mi-décembre 2025.

La pose de la signalisation ainsi que les travaux de marquage, initialement prévus fin 2025, ont été reportés en raison des travaux de mise en séparatif du réseau sur la route de Vers Morey. Il a été décidé de procéder à leur installation à l'issue de ces travaux.

#### Etude de mise en place d'une zone 30 km/h à Versvey

Dans le cadre de la poursuite de la stratégie de sécurité routière des différents quartiers de la commune, la Municipalité a sollicité la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) afin d'examiner les mesures les plus adaptées. A l'issue de plusieurs échanges, un plan de zone 30 a été élaboré. En date du 19 août 2025, une détermination officielle est parvenue à la Municipalité. Les coûts de la signalisation correspondante ont dès lors été inscrits au budget 2026, aucune marge financière n'étant disponible au budget 2025. La commande de la signalisation est prévue début 2026.

#### Nuisances dues aux retours de ski

Suite à la table ronde organisée par Mesdames les Conseillères d'État Nuria Gorrite et Isabelle Moret, à laquelle M. Chollet, Syndic, a participé, des solutions

ont été identifiées. Les premières mesures temporaires mises en œuvre au début de l'année 2025 se sont révélées très concluantes.

Au vu de ces résultats, une demande de légalisation a été déposée auprès de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) à la fin du mois d'août 2025, laquelle a été acceptée. La commande de la signalisation et du matériel requis a été portée en priorité au budget 2025, impliquant le report du remplacement de certains panneaux vétustes.

La barrière ainsi que les panneaux de signalisation définitifs seront installés début 2026.

#### Mise à niveau de la signalisation horizontale et verticale

Les panneaux de signalisation les plus défraîchis ont été remplacés et des travaux de marquage ont été réalisés sur les routes de plaine.

Par ailleurs, les bandes cyclables situées le long de la route de Lausanne ont été supprimées à la demande de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), aux frais de cette dernière qui les avait marquées en son temps dans le cadre des "mesures COVID". En effet, ces aménagements ne respectaient pas le gabarit routier et leur suppression permet d'assurer une cohérence de la signalisation avec la commune voisine.

#### Nouvelle gestion de la circulation et du stationnement sur le domaine des Maisons Neuves

Le préavis soumis au Conseil communal a été accepté et l'opposition restante, à la suite des trois oppositions déposées, a été levée. Le projet n'a toutefois pas pu être réalisé en 2025 en raison de la réponse tardive du Canton à l'opposant. Les travaux sont prévus courant 2026.

#### Mise en conformité de la signalisation des routes forestières

La signalisation légalisée a été posée durant l'automne 2025.

#### Stationnement pour les manifestations

Confrontée aux difficultés de stationnement rencontrées par les habitants et autres visiteurs du village, la Municipalité a décidé de supprimer la possibilité

de réserver des places sur le domaine public lors des manifestations publiques ou privées organisées dans le village. Cette mesure vise à éviter que des solutions de stationnement alternatives dans des endroits inappropriés (chemins de vigne, stationnement hors case, terrains meubles, etc.) ne soient recherchées par les administrés, ce qui pourrait également poser des problèmes de sécurité, notamment pour l'accès des services d'urgence.

Dans le cadre des demandes POCAMA, les organisateurs sont dès lors sensibilisés au fait que, faute d'emplacements suffisants, le stationnement n'est autorisé que dans les places prévues à cet effet, selon le principe du premier arrivé, premier servi.

### **Engagement d'un assistant de sécurité publique (ASP) en collaboration avec les communes de Renaz et de Roche**

M. Vannay, préposé RLVCRA, ayant exprimé son souhait de faire valoir son droit à la retraite, la Municipalité s'est approchée des communes précitées pour relancer l'engagement en commun d'un assistant de sécurité publique (ASP).

Une fois les contours de cet engagement défini, un contrat de droit administratif a été signé à la mi-décembre 2025 avec la Municipalité de Roche pour la mise à disposition de son ASP à un taux de 20%.

L'assistante de sécurité publique engagée par notre voisine sera chargée de reprendre les tâches actuellement effectuées par le préposé RLVCRA, en plus d'autres missions, notamment la sécurité aux abords des établissements scolaires, le service de proximité et de prévention, ainsi que la surveillance de l'infrastructure routière.

Son entrée en fonction est prévue au cours du premier trimestre 2026.

### **Police administrative et du commerce**

La Police administrative et du commerce est en charge des missions suivantes :

- ⇒ suivi des procédures d'amende d'ordre et de contravention de compétence communale,
- ⇒ traitement des demandes d'autorisations pour manifestations et de permis temporaires pour la vente de boissons alcooliques,
- ⇒ traitement des demandes d'autorisations pour lotos et tombolas,

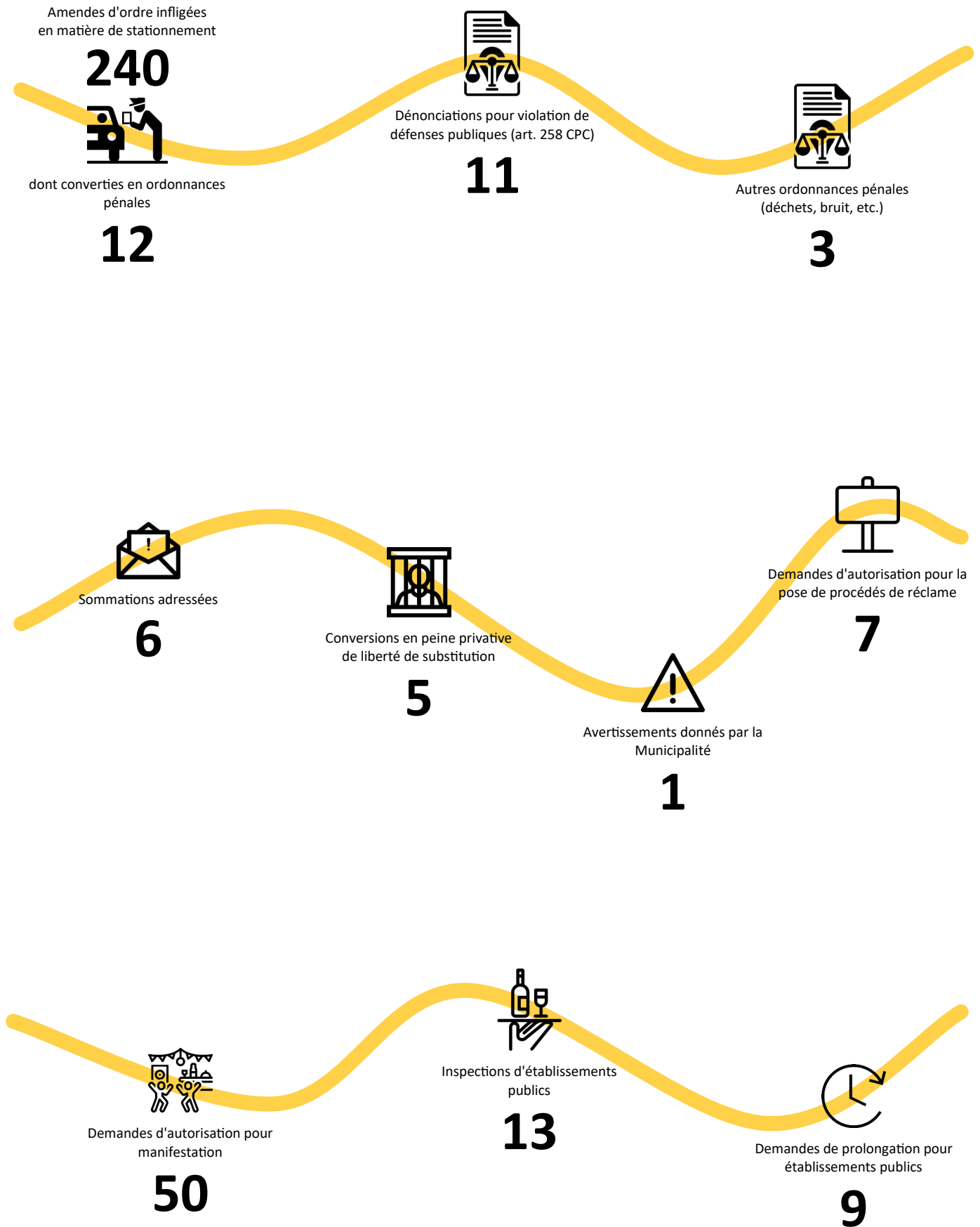
- ⇒ délivrance des autorisations pour la pose temporaire de banderoles ou d'affiches,
- ⇒ gestion du registre communal des entreprises,
- ⇒ inspection des établissements publics, des magasins, foires et marchés,
- ⇒ délivrance des autorisations de prolongation d'ouverture des établissements publics,
- ⇒ engagement des procédures de publication des mesures de signalisation routière,
- ⇒ gestion des objets trouvés,
- ⇒ suivi administratif de la prise en charge temporaire des choses mobilières laissées par les locataires expulsés dans le cadre procédures d'exécution forcée menées par la Justice de Paix.

### **Protection de la population**

Les positions GPS des cinq défibrillateurs de la commune ont été recalculées et mises à jour afin de refléter leur emplacement exact.

En mai, une soirée de formation à l'utilisation des défibrillateurs a été organisée avec un formateur spécialisé, afin de sensibiliser le personnel et les usagers aux gestes de premiers secours. Une trentaine de participants y ont pris part.

**Données statistiques des affaires de police traitées en 2025**



## DISTRIBUTION DE L'EAU

### Service de l'eau

Dans le cadre de son activité générale, le Service de l'eau remplit et/ou participe aux missions suivantes :

- ⇒ exploitation et entretien des installations de distribution d'eau (captages, réservoirs, canalisations, fontaines, etc.),
- ⇒ contrôle avant remblayage des canalisations lors de travaux de terrassement,
- ⇒ contrôle des installations exécutées sur le domaine privé,
- ⇒ mise à disposition, contrôle périodique et entretien des compteurs d'eau,
- ⇒ aide aux relevés d'eau et rappels,
- ⇒ support technique au commandant du feu en cas d'incendie,
- ⇒ entretien des bornes hydrantes,
- ⇒ surveillance de l'application correcte du règlement communal sur la distribution de l'eau et annonce des infractions à la Municipalité,
- ⇒ surveillance des zones de protection des eaux,
- ⇒ prélèvements périodiques d'eau dans le cadre du système cantonal d'autocontrôle des distributions publiques d'eau de boisson,
- ⇒ mise à jour des données sur le guichet cartographique communal,
- ⇒ gestion des alarmes (24/7) dans le cadre du service de piquet,
- ⇒ mise en application des différentes tâches liées à l'autocontrôle et documentation sur le logiciel dédié,
- ⇒ collaboration aux études ou projets communaux ou intercommunaux touchant son secteur d'activité,
- ⇒ exploitation, entretien et réparation du réseau vigne,
- ⇒ assistance/remplacement pour les travaux liés au Secteur assainissement / STEP.

### Collaborations intercommunales

#### Elaboration d'un PDDE commun avec Corbeyrier

Comme indiqué dans le rapport de gestion 2024, la Commune de Corbeyrier a commandé, d'entente avec la nôtre, l'élaboration d'un PDDE commun visant à rationaliser les investissements à consentir en matière d'eau potable dans nos deux communes.

Ce projet concerne notamment la sécurisation du réseau de Corbeyrier, la rationalisation des travaux

de valorisation des sources de Rouge Terre, la valorisation des trop-pleins des sources de Corbeyrier, ainsi que la mise en place d'une nouvelle conduite d'adduction entre Corbeyrier et Yvorne, évitant le passage des conduites sous la route cantonale.

Initialement prévu pour le printemps 2025, le rendu de ce travail sera présenté aux municipalités en début d'année 2026.

#### Projet de liaison Aigle-Yvorne-Roche

Dans le même esprit de rationalisation des investissements, la Municipalité a engagé, d'entente avec ses homologues d'Aigle et de Roche, une étude pour un projet "d'autoroute de l'eau".

Outre les objectifs généraux d'interconnexion des réseaux de distribution et de renforcement de la défense-incendie, ce projet vise, pour ce qui nous concerne plus directement, à nous permettre de renoncer aux investissements prévus pour la construction du réservoir de L'Abbaye.

### Réseau de distribution d'eau

#### Contrôle et surveillance de la qualité de l'eau

Dans le cadre de l'autocontrôle, des analyses régulières de la qualité de l'eau ont été effectuées. Ces contrôles visent à garantir la conformité de l'eau distribuée aux normes sanitaires en vigueur et à assurer la sécurité des consommateurs.

Sur requête de l'Office de la consommation (OFCO), la commune a également procédé à l'envoi d'un courrier-questionnaire aux propriétaires de sources privées connues, susceptibles d'être utilisées comme eau de boisson. Cette démarche visait, d'une part, à répondre à un point du rapport du service cantonal précité, suite à son inspection de 2024, et, d'autre part, à garantir la potabilité de l'eau sur l'ensemble du territoire communal. Il en ressort que certains des propriétaires concernés devront mettre en œuvre un programme d'autocontrôle, puisqu'ils distribuent de l'eau à des tiers.

#### Sécurisation des zones de captage

Une signalisation spécifique a été mise en place afin d'identifier les zones sources situées à proximité des captages. Cette mesure a pour objectif de protéger ces secteurs sensibles et de prévenir tout risque de

pollution susceptible d'altérer la ressource en eau.

### **Réservoir de Vers-Chenaux**

Dans le cadre du maintien et de l'amélioration de cette infrastructure, la Municipalité a commandé, dans le cadre du budget, les travaux suivants au réservoir de Vers-Chenaux :

- ⇒ sur requête de l'Office de la consommation, pose d'une installation de mesure de turbidité en continu,
- ⇒ adaptation du système de télégestion à cette nouvelle mesure,
- ⇒ remplacement de l'onduleur existant,
- ⇒ pose d'une nouvelle vanne incendie de type vanne papillon.

Suite au contrôle périodique OIBT, la Municipalité a également dû engager, dans le cadre des dépenses extrabudgétaires, la mise en conformité de l'installation électrique du réservoir, comprenant notamment la pose d'une nouvelle borne d'introduction électrique, pour un montant de l'ordre de CHF 4'000.--.

### **Gestion des incidents sur le réseau**

Au cours de l'année 2025, trois fuites d'eau ont été détectées sur la conduite située aux Écots. Ces incidents ont nécessité des interventions rapides afin de limiter les pertes d'eau et d'assurer la continuité du service aux usagers. Les réparations réalisées ont permis de rétablir l'intégrité du réseau dans les meilleurs délais.

### **Participation aux travaux d'infrastructure**

Le Service de l'eau a pris part aux travaux réalisés sur la route de Lausanne. Cette collaboration a permis de coordonner les interventions sur le réseau hydraulique avec les autres chantiers, afin de limiter les perturbations pour la circulation et les riverains.

### **Chantier des digues de Pré de l'Oie**

Dans le cadre du chantier des digues de Pré de l'Oie, le Service de l'eau s'est fortement mobilisé aux côtés de l'entreprise en charge des travaux. Une assistance régulière a été fournie, notamment pour le marquage des infrastructures et la transmission des informations relatives au réseau hydraulique.

Le service est intervenu à plusieurs reprises afin d'apporter des solutions adaptées, notamment à la

suite de l'arrachage de fils de liaison et de diverses conduites. Ces actions ont été essentielles pour garantir le bon déroulement des opérations et limiter l'impact sur les installations existantes.

### **Mise en œuvre d'un système de relevé à distance des compteurs d'eau**

Dans le cadre du budget 2025, la Municipalité a commandé des capteurs et appareils de mesure destinés au relevé à distance des compteurs d'eau. Cependant, en raison du manque de disponibilité du fontainier, leur installation a été reportée en 2026. Elle se fera progressivement dès l'entrée en fonction du nouveau chef du Service de l'eau.

### **Installation d'une borne hydrante supplémentaire au camping du Lac Vernay**

A la suite d'un important incendie survenu dans un camping voisin, le SDIS Chablais a demandé, par mesure de précaution, l'installation d'une borne hydrante supplémentaire au sud du Camping du Lac Vernay. Avec l'accord du propriétaire, cette borne sera installée début 2026 par les services communaux.

### **Données statistiques**

En 2025, 164'320 m<sup>3</sup> d'eau ont été facturés dans le cadre de l'alimentation des ménages privés et des entreprises, soit une consommation globale de 146.59 m<sup>3</sup> par habitant.

Durant l'exercice sous examen, 16 compteurs d'eau ont été remplacés et 68 installations ont été contrôlées par le Service de l'eau.

## ASSAINISSEMENT / STEP

### Secteur assainissement / STEP

Dans le cadre de son activité générale, le Secteur assainissement / STEP est en charge des travaux suivants :

- ⇒ travaux d'entretien général de la STEP,
- ⇒ déshydratation des boues,
- ⇒ gestion des alarmes (24h/24),
- ⇒ entretien des stations de relevage d'eaux usées,
- ⇒ contrôle et entretien de la station de relevage et des drainages des terrains agricoles de plaine,
- ⇒ vidange de la chambre du compteur de Corbeyrier,
- ⇒ entretien des dépotoirs et autres déversoirs d'orage,
- ⇒ mise à jour et suivi du registre communal des installations individuelles de traitement des eaux usées (fosses septiques),
- ⇒ collaboration aux travaux d'analyses microbiologiques et chimiques des rejets d'eaux usées traitées,
- ⇒ collaboration à la mise à jour des données concernant les réseaux d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) dans le guichet cartographique communal,
- ⇒ collaboration aux projets communaux ou intercommunaux touchant son secteur d'activité.

### STEP intercommunale

#### Raccordement des eaux usées d'Yverne à la nouvelle STEP intercommunale

La gestion des installations de traitement des eaux usées en 2025 a connu d'importantes évolutions, marquées par la mise en service de nouvelles infrastructures et la réorganisation des flux d'égouts sur le territoire.

Fin août, la STEP 2, installée aux Jaccolats, a été mise en fonctionnement. Cette étape a constitué un moment clé dans le processus de modernisation du traitement des eaux usées.

A la suite de cette mise en service, les égouts provenant de Corbeyrier et d'Yverne ont été acheminés vers la nouvelle station AERA, permettant ainsi une gestion centralisée et optimisée des eaux usées. Seuls les égouts de Versvey, des campings et des aires autoroutières demeuraient provisoirement traités à la STEP d'Yverne-Corbeyrier.

Parallèlement, l'équipe de voirie a profité de cette période pour vider au maximum le stockeur, optimisant ainsi la transition vers les nouvelles installations.

Avant Noël, la STAP1, située en amont des rails au niveau de notre STEP, a été mise en service. Seuls les égouts de l'entreprise Crousaz et de ses deux villas ont continué à être déversés dans l'ancienne STEP jusqu'au branchement d'une pompe provisoire qui a permis de débrancher et d'arrêter définitivement l'ancienne station de traitement.

#### Convention pour l'exploitation de stations de pompage et d'autres ouvrages d'épuration communaux par l'AERA

Dans le cadre du raccordement d'Yverne à la nouvelle STEP intercommunale, la Municipalité a signé une convention avec l'Association pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle (AERA) concernant l'exploitation, par les soins de celle-ci, des stations de pompage et autres ouvrages d'épuration communaux.

Cette convention précise que les frais d'exploitation, comprenant l'électricité, l'eau potable, les curages, l'entretien des accès et des bâtiments ainsi que le renouvellement des équipements, sont à la charge de la commune. Les frais de gestion et de surveillance sont, quant à eux, assurés par le personnel de l'AERA et facturés à la commune au tarif horaire de CHF 70.-- HT, susceptible d'être majoré pour les interventions d'urgence en dehors des horaires de travail habituels.

La convention prévoit également l'indexation de ce tarif sur l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) du mois de janvier de l'année de facturation, ainsi que la facturation des frais de déplacement au tarif de CHF 0.70 HT par kilomètre.

### Collecteurs communaux

#### Mise en séparatif de la route de Lausanne - étape 2

Les travaux de mise en séparatif de la route de Lausanne, étape 2, ont débuté en janvier et se sont achevés fin mai. Le goudronnage a été réalisé à la mi-juillet.

Nous avons profité de la fouille pour poser un tuyau d'eau en attente en prévision du projet de liaison

Aigle-Yvorner-Roche.

Dans l'ensemble, les travaux se sont bien déroulés. L'achèvement définitif interviendra à la suite des travaux de mise en séparatif de la partie d'Aigle, prévus entre avril et août 2026. Il restera à gagner le collecteur unitaire et à mettre en fonction le filtre de la route.

### **Mise en séparatif de Vers Morey**

Suite à l'acceptation par le Conseil de la demande de crédit pour la mise en séparatif de Vers-Morey, les travaux préparatoires ont débuté en décembre par la pose d'un enrobé au pied du chemin de Bachillon afin d'améliorer la circulation. Nous en avons profité pour refaire le tapis sur une portion de cette dévestiture qui était fortement dégradée. Cette dépense d'environ 20'000 francs a été partiellement prise en charge par le budget courant. Le solde sera imputé au poste "divers et imprévus" du préavis.

Tous les propriétaires concernés ont été rencontrés afin de leur expliquer les travaux prévus et ceux qu'ils devront éventuellement entreprendre à titre privé. Un protocole d'accord a été signé entre les parties.

Un bureau spécialisé a réalisé le relevé des fissures en accord avec les propriétaires.

Le chantier à proprement parler se déroulera en 2026.

### **Les Maisons Neuves - constat de défauts concernant la mise en séparatif effectuée entre 2004 et 2006**

Suite à la découverte des problèmes de raccordement signalés dans le rapport de gestion 2024, la Municipalité a rencontré le bureau d'ingénieurs ayant suivi ce chantier à l'époque afin d'obtenir des explications et un rapport basé sur les dossiers en sa possession.

Un rapport de synthèse nous est parvenu en octobre ; il confirme la conformité partielle ou la non-conformité de plus de la moitié des bâtiments de la rue des Maisons Neuves.

Afin de garantir une objectivité suffisante vis-à-vis des personnes et/ou mandataires impliqués dans la gestion des travaux réalisés entre 2004 et 2006, les investigations se poursuivront en 2026 avec un autre

bureau d'ingénieurs. Le mandat confié comprendra notamment l'inventaire des corrections à apporter, l'élaboration de solutions possibles par parcelle et l'estimation des coûts correspondants.

### **Equipement de la route de la Scie**

Dans le cadre du projet d'équipement de la route de la Scie, trois oppositions ont été déposées lors de la mise à l'enquête publiée en début d'année. Deux d'entre elles ont été retirées à l'issue des séances de conciliation prévues par la procédure LRou, tandis que la troisième a été maintenue sur la plupart de ses points.

Compte tenu du mauvais état de cette dévestiture et des contraintes imposées par le canton aux propriétaires bordiers en matière de traitement de leurs eaux usées, la Municipalité a décidé de poursuivre le projet et de demander au Conseil communal de lever l'opposition subsistante. Le préavis municipal y relatif sera soumis au Conseil communal en début d'année 2026.

## GESTION DES DÉCHETS

### Optimisation du système de récolte des déchets ménagers

Durant l'année écoulée, la reprise du mandat par le nouveau prestataire chargé de la collecte des déchets ménagers a impliqué une période d'ajustement. Quelques erreurs initiales ont été constatées lors du démarrage des activités.

Après cette période d'ajustement, le niveau de service s'est nettement amélioré et peut aujourd'hui être qualifié de satisfaisant. La mise en place d'un canal de communication dédié a notamment permis de renforcer la coordination opérationnelle. Cet outil facilite des échanges rapides et ciblés, contribuant à une résolution efficace des éventuels problèmes et à une meilleure réactivité sur le terrain.

### Introduction de la collecte des déchets alimentaires GastroVert

Comme mentionné dans le chapitre du Greffe municipal, une séance de lancement du projet a été organisée en novembre 2025. Cette analyse approfondie a mis en évidence que la mise en service du système de collecte GastroVert ne pouvait intervenir sans développements informatiques préalables significatifs.

La gestion actuelle des cartes d'accès à la déchetterie d'Aigle repose en effet sur des pratiques désuètes, sans intégration au registres communaux ni aux systèmes des partenaires concernés. Cette situation ne permet ni une maîtrise suffisante des accès, ni une gestion administrative et financière optimale, et ne répond pas pleinement aux exigences conventionnelles liant la commune à Satom SA. A titre d'illustration, à la fin de l'année, 852 cartes étaient recensées dans le tableur actuellement utilisé, dont 566 encore actives pour seulement 502 ménages enregistrés, alors même que l'ensemble des ménages ne dispose pas nécessairement d'une carte.

Afin de garantir la fiabilité des données, la protection des informations personnelles, un contrôle adéquat des accès et une évolution cohérente vers l'introduction d'un système de taxe pondérale à moyen terme, la Municipalité a décidé de privilégier la mise en place d'un système informatique intégré et, autant que possible, automatisé.

Ces développements, non prévus au budget initial du projet GastroVert, devront faire l'objet d'un dépassement sur les comptes liés à la gestion des déchets.

La mise en œuvre effective de la collecte sélective séparée des déchets alimentaires est ainsi reportée au deuxième semestre 2026 au mieux.

### Mesures d'accompagnement

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement, la commune a offert 56 rouleaux de dix sacs de 35 litres aux bénéficiaires définis par directive municipale. Pour mémoire, cette mesure est financée par le compte d'imputation interne du chapitre 71 Service social.

En parallèle, et en application des mesures d'exemption fixées dans la directive municipale y relative (habitants établis en séjour dans un EMS, personnes au bénéfice des prestations complémentaires ou du revenu d'insertion), des taxes forfaitaires ont été annulées pour un montant total de CHF 1'560.-

## ROUTES ET TRAVAUX

### Secteur voirie

Dans le cadre de son activité générale, le Secteur voirie remplit et/ou participe aux missions suivantes :

- ⇒ collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, papier-carton, objets encombrants),
- ⇒ travaux de signalisation routière (entretien général, pose de la signalisation pour manifestations, pose du radar pédagogique et collecte des données, etc.),
- ⇒ décoration du village (pose d'oriflammes, des décorations de Noël, etc.),
- ⇒ entretien du réseau d'eaux claires,
- ⇒ entretien général du domaine public (balayage, contrôle des grilles de route, réfection d'enrobé, maçonnerie, déneigement, contrôle de l'éclairage public, etc.),
- ⇒ entretien des espaces verts (tonte de gazon, entretien des haies et plantations, arrosage, ramassage des feuilles, désherbage manuel et mécanique, etc.),
- ⇒ surveillance de l'apparition d'espèces indésirables, de plantes invasives et de nids de chenilles processionnaires,
- ⇒ entretien du jardin du Caveau d'Yvorne,
- ⇒ entretien du cimetière,
- ⇒ service des inhumations,
- ⇒ location de tables et de bancs,
- ⇒ entretien des véhicules, machines et outils de travail,
- ⇒ entretien et réparation du mobilier urbain (bancs, tables, etc.),
- ⇒ collaboration à la gestion du réseau de distribution d'eau potable,
- ⇒ entretien des fontaines publiques,
- ⇒ collaboration à la gestion de la station d'épuration,
- ⇒ travaux divers de menuiserie et de serrurerie,
- ⇒ mise en œuvre des essais d'alarme de la protection civile au niveau local,
- ⇒ examen des dossiers de police de constructions sous l'angle de l'équipement obligatoire en matière de gestion des déchets (pour les bâtiments de plus de quatre logements),
- ⇒ commande et installation des numéros de bâtiment sur les nouvelles constructions,
- ⇒ ramassage et acheminement des animaux morts sur le domaine public au centre des déchets carnés de Bex.

### Travaux particuliers de l'exercice sous examen

À la demande du Secteur conciergerie, le Secteur voirie a :

- ⇒ créé et posé une marche pour la sortie de secours du Caveau d'Yvorne,
- ⇒ réparé des tables de la Salle de la Couronne,
- ⇒ réparé différentes portes et serrures endommagées lors de manifestations.

Il a également procédé au remplacement du cylindre du local arbitre du FC Yvorne, suite à un acte de vandalisme ayant rendu celui-ci inutilisable.

Dans le domaine de l'eau, le Secteur voirie est intervenu à plusieurs reprises pour :

- ⇒ effectuer des fouilles afin de localiser et dégager des fuites d'eau,
- ⇒ assister aux réparations,
- ⇒ procéder au remblayage et à la remise en état des surfaces.

Sur demande du Service de l'eau, le Secteur voirie a également posé une série de signalisations sur le territoire communal de Corbeyrier afin de sensibiliser la population à la présence de zones de sources.

Dans le domaine de l'assainissement, les principales interventions ont concerné :

- ⇒ la création d'une nouvelle chambre de contrôle sur les collecteurs de drainage de plaine aux Cabourles, en continuité des travaux réalisés en 2024,
- ⇒ le rehaussement d'une chambre de contrôle de drainage enterrée dans l'enceinte d'une exploitation privée au lieu-dit "Les Tannes",
- ⇒ la recherche de collecteurs communaux de drainage de plaine dans le même secteur,
- ⇒ la réparation et la remise à niveau de plusieurs regards d'égouts et d'eaux claires, ainsi que divers sondages pour localisation et dégagement de chambres.

A la demande directe de la Municipalité, le Secteur voirie a notamment :

- ⇒ assuré la tonte et le ramassage du gazon après le passage de l'entreprise Terrasport pour l'entretien du terrain du FC Yvorne (mars 2025),
- ⇒ découpé, chargé et évacué le bois de l'ancien dépôt situé au Châble-Rouge, ainsi que les socles en béton,

- ⇒ posé des caniveaux avec grilles de route pour la collecte des eaux de ruissellement du chemin à Plan d'Essert,
- ⇒ remplacé un tronçon d'environ 124 mètres linéaires d'un collecteur communal d'évacuation des eaux de drainage aux Tannes, suite à des obstructions et détériorations,
- ⇒ créé une barrière de sécurité à poser sur un mur à côté de l'église afin de prévenir les risques de chute pour les enfants,
- ⇒ assuré l'organisation de la journée "Coup de Balai 2025", en assurant l'accueil des participants, l'encadrement, la collecte et l'élimination des déchets.

Enfin, dans le cadre du soutien aux manifestations locales, le Secteur voirie a apporté un soutien logistique aux Marchés d'Yvorne de mai à octobre (tables, barrières, signalisation, alimentation électrique). Il a également organisé une réception dans le cadre des Fenêtres de l'Avent, permettant aux citoyens de rencontrer les employés communaux et de visiter les locaux.

### **Reprise de l'activité du Secteur assainissement / STEP**

En raison de la réduction progressive du taux d'occupation du responsable du secteur précité, le Secteur voirie a assuré dès le 2<sup>e</sup> semestre :

- ⇒ les contrôles de routine à la STEP d'Yvorne-Corbeyrier,
- ⇒ les analyses,
- ⇒ la gestion des boues,
- ⇒ l'établissement des rapports transmis au Canton, garantissant le bon fonctionnement de l'installation.

### **Signalisation routière**

Le Secteur voirie est intervenu pour la remise en état et la mise en conformité de la signalisation routière sur l'ensemble du territoire communal, incluant la réparation et le remplacement de panneaux endommagés par des accidents ou des actes de vandalisme.

### **Espaces verts**

Le Secteur voirie assure l'entretien du jardin du Caveau d'Yvorne, incluant :

- ⇒ la tonte du gazon,
- ⇒ l'entretien des massifs et plantes aromatiques,

- ⇒ le désherbage et l'arrosage,
- ⇒ la pose et la dépose des parasols,
- ⇒ l'entretien des luminaires extérieurs.

Le fleurissement du pied des arbres du Boulevard a été reconduit en 2025, avec la plantation de fleurs indigènes au pied de 75 arbres, comprenant travaux du sol, ensemencement, arrosage et entretien jusqu'en novembre.

## CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

- ⇒ Vu le préavis municipal n° 03-2026 Rapport de gestion et comptes 2025,
- ⇒ Ouï les rapports des commissions des finances et de gestion chargées de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,
- ⇒ Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

1. d'approuver les comptes communaux 2025 tels que présentés,
2. d'approuver les comptes intercommunaux dans lesquels la commune est engagée,
3. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'exercice 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ  
le syndic



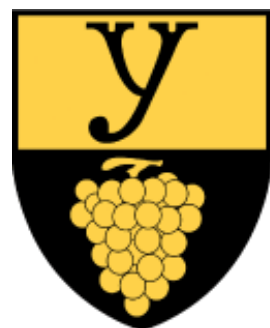
Edouard Chollet

le secrétaire

Fabien Cathélaz

Adopté par la Municipalité le 13 mai 2026

Annexes : - brochure des comptes communaux 2025  
- comptes 2025 de l'entente intercommunale scolaire d'Aigle-Yverne-Corbeyrier  
- comptes 2025 du SDIS Chablais



COMMUNE  
**Yvorne**

# COMPTES 2025

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
11.3102	Les coûts liés aux travaux de graphisme et de mise en page, effectués en son temps par l'ancien imprimeur, n'avaient pas été pris en compte lors de l'élaboration du budget.
13.3080	Le dépassement budgétaire s'explique par la prolongation du mandat du personnel intérimaire, consécutive à des absences pour maladie et un départ en retraite anticipée au sein du Secteur voirie.
13.4361	Indemnités journalières issues des assurances maladie et accident, ainsi que mise à disposition de l'AERA de M. Deschamps à compter du mois de juin 2025.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>1</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>2'447'324.23</b>	<b>1'579'786.99</b>	<b>2'460'940.00</b>	<b>1'525'200.00</b>	<b>2'297'731.34</b>	<b>1'459'398.07</b>
<b>10</b>	<b>Autorités</b>	<b>234'391.16</b>	<b>5'100.00</b>	<b>241'300.00</b>	<b>5'000.00</b>	<b>229'680.85</b>	<b>5'235.00</b>
10.3001	Traitement des Municipaux	184'999.20		185'000.00		185'899.20	
10.3003	Traitement du Conseil Communal	22'070.00		27'070.00		17'310.00	
10.3030	Assurances sociales	18'568.75		18'930.00		18'879.50	
10.3050	Assurances accidents et maladie	4'837.70		5'500.00		4'837.70	
10.3090	Autres charges	1'527.27		1'500.00		570.05	
10.3170	Frais de réceptions et manifestations	2'388.24		3'300.00		2'184.40	
10.4361	Jetons de présence et indemnités		5'100.00		5'000.00		5'235.00
<b>11</b>	<b>Administration</b>	<b>452'936.81</b>	<b>21'838.29</b>	<b>457'290.00</b>	<b>20'800.00</b>	<b>400'707.28</b>	<b>21'535.42</b>
11.3060	Indemnités et remb. frais	1'954.50		2'000.00		1'756.10	
11.3101	Imprimés et fournitures de bureau	6'540.42		7'000.00		7'211.33	
11.3102	Journal Le Vuarnéran	8'894.20		7'000.00		5'223.60	
11.3111	Achat machines et matériels de bureau	6'745.45		9'100.00		2'717.90	
11.3170	Frais de réceptions manifestations	14'967.55		16'250.00		20'726.75	
11.3181	Frais de port	7'856.85		6'600.00		6'708.80	
11.3182	Téléphones	6'296.09		6'800.00		6'292.90	
11.3185	Honoraires, frais d'expertises	6'391.80		9'400.00		4'150.95	
11.3186	Assurances diverses	14'996.20		14'000.00		11'399.80	
11.3650	Cotisations, participations	24'671.80		23'500.00		24'538.10	
11.3653	Dons et autres subventions	6'950.00		8'200.00		5'150.00	
11.3901	Imputation interne traitement	346'671.95		347'440.00		304'831.05	
11.4311	Emoluments		15'466.29		15'000.00		15'495.49
11.4350	Recettes diverses		1'522.00		1'000.00		1'199.93
11.4909	Imputation interne frais de perception/administration taxe de séjour		4'850.00		4'800.00		4'840.00
<b>13</b>	<b>Service du personnel, assur.</b>	<b>1'469'012.25</b>	<b>1'504'340.20</b>	<b>1'461'400.00</b>	<b>1'451'400.00</b>	<b>1'372'393.40</b>	<b>1'384'226.15</b>
13.3011	Traitement du personnel	1'120'138.70		1'113'170.00		1'056'448.65	
13.3030	Assurances sociales	107'123.25		103'630.00		104'216.20	
13.3040	Caisse de pensions	175'571.95		187'100.00		166'433.70	
13.3050	Assurances accidents et maladie	40'276.45		40'000.00		38'539.05	
13.3080	Traitement personnel intérim	20'999.50		10'000.00		4'256.45	
13.3091	Frais de formation	4'902.40		7'500.00		2'499.35	
13.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		56'327.45				16'089.20
13.4901	Imputations internes de frais de personnel		1'448'012.75		1'451'400.00		1'368'136.95

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
18.3517	La participation à l'indemnisation des lignes du trafic régional et assimilées s'est révélée inférieure au montant budgété. Les TPC nous ont par ailleurs crédité un montant de CHF 3'493.50 sur le décompte final des transports 2024.
19	Se référer aux explications fournies dans le rapport de gestion.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>15</b>	<b>Affaires culturelles, loisirs</b>	<b>10'545.00</b>		<b>10'800.00</b>		<b>10'526.00</b>	
15.3513	Ecoles de musique	10'545.00		10'800.00		10'526.00	
<b>16</b>	<b>Tourisme</b>	<b>48'508.50</b>	<b>48'508.50</b>	<b>48'000.00</b>	<b>48'000.00</b>	<b>48'401.50</b>	<b>48'401.50</b>
16.3653	Aides et subventions diverses	39'125.40		43'200.00		40'665.70	
16.3817	Attribution au fonds de réserve de la taxe de séjour	4'533.10				2'895.80	
16.3909	Imputation interne frais de perception/administration taxe de séjour	4'850.00		4'800.00		4'840.00	
16.4066	Taxe communale de séjour		48'508.50		48'000.00		48'401.50
<b>18</b>	<b>Transports publics</b>	<b>154'287.00</b>		<b>170'900.00</b>		<b>174'373.30</b>	
<b>18.3517</b>	Participation transports publics	154'087.00		170'700.00		174'173.30	
18.3659	Aides et subventions transports	200.00		200.00		200.00	
<b>19</b>	<b>Service informatique</b>	<b>77'643.51</b>		<b>71'250.00</b>		<b>61'649.01</b>	
19.3111	Achat matériel informatique	477.59		3'900.00		10'366.45	
19.3156	Maintenance informatique	77'165.92		67'350.00		51'282.56	

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

21                    Se référer aux explications fournies dans le rapport de gestion.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>2</b>	<b>FINANCES</b>	<b>624'289.51</b>	<b>4'682'668.63</b>	<b>590'337.00</b>	<b>4'397'612.00</b>	<b>991'428.76</b>	<b>4'306'098.84</b>
<b>20</b>	<b>Comptabilité gén, caisse, cont</b>	<b>18'891.14</b>	<b>5'506.44</b>	<b>15'500.00</b>	<b>5'000.00</b>	<b>23'092.72</b>	<b>3'499.32</b>
20.3184	Frais de poursuites	6'005.64		2'000.00		5'796.72	
20.3185	Honoraires et frais d'expertises	12'885.50		13'500.00		17'296.00	
20.4362	Remboursement poursuites		5'506.44		5'000.00		3'499.32
<b>21</b>	<b>Impôts</b>	<b>72'591.94</b>	<b>3'197'551.74</b>	<b>61'000.00</b>	<b>3'171'500.00</b>	<b>79'964.86</b>	<b>3'045'425.52</b>
21.3187	Frais de perception des impôts	30'486.29		27'000.00		25'922.16	
21.3290	Intérêts rémunérateurs	1'641.99		1'000.00		661.37	
21.3300	Défalcations diverses	40'463.66		33'000.00		53'381.33	
21.4000	Impôt revenu PP		1'894'096.66		1'900'000.00		1'856'957.17
21.4001	Impôt fortune PP		403'680.24		340'000.00		380'684.05
21.4003	Impôt à la source		53'190.76		48'000.00		48'385.09
21.4010	Impôt bénéfice PM		75'311.00		115'000.00		64'924.50
21.4011	Impôt capital PM		15'280.35		4'000.00		10'938.75
21.4012	Impôt complémentaire immeuble PM		24'182.65		2'000.00		25'126.70
21.4020	Impôt foncier		414'021.40		370'000.00		406'272.40
21.4040	Droits de mutations		98'053.75		140'000.00		55'399.10
21.4050	Impôt s/successions-donations		45'305.50		5'000.00		9'274.90
21.4061	Impôt sur les chiens		10'000.00		9'500.00		10'100.00
21.4090	Impôt récupéré après défalcations		1'788.53		5'000.00		27'307.75
21.4101	Patentes boissons et tabacs		5'625.75		6'500.00		5'097.25
21.4221	Intérêts de retard		22'039.27		18'000.00		20'605.63
21.4411	Impôt s/gains immobiliers		86'785.70		150'000.00		64'721.70
21.4412	Part.à des recettes cantonales - impôt frontaliers		39'756.25		50'000.00		52'264.40
21.4510	Compensation RFFA (ex RIE 3)		8'433.93		8'500.00		7'366.13

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

22.3520.10

22.4510.1

22.4510.2

22.4520.00

22.4520.01



NPIV, se référer aux explications fournies dans le rapport de gestion.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>22</b>	<b>Service financier</b>	<b>532'806.43</b>	<b>1'479'610.45</b>	<b>513'837.00</b>	<b>1'221'112.00</b>	<b>888'371.18</b>	<b>1'257'174.00</b>
22.3210	Intérêts des dettes à court-t	2'497.78		3'000.00		2'103.13	
22.3220	Intérêts des dettes consolid.	29'538.65		50'000.00		32'540.05	
<b>22.3520.10</b>	NPIV - compensation des charges des villes	500'770.00		460'837.00			
22.3521	Alimentation Fonds péréquation					723'728.00	
22.3809	Attributions à d'autres fonds de réserve et de renouvellement					130'000.00	
22.4222	Revenus des capit.patrim.fin.		48'238.80		47'000.00		50'408.95
<b>22.4510.1</b>	NPIV - péréquation des besoins structurels		34'381.00		32'826.00		
<b>22.4510.2</b>	NPIV - compensation transitoire		121'100.00		121'100.00		
22.452	Retour fonds péréquation						800'572.00
<b>22.4520.00</b>	NPIV - péréquation des ressources - solidarité principale		1'046'388.00		914'638.00		
<b>22.4520.01</b>	NPIV - péréquation des ressources - prélèvements conjoncturels		160'221.00		55'548.00		
22.4521	Péréquation solde année précédente		39'743.00				373'653.00
22.4909	Imputations internes des intérêts travaux divers		29'538.65		50'000.00		32'540.05

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
31.3146	En raison du transfert du responsable du secteur assainissement/STEP à l'AERA, divers travaux de curage des drainages ainsi que de remplacement des couvercles de chambres n'ont pas été réalisés.
31.31461	Dans le cadre des travaux de mise en séparatif de la route de Lausanne, étape 2, une fuite de gaz a été détectée nécessitant le remplacement de la conduite privée communale desservant les installations de Pré Nové. Les coûts y relatifs sont imputés à hauteur de 50% sur ce compte et de 50% sur le compte 351.3141.
31.3185	Honoraires relatifs à la valorisation de la parcelle communale n° 134 sise au Pré de l'Oie.
32.4250	Produit de la vente des parcelles forestières de l'île des Clous.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>3</b>	<b>DOMAINES ET BATIMENTS</b>	<b>1'564'184.04</b>	<b>1'601'296.46</b>	<b>1'508'120.00</b>	<b>1'025'800.00</b>	<b>1'330'890.66</b>	<b>1'093'719.62</b>
<b>31</b>	<b>Terrain</b>	<b>118'294.20</b>	<b>69'761.75</b>	<b>116'700.00</b>	<b>70'000.00</b>	<b>67'028.10</b>	<b>70'561.75</b>
31.3146	Entretien des domaines	13'358.30		33'700.00		16'888.00	
31.31461	Entretien des terrains de sport	30'176.80		21'500.00		13'251.60	
31.3185	Honoraires, frais études	23'196.80					
31.33031	Amortissement terrain patrimoine financier	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
31.3311.1909	Amortissement crédit d'étude digue Pré de l'Oie (09-2019)	11'550.00		18'000.00			
31.3311.2306	Amortissement développement durable terrain foot (06-2023)	3'700.00		3'000.00			
31.3521	Frais entretien stand tir	8'007.30		9'100.00		9'028.50	
31.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	3'305.00		6'400.00		2'860.00	
31.42321	Location des terrains		69'761.75		70'000.00		70'561.75
<b>32</b>	<b>Forêts</b>	<b>43'679.30</b>	<b>671'344.00</b>	<b>40'650.00</b>		<b>48'364.50</b>	
32.3102	Frais annonces et publications					694.50	
32.3146	Frais d'exploitation forêts	43'679.30		40'650.00		47'670.00	
32.4250	Revenus des prêts et participations du patrimoine administratif		671'344.00				
<b>33</b>	<b>Vignes</b>	<b>542'786.18</b>	<b>338'202.62</b>	<b>583'575.00</b>	<b>500'000.00</b>	<b>587'005.03</b>	<b>546'221.52</b>
33.3133	Frais de cave, vinification	23'608.56		20'000.00		29'619.93	
33.31331	Frais de cave, conditionnement	59'767.63		74'200.00		89'346.94	
33.3134	Fournitures, frais vignes	27'668.88		40'000.00		15'657.10	
33.31461	Vignerons-tâcherons	281'736.80		278'000.00		288'691.15	
33.3170	Frais représentation et promotion	24'428.22		38'500.00		31'542.24	
33.3185	Honoraires, frais d'études					1'016.15	
33.3189	Frais livraison/vente	7'635.79		8'000.00		8'578.44	
33.3191	TVA vente de vin	15'219.12		23'000.00		22'628.53	
33.3193	Cotisations viticoles	15'247.70		15'755.00		15'455.45	
33.3309	Variation du stock des vins	1'775.38					
33.3311.2204	Amortissement protection vignes Clos de l'Abbaye (04-2022)	5'500.00		5'500.00		5'500.00	
33.3901	Imputation interne traitement	43'746.10		43'850.00		42'339.10	
33.3904	Imputation interne location des caves	36'000.00		36'000.00		36'000.00	
33.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	452.00		770.00		630.00	
33.4355	Ventes des vins		338'202.62		500'000.00		502'922.04
33.43551	Variation stock vins						43'299.48
<b>35</b>	<b>Bâtiments communaux</b>	<b>859'424.36</b>	<b>521'988.09</b>	<b>767'195.00</b>	<b>455'800.00</b>	<b>628'493.03</b>	<b>476'936.35</b>

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
351.3141	L'écart avec le budget s'explique, d'une part, par les éléments mentionnés pour le compte 31.31461 et, d'autre part, par la mise en place d'un nouveau système de gestion électronique des accès pour les bâtiments communaux (cf. rapport de gestion).
351.3185	Dépassement lié aux émoluments pour la mise à l'enquête de l'UAPE ainsi qu'aux honoraires relatifs à l'estimation complémentaire des bâtiments de Vers-Chenaux.
351.3312.2302 - 4803	Amortissement par un prélèvement au fonds de réserve des bâtiments (compte de bilan 9282.7) conformément aux conclusions du préavis 02-2023 concernant la demande de crédit d'étude pour la réalisation d'un avant-projet de rénovation du Collège d'Yvorne.
351.3312.2407	Nouveau compte d'amortissement associé au préavis 07-2024 concernant la demande de crédit d'étude pour la transformation des locaux commerciaux du Bâtiment de la Souche en UAPE.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>351</b>	<b>Bâtiments</b>	<b>851'464.84</b>	<b>514'027.59</b>	<b>757'195.00</b>	<b>448'000.00</b>	<b>613'878.87</b>	<b>469'203.04</b>
351.3115	Achats véhicules leasing	7'515.60		7'500.00		6'889.30	
351.3122	Chauffage gaz	96'859.35		100'000.00		81'512.95	
351.3123	Electricité	35'976.40		35'000.00		34'225.25	
351.3124	Chauffage mazout	20'466.60		30'000.00		22'979.75	
351.3133	Frais de conciergerie et maintenance	16'864.15		19'500.00		17'339.35	
351.3141	Entretien des bâtiments	309'382.11		238'700.00		135'322.82	
351.3155	Entretien véhicules	1'856.10		2'300.00		2'373.35	
351.3182	Téléphones	351.73		300.00		278.80	
351.3185	Honoraires et frais d'expertises	13'969.65		10'000.00		32'692.05	
351.3186	Primes assurances bâtiments	34'963.05		37'000.00		30'074.65	
351.3199	Commissions et frais gérance	13'179.50		14'000.00		13'162.95	
351.3302	Amortissement financier bâtiments-terrains	8'000.00		8'000.00		8'000.00	
351.3312	Amortissement SP la Couronne + Temple	67'000.00		67'000.00		67'000.00	
351.3312.2302	Amortissement avant-projet rénovation Collège (02-2023)	36'000.00					
351.3312.2407	Amortissement La Souche crédit étude pour transformation (07-2024)	5'150.00					
351.3313.2304	Amortissement organisation communale de crise-bâtiments (04-2023)	7'700.00		7'055.00			
351.3901	Imputation interne traitement	169'019.95		169'420.00		153'442.60	
351.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	7'210.65		11'420.00		8'585.05	
351.4271	Locations diverses		440'858.19		410'000.00		431'118.50
351.4272	Machines à laver		1'169.40		2'000.00		2'084.54
351.4803	Prélèvement sur fonds rénovation des bâtiments		36'000.00				
351.4904	Imputation interne location cave		36'000.00		36'000.00		36'000.00
<b>352</b>	<b>Congélateurs</b>	<b>7'959.52</b>	<b>7'960.50</b>	<b>10'000.00</b>	<b>7'800.00</b>	<b>14'614.16</b>	<b>7'733.31</b>
352.31411	Frais d'entretien du congélateur	7'959.52		10'000.00		14'614.16	
352.43420	Produits congélateurs		7'960.50		7'800.00		7'733.31

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
42.3115	Se référer aux explications fournies dans le rapport de gestion.
43.3185	Dans les comptes 2024, un transitoire de CHF 5'000.-- avait été comptabilisé dans l'attente de la facture finale relative aux honoraires liés à la réfection des chemins AF en plaine. La facture finale s'étant révélée inférieure, il en résulte un montant négatif.
44.3145	Le dépassement s'explique, d'une part, par des travaux de rénovation de la fontaine des Rennauds plus importants que prévus initialement et, d'autre part, par l'abattage et le dessouchage d'un cyprès menaçant de tomber au cimetière.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>4</b>	<b>TRAVAUX</b>	<b>1'529'227.26</b>	<b>715'284.01</b>	<b>1'659'733.00</b>	<b>831'633.00</b>	<b>1'394'512.96</b>	<b>528'246.68</b>
<b>42</b>	<b>Service de l'urbanisme</b>	<b>187'897.30</b>	<b>19'414.10</b>	<b>192'940.00</b>	<b>24'000.00</b>	<b>163'938.25</b>	<b>24'405.70</b>
42.3061	Frais pour usage de véhicules privés			1'560.00		1'170.00	
42.3101	Imprimés et fournitures de bureau	118.90		1'000.00			
42.3102	Frais annonces et publications	3'014.10		5'500.00		6'088.75	
<b>42.3115</b>	<b>Achats véhicules</b>	<b>19'020.60</b>					
42.3155	Entretien des véhicules	1'048.50					
42.3156	Guichet cartographique communal - informatique	9'090.20		14'900.00		13'089.60	
42.3182	Téléphones	360.00		360.00		330.00	
42.3185	Honoraires et frais d'expertises	39'659.55		54'450.00		55'124.00	
42.3316.1903	Amortissement nouveau plan d'affectation communal (03-2019)	20'600.00		19'000.00			
42.3901	Imputation interne traitement	93'292.45		93'520.00		88'135.90	
42.3909	Imputation interne intérêts financiers urbanisme	1'693.00		2'650.00			
42.4313	Taxes et émoluments police des constructions		18'032.60		20'000.00		18'612.15
42.4362	Remboursement frais administr.		1'381.50		4'000.00		5'793.55
<b>43</b>	<b>Routes</b>	<b>563'810.32</b>		<b>578'030.00</b>		<b>485'315.46</b>	<b>226.20</b>
43.3060	Indemnisations et rembt. frais	238.50		250.00		230.10	
43.3114	Achats matériel de voirie	24'479.45		26'000.00		1'131.35	
43.3135	Achats fournitures, matériaux	19'711.21		21'800.00		18'797.75	
43.31421	Entretien des chemins	60'955.32		73'500.00		27'377.06	
43.3155	Entretien des véhicules	28'712.05		23'000.00		28'087.10	
43.3182	Téléphones	1'926.99		1'900.00		1'897.20	
<b>43.3185</b>	<b>Honoraires et frais d'expertises</b>	<b>1'203.85</b>				<b>18'348.90</b>	
43.3311.14	Amortissement rond point+trottoir Pré Nové	11'500.00		11'500.00		11'500.00	
43.3311.2305	Amortissement réaménagement parking Couronne (05-2023)	5'800.00		4'500.00			
43.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	4'800.00		4'800.00		4'800.00	
43.3311.81	Amortissement parking Vers la Cour (05-2017)	9'000.00		9'000.00		9'000.00	
43.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
43.3901	Imputation interne traitement	368'285.65		369'150.00		333'386.00	
43.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	4'605.00		7'630.00		5'760.00	
43.4659	Recettes diverses						226.20
<b>44</b>	<b>Parcs, promenades, cimetières</b>	<b>26'490.00</b>		<b>23'000.00</b>		<b>49'579.45</b>	
<b>44.3145</b>	<b>Entretien frais divers</b>	<b>26'490.00</b>		<b>23'000.00</b>		<b>49'579.45</b>	
<b>45</b>	<b>Ordures ménagères et décharge</b>	<b>136'951.25</b>	<b>129'944.52</b>	<b>137'220.00</b>	<b>127'280.00</b>	<b>167'472.96</b>	<b>113'783.78</b>

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
450 - 451.4812.1	Prélèvements anticipés aux financements spéciaux : lorsque la commune ne dispose pas d'une réserve suffisante au passif du bilan (compte 9280.45), l'excédent de charges est compensé par une avance aux financements spéciaux à l'actif du bilan (compte 9180.45), constituant ainsi une dette du domaine autofinancé envers le ménage communal.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>450</b>	<b>Ordures ménagères</b>	<b>59'298.81</b>	<b>59'298.81</b>	<b>49'860.00</b>	<b>49'550.00</b>	<b>67'361.54</b>	<b>49'478.29</b>
450.3114	Achat matériel d'exploitation	8'000.00		8'000.00			
450.3137	Achat sacs taxés	2'877.36		4'000.00		3'660.36	
450.3188	Frais de transports OM	26'593.58		20'000.00		26'390.01	
450.3191	AFC, TVA non récupérable OM	.07-					
450.3526	Frais de traitement OM (Satom)	15'982.19		12'000.00		15'265.22	
450.3901	Imputation interne traitement	5'845.75		5'860.00		22'045.95	
450.4342	Ventes et rétrocession sacs taxés		46'687.03		35'000.00		44'568.54
450.4812	Prélèvement au fonds de réserve affecté						4'090.75
450.4812.1	Prélèvement par avance aux financements spéciaux		11'519.78		13'550.00		
450.4900	Imputation interne aide complémentaire communale		1'092.00		1'000.00		819.00
<b>451</b>	<b>Autres déchets ménagers</b>	<b>70'645.71</b>	<b>70'645.71</b>	<b>78'360.00</b>	<b>77'730.00</b>	<b>64'305.49</b>	<b>64'305.49</b>
451.3188	Frais de transports autres déchets urbains	3'518.68		4'000.00		4'710.44	
451.3301	Pertes sur débiteurs	1'652.91				33.30	
451.3526	Frais de traitement autres déchets urbains	58'133.22		67'000.00		44'869.85	
451.3812	Attribution au fonds de réserve affecté					4'090.75	
451.3901	Imputation interne traitement	7'340.90		7'360.00		10'601.15	
451.4342	Produits taxes forfaitaires		62'803.51		64'000.00		62'966.60
451.4342.1	Autres produits déchets urbains		1'169.10		1'000.00		1'338.89
451.4812.1	Prélèvement par avance aux financements spéciaux		6'673.10		12'730.00		
<b>452</b>	<b>Déchets de voirie</b>	<b>7'006.73</b>		<b>9'000.00</b>		<b>35'805.93</b>	
452.3185	Honoraires et frais d'expertises					23'806.60	
452.3524	Frais de traitement déchets de voirie	7'006.73		9'000.00		11'999.33	
<b>46</b>	<b>Réseaux d'égouts, d'épuration</b>	<b>565'925.39</b>	<b>565'925.39</b>	<b>680'863.00</b>	<b>680'353.00</b>	<b>507'586.84</b>	<b>389'831.00</b>

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
460.3144	Les travaux d'inspection par caméra de certaines canalisations, de même que les travaux de chemisage des conduites dans les secteurs de Champ Gibert et du Caveau, n'ont pas été réalisés.
460.3185	Les études relatives au remplacement des canalisations EU/EC dans le quartier En Tronchet et au hameau de Versvey n'ont pas été réalisées.
460.4811.1	Prélèvements anticipés aux financements spéciaux : lorsque la commune ne dispose pas d'une réserve suffisante au passif du bilan (compte 9280.46), l'excédent de charges est compensé par une avance aux financements spéciaux à l'actif du bilan (compte 9180.46), constituant ainsi une dette du domaine autofinancé envers le ménage communal.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>460</b>	<b>Égouts</b>	<b>396'238.00</b>	<b>396'238.00</b>	<b>495'783.00</b>	<b>493'953.00</b>	<b>330'987.45</b>	<b>213'231.61</b>
460.3060	Indemnités et remboursements de frais	207.20		250.00			
460.3123	Energie	516.61		1'000.00		824.31	
460.3130	Achats fournitures et matériaux	658.98		4'500.00		548.71	
460.3144	Entretien canalis., collecteur	6'406.33		59'000.00		20'851.38	
460.3155	Entretien véhicule	2'038.20		2'800.00		2'994.99	
460.3157	Gestion des déchets	1'345.19		2'250.00			
460.3182	Téléphones	349.20		650.00		368.80	
460.3185	Honoraires et frais d'expertises	7'587.70		26'500.00		10'074.24	
460.3191	AFC, TVA non récupérable	.05					
460.3301	Pertes sur débiteurs	.50					
460.3311.2008	Amortissement étude assainis.collecteurs Rte de Lausanne (08-2020)	5'600.00		5'600.00		5'681.00	
460.3311.2205	Amortissement crédit d'étude équipement Rte de la Scie	6'400.00		5'000.00			
460.3311.2301	Amortissement Rte de Lausanne EU/EC - étape 1 (01-2023)	9'810.00		14'800.00			
460.3311.5	Amortissement assainissement Versvey	12'500.00		12'500.00		12'500.00	
460.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
460.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
460.33118	Amortissement "Champ Rogier"					2'997.35	
460.3313.2304	Amortissement organisation communale de crise - Step (04-2023)	1'900.00		1'900.00			
460.3526	Participation aux charges d'exploitation AERA	95'015.80		114'000.00		38'540.88	
460.3901	Imputation interne traitement	83'906.35		84'110.00		86'719.15	
460.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	5'193.00		9'035.00		5'520.00	
460.3909.1	Imputation interne (participation Yvorne à la Step)	129'802.89		124'888.00		116'366.64	
460.4341	Taxes de raccordement EU/EC		2'883.20		20'000.00		8'186.00
460.4342	Taxes annuelles d'épuration		174'984.20		205'000.00		183'501.86
460.4342.1	Taxe annuelle entretien des canalisations EU		19'909.45		25'000.00		21'543.75
460.4811.1	Prélèvement par avance aux financements spéciaux		198'461.15		243'953.00		

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>461</b>	<b>Épuration</b>	<b>169'687.39</b>	<b>169'687.39</b>	<b>185'080.00</b>	<b>186'400.00</b>	<b>176'599.39</b>	<b>176'599.39</b>
461.3123	Electricité	25'189.11		26'000.00		31'345.56	
461.3133	Achats produits d'exploitation	4'795.12		8'000.00		11'547.74	
461.3155	Entretien véhicule	509.56		700.00		748.70	
461.3156	Frais et entretien	7'280.15		12'800.00		10'724.11	
461.3182	Téléphones	673.37		360.00		394.18	
461.3188	Transports et élimination des déchets	41'027.03		47'000.00		25'069.93	
461.3191	Taxe fédérale sur les EU (micropolluants)	14'445.00		14'000.00		13'329.32	
461.3901	Imputation interne traitement	75'768.05		75'950.00		83'439.85	
461.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux			270.00			
461.4659	Participation commune de Corbeyrier		39'884.50		61'512.00		60'232.75
461.4909	Imputation interne (participation Yvorne à la Step)		129'802.89		124'888.00		116'366.64
<b>47</b>	<b>Cours d'eau et digues</b>	<b>48'153.00</b>		<b>47'680.00</b>		<b>20'620.00</b>	
47.3147	Entretien des cours d'eau (Divers ECF)	28'135.00		26'600.00			
47.3311	Amortissement ECF Grande Eau Torrent	15'000.00		15'000.00		15'000.00	
47.3311.101	Amortissement ECF Grande Eau /Pont CFF	3'500.00		3'500.00		3'500.00	
47.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux ECF	1'518.00		2'580.00		2'120.00	

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
51.3662	Un nombre d'abonnements inférieur aux prévisions a été délivré. Par ailleurs, les TPC nous ont crédité un montant de CHF 8'151.50 sur le décompte final des transports scolaires 2024.
58.3090	Le dépassement est dû au remplacement en urgence de l'horloge mère de l'église d'Yvorne, suite à des dysfonctionnements répétés de la sonnerie des cloches.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>5</b>	<b>INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES</b>	<b>336'307.80</b>	<b>52'143.40</b>	<b>510'760.00</b>	<b>131'900.00</b>	<b>415'877.55</b>	<b>43'190.75</b>
<b>51</b>	<b>Enseignement primaire</b>	<b>324'390.35</b>	<b>52'143.40</b>	<b>502'300.00</b>	<b>131'900.00</b>	<b>408'686.15</b>	<b>43'190.75</b>
51.3112	Achats mobilier scolaire					9'838.20	
51.35221	Participation à l'enseignement	133'419.50		167'000.00		153'892.30	
51.3523	Part. à des charges culture,loisirs et sport					3'736.45	
<b>51.3662</b>	<b>Frais de transports</b>	<b>176'098.00</b>		<b>194'500.00</b>		<b>224'248.90</b>	
51.3662.1	Cantine scolaire	14'872.85		140'800.00		16'970.30	
51.4522	Ecolage communes Aigle - Corbeyrier		22'308.50		11'000.00		12'078.25
51.4652	Cantine scolaire (participation des parents)		10'628.90		103'400.00		12'242.50
51.4809	Prélèvement au fonds de réserve de la taxe spécifique (abonnements)		19'206.00		17'500.00		18'870.00
<b>54</b>	<b>Office d'orientation professionnelle</b>	<b>1'299.90</b>		<b>1'360.00</b>		<b>1'240.70</b>	
54.3512	Orientation professionnelle	1'299.90		1'360.00		1'240.70	
<b>56</b>	<b>Service médical et dentaire</b>			<b>500.00</b>			
56.3654	Service médical dentaire			500.00			
<b>58</b>	<b>Temples et cultes</b>	<b>10'617.55</b>		<b>6'600.00</b>		<b>5'950.70</b>	
<b>58.3090</b>	<b>Autres charges</b>	<b>10'617.55</b>		<b>6'600.00</b>		<b>5'950.70</b>	

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
60.3510 – 60.3510.1	NPIV, se référer aux explications fournies dans le rapport de gestion.
65.3520	La participation aux frais est inférieure au montant budgété, en raison d'un nombre d'interventions supérieur aux prévisions, ce qui a entraîné une augmentation des revenus du SDIS Chablais.
66.3511 – 66.480	Versement au Service de la sécurité civile et militaire des taxes de dispense d'abris PCi perçues par la commune, par un prélèvement sur le fonds de réserve (compte de bilan 9282.66).

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>6</b>	<b>POLICE</b>	<b>997'300.35</b>	<b>648'379.35</b>	<b>388'245.00</b>	<b>23'000.00</b>	<b>293'025.87</b>	<b>25'732.47</b>
<b>60</b>	<b>Administration</b>	<b>305'127.66</b>	<b>20'787.35</b>	<b>308'645.00</b>	<b>23'000.00</b>	<b>232'222.65</b>	<b>23'482.47</b>
60.3116	Achat signalisation routière, marquage	29'696.85		30'000.00		19'814.40	
60.3130	Police, dépenses diverses	9'322.16		11'000.00		10'610.85	
60.3170	Réceptions et manifestations	1'950.00		2'000.00		1'600.00	
60.3301	Pertes sur débiteurs	90.00					
60.351	Réforme policière					106'942.00	
60.3510	NPIV - facture policière - socle sécuritaire commun	33'657.00		34'033.00			
60.3510.1	NPIV - facture policière - part des communes délégatrices	131'487.00		132'452.00			
60.3901	Imputation interne traitement	98'924.65		99'160.00		93'255.40	
60.4300	Police, recettes diverses		8'948.85		13'000.00		10'447.47
60.4370	Amendes		11'838.50		10'000.00		13'035.00
<b>64</b>	<b>Service des inhumations</b>	<b>208.45</b>	<b>350.00</b>	<b>1'000.00</b>		<b>121.30</b>	<b>2'250.00</b>
64.3188	Pompes funèbres	208.45		1'000.00		121.30	
64.4272	Concession inhumation		350.00				2'250.00
<b>65</b>	<b>Défenses contre l'incendie</b>	<b>47'073.34</b>		<b>58'500.00</b>		<b>41'518.67</b>	
65.3520	Participation intercommunale SDIS	47'073.34		58'500.00		41'518.67	
<b>66</b>	<b>Protection civile</b>	<b>644'890.90</b>	<b>627'242.00</b>	<b>20'100.00</b>		<b>19'163.25</b>	
66.3511	Participation à des charges cantonales	627'242.00					
66.3521	ORPC District d'Aigle	17'648.90		20'100.00		19'163.25	
66.480	Prélèvement fonds de réserve - abri PC		627'242.00				

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

72.35130            NPIV, se référer aux explications fournies dans le rapport de gestion.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>7</b>	<b>SECURITE SOCIALE</b>	<b>1'353'116.88</b>	<b>35'864.46</b>	<b>1'317'351.00</b>		<b>739'610.40</b>	<b>61'638.88</b>
<b>71</b>	<b>Service social</b>	<b>12'083.00</b>		<b>11'350.00</b>		<b>10'933.45</b>	
71.3170	Frais de réceptions manifestations	10'991.00		10'350.00		10'114.45	
71.3900	Imputation interne aide complémentaire communale	1'092.00		1'000.00		819.00	
<b>72</b>	<b>Prévoyance sociale cantonale</b>	<b>1'341'033.88</b>	<b>35'864.46</b>	<b>1'306'001.00</b>		<b>728'676.95</b>	<b>61'638.88</b>
72.3513	Prévoyance sociale cantonale					487'579.60	
<b>72.35130</b>	<b>NPIV - cohésion sociale</b>	<b>1'089'486.00</b>		<b>1'075'301.00</b>			
72.35151	AJE + ARASAPE + FAJE	251'547.88		230'700.00		241'097.35	
72.4510	Prévoyance sociale - solde année précédente			1.30			
72.4525	ARASAPE fonctionnement AJE+AAS retour année précédente			35'863.16			61'638.88

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
81.3123	Les acomptes pour la consommation d'électricité sont basés sur la consommation de l'année précédente. Les acomptes relatifs à la période d'avril 2024 à mars 2025 se sont révélés trop élevés. Un solde en notre faveur de CHF 7'448.55 a ainsi été remboursé. Malgré l'adaptation des nouveaux acomptes, le solde du compte demeure négatif.
81.3144	Les travaux de remplacement d'une conduite provenant des sources et traversant la route de Corbeyrier, de même que le remplacement d'une borne hydrante et d'une partie de sa conduite, n'ont pas été réalisés.
81.31442	Le montant budgété pour les travaux d'entretien forestier en zone de protection des sources a été intégré aux charges annuelles du Groupement forestier des Agittes (GFA), dans le cadre de son contrat, sans générer de plus-value.
81.4813.1	Prélèvements anticipés aux financements spéciaux : lorsque la commune ne dispose pas d'une réserve suffisante au passif du bilan (compte 9280.81), l'excédent de charges est compensé par une avance aux financements spéciaux à l'actif du bilan (compte 9180.81), constituant ainsi une dette du domaine autofinancé envers le ménage communal.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>8</b>	<b>SERVICES INDUSTRIELS</b>	<b>603'683.68</b>	<b>562'784.93</b>	<b>673'100.00</b>	<b>661'925.00</b>	<b>510'005.27</b>	<b>556'082.47</b>
<b>81</b>	<b>Service des eaux</b>	<b>459'193.78</b>	<b>459'193.78</b>	<b>574'935.00</b>	<b>574'425.00</b>	<b>421'760.87</b>	<b>421'760.87</b>
81.3060	Indemnisations et rbt. frais			250.00			
81.3114	Achats machines, matériel d'exploitation et entretien	4'741.53		17'750.00		9'106.25	
81.3115	Achats véhicules, leasing	6'663.24		6'700.00		6'663.24	
81.3121	Achat et consommation d'eau	8'928.65		9'000.00		5'514.28	
81.3123	Consommation d'électricité	40.50-		20'000.00		18'837.10	
81.3144	Entretien réseau d'eau	148'913.90		191'000.00		78'376.78	
81.31442	Entretien des captages	57'321.10		72'200.00		73'444.37	
81.3155	Entretien véhicule	1'982.68		1'700.00		1'374.50	
81.3182	Téléphones	1'971.03		2'230.00		2'278.41	
81.3185	Honoraires et frais d'expertises	3'580.20		26'500.00		7'459.44	
81.3301.1	Pertes sur débiteurs					.70	
81.3311.1910	Amortissement chambre coupe pression (10-2019)	4'000.00		4'000.00		4'000.00	
81.3311.2101	Amortissement station de chloration Rouge Terre (01-2021)	18'200.00		18'200.00		18'200.00	
81.3311.23010	Amortissement Rte de Lausanne Eau - étape 1 (01-2023)	1'116.00					
81.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	3'000.00		3'000.00		3'000.00	
81.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
81.33118	Amortissement "Champ Rogier"	4'500.00		4'500.00		4'500.00	
81.3313.2304	Amortissement organisation communale de crise-eau (04-2023)	1'800.00		1'525.00			
81.3319	Amortissement conduite eau + incendie Versvey (07-2018)	7'000.00		7'000.00		7'000.00	
81.3901	Imputation interne traitement	155'210.95		155'580.00		149'940.80	
81.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	5'305.00		8'800.00		7'065.00	
81.4273	Location des compteurs		20'692.05		21'000.00		20'415.00
81.4341	Taxes de raccordement eau		2'505.00		25'000.00		2'446.75
81.4342	Taxe d'abonnement		129'995.50		135'000.00		129'288.00
81.4351	Produit consommation d'eau		250'565.70		300'000.00		262'498.50
81.4813	Prélèvement au fonds de réserve		30'712.86				7'112.62
81.4813.1	Prélèvement par avance aux financements spéciaux		24'722.67		93'425.00		

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
82.3311.2309	Reprise du prélèvement de CHF 36'000.-- comptabilisé dans les comptes 2024 (compte 82.480), ainsi que de l'amortissement annuel budgété.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>82</b>	<b>Service électrique</b>	<b>144'489.90</b>	<b>103'591.15</b>	<b>98'165.00</b>	<b>87'500.00</b>	<b>88'244.40</b>	<b>134'321.60</b>
82.3123	Achat électricité	23'112.05		22'000.00		22'611.25	
82.3143	Entretien éclairage public	19'747.05		20'000.00		2'491.45	
82.3311.2309	Amortissement extension éclairage Rte de Lausanne (09-2023)	37'125.00		1'200.00			
82.3313.2304	Amortissement organisation communale de crise (04-2023)	2'000.00		2'020.00			
82.3657	Subvention "politique énergétique"	20'906.45		17'500.00		27'961.80	
82.3809	Attribution au fonds de réserve de la taxe spécifique	41'342.35		35'000.00		35'179.90	
82.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	257.00		445.00			
82.4112	Taxes énergie (usage du sol)		41'342.35		35'000.00		35'179.90
82.4112.1	Taxe spécifique		41'342.35		35'000.00		35'179.90
82.480	Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement						36'000.00
82.4809	Prélèvement au fonds de réserve de la taxe spécifique		20'906.45		17'500.00		27'961.80

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
	<i>Total charges</i>	<b>9'455'433.75</b>		<b>9'108'586.00</b>		<b>7'973'082.81</b>	
	<i>Total revenus</i>		<b>9'878'208.23</b>		<b>8'597'070.00</b>		<b>8'074'107.78</b>
	<i>Excédent charges</i>			<b>511'516.00</b>			
	<i>Excédent revenus</i>		<b>422'774.48</b>				<b>101'024.97</b>



**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>3</b>	<b>CHARGES</b>	<b>9'455'433.75</b>		<b>9'108'586.00</b>		<b>7'973'082.81</b>	
<b>30</b>	<b>AUTORITES ET PERSONNEL</b>	<b>1'714'032.92</b>		<b>1'710'310.00</b>		<b>1'608'996.75</b>	
<b>300</b>	<b>Autorités et commissions</b>	<b>207'069.20</b>		<b>212'070.00</b>		<b>203'209.20</b>	
10.3001	Traitement des Municipaux	184'999.20		185'000.00		185'899.20	
10.3003	Traitement du Conseil Communal	22'070.00		27'070.00		17'310.00	
<b>301</b>	<b>Personnel admin. et d'exploit.</b>	<b>1'120'138.70</b>		<b>1'113'170.00</b>		<b>1'056'448.65</b>	
13.3011	Traitement du personnel	1'120'138.70		1'113'170.00		1'056'448.65	
<b>303</b>	<b>Assurances sociales</b>	<b>125'692.00</b>		<b>122'560.00</b>		<b>123'095.70</b>	
10.3030	Assurances sociales	18'568.75		18'930.00		18'879.50	
13.3030	Assurances sociales	107'123.25		103'630.00		104'216.20	
<b>304</b>	<b>Caisse de pensions et prév.</b>	<b>175'571.95</b>		<b>187'100.00</b>		<b>166'433.70</b>	
13.3040	Caisse de pensions	175'571.95		187'100.00		166'433.70	
<b>305</b>	<b>Assurances accidents, maladie</b>	<b>45'114.15</b>		<b>45'500.00</b>		<b>43'376.75</b>	
10.3050	Assurances accidents et maladie	4'837.70		5'500.00		4'837.70	
13.3050	Assurances accidents et maladie	40'276.45		40'000.00		38'539.05	
<b>306</b>	<b>Indemnisation et remboursement</b>	<b>2'400.20</b>		<b>4'310.00</b>		<b>3'156.20</b>	
11.3060	Indemnisations et rembt. frais	1'954.50		2'000.00		1'756.10	
42.3061	Frais pour usage de véhicules privés			1'560.00		1'170.00	
43.3060	Indemnisations et rembt. frais	238.50		250.00		230.10	
460.3060	Indemnisations et remboursements de frais	207.20		250.00			
81.3060	Indemnisations et rbt. frais			250.00			
<b>308</b>	<b>Personnel intérimaire</b>	<b>20'999.50</b>		<b>10'000.00</b>		<b>4'256.45</b>	
13.3080	Traitement personnel intérim	20'999.50		10'000.00		4'256.45	
<b>309</b>	<b>Autres charges aut. et pers.</b>	<b>17'047.22</b>		<b>15'600.00</b>		<b>9'020.10</b>	
10.3090	Autres charges	1'527.27		1'500.00		570.05	
13.3091	Frais de formation	4'902.40		7'500.00		2'499.35	
58.3090	Autres charges	10'617.55		6'600.00		5'950.70	
<b>31</b>	<b>BIENS, SERVICES, MARCHANDISES</b>	<b>2'071'583.96</b>		<b>2'247'805.00</b>		<b>1'837'282.54</b>	

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>310</b>	<b>Imprimés et fournitures bureau</b>	<b>18'567.62</b>		<b>20'500.00</b>		<b>19'218.18</b>	
11.3101	Imprimés et fournitures de bureau	6'540.42		7'000.00		7'211.33	
11.3102	Journal Le Vuarnéran	8'894.20		7'000.00		5'223.60	
32.3102	Frais annonces et publications					694.50	
42.3101	Imprimés et fournitures de bureau	118.90		1'000.00			
42.3102	Frais annonces et publications	3'014.10		5'500.00		6'088.75	
<b>311</b>	<b>Achats mobilier, matériel, etc</b>	<b>122'336.51</b>		<b>122'950.00</b>		<b>77'926.89</b>	
11.3111	Achat machines et matériels de bureau	6'745.45		9'100.00		2'717.90	
11.3186	Assurances diverses	14'996.20		14'000.00		11'399.80	
19.3111	Achat matériel informatique	477.59		3'900.00		10'366.45	
351.3115	Achats véhicules leasing	7'515.60		7'500.00		6'889.30	
42.3115	Achats véhicules	19'020.60					
43.3114	Achats matériel de voirie	24'479.45		26'000.00		1'131.35	
450.3114	Achat matériel d'exploitation	8'000.00		8'000.00			
51.3112	Achats mobilier scolaire					9'838.20	
60.3116	Achat signalisation routière, marquage	29'696.85		30'000.00		19'814.40	
81.3114	Achats machines, matériel d'exploitation et entretien	4'741.53		17'750.00		9'106.25	
81.3115	Achats véhicules, leasing	6'663.24		6'700.00		6'663.24	
<b>312</b>	<b>Achats d'eau, d'énergie, comb.</b>	<b>211'008.27</b>		<b>243'000.00</b>		<b>217'850.45</b>	
351.3122	Chauffage gaz	96'859.35		100'000.00		81'512.95	
351.3123	Electricité	35'976.40		35'000.00		34'225.25	
351.3124	Chauffage mazout	20'466.60		30'000.00		22'979.75	
460.3123	Energie	516.61		1'000.00		824.31	
461.3123	Electricité	25'189.11		26'000.00		31'345.56	
81.3121	Achat et consommation d'eau	8'928.65		9'000.00		5'514.28	
81.3123	Consommation d'électricité	40.50-		20'000.00		18'837.10	
82.3123	Achat électricité	23'112.05		22'000.00		22'611.25	

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>313</b>	<b>Autres fournit. et marchand.</b>	<b>165'274.05</b>		<b>203'000.00</b>		<b>197'128.73</b>	
33.3133	Frais de cave, vinification	23'608.56		20'000.00		29'619.93	
33.31331	Frais de cave, conditionnement	59'767.63		74'200.00		89'346.94	
33.3134	Fournitures, frais vignes	27'668.88		40'000.00		15'657.10	
351.3133	Frais de conciergerie et maintenance	16'864.15		19'500.00		17'339.35	
43.3135	Achats fournitures, matériaux	19'711.21		21'800.00		18'797.75	
450.3137	Achat sacs taxés	2'877.36		4'000.00		3'660.36	
460.3130	Achats fournitures et matériaux	658.98		4'500.00		548.71	
461.3133	Achats produits d'exploitation	4'795.12		8'000.00		11'547.74	
60.3130	Police, dépenses diverses	9'322.16		11'000.00		10'610.85	
<b>314</b>	<b>Entret. immeubles, routes, etc</b>	<b>1'034'261.53</b>		<b>1'087'850.00</b>		<b>768'558.22</b>	
31.3146	Entretien des domaines	13'358.30		33'700.00		16'888.00	
31.31461	Entretien des terrains de sport	30'176.80		21'500.00		13'251.60	
32.3146	Frais d'exploitation forêts	43'679.30		40'650.00		47'670.00	
33.31461	Vignerons-tâcherons	281'736.80		278'000.00		288'691.15	
351.3141	Entretien des bâtiments	309'382.11		238'700.00		135'322.82	
352.31411	Frais d'entretien du congélateur	7'959.52		10'000.00		14'614.16	
43.31421	Entretien des chemins	60'955.32		73'500.00		27'377.06	
44.3145	Entretien frais divers	26'490.00		23'000.00		49'579.45	
460.3144	Entretien canalis., collecteur	6'406.33		59'000.00		20'851.38	
47.3147	Entretien des cours d'eau (Divers ECF)	28'135.00		26'600.00			
81.3144	Entretien réseau d'eau	148'913.90		191'000.00		78'376.78	
81.31442	Entretien des captages	57'321.10		72'200.00		73'444.37	
82.3143	Entretien éclairage public	19'747.05		20'000.00		2'491.45	
<b>315</b>	<b>Entretien mobiliers, install.</b>	<b>131'028.55</b>		<b>127'800.00</b>		<b>110'674.91</b>	
19.3156	Maintenance informatique	77'165.92		67'350.00		51'282.56	
351.3155	Entretien véhicules	1'856.10		2'300.00		2'373.35	
42.3155	Entretien des véhicules	1'048.50					
42.3156	Guichet cartographique communal - informatique	9'090.20		14'900.00		13'089.60	
43.3155	Entretien des véhicules	28'712.05		23'000.00		28'087.10	
460.3155	Entretien véhicule	2'038.20		2'800.00		2'994.99	
460.3157	Gestion des déchets	1'345.19		2'250.00			
461.3155	Entretien véhicule	509.56		700.00		748.70	
461.3156	Frais et entretien	7'280.15		12'800.00		10'724.11	
81.3155	Entretien véhicule	1'982.68		1'700.00		1'374.50	

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>317</b>	<b>Réceptions et manifestations</b>	<b>54'725.01</b>		<b>70'400.00</b>		<b>66'167.84</b>	
10.3170	Frais de réceptions et manifestations	2'388.24		3'300.00		2'184.40	
11.3170	Frais de réceptions manifestations	14'967.55		16'250.00		20'726.75	
33.3170	Frais représentation et promotion	24'428.22		38'500.00		31'542.24	
60.3170	Réceptions et manifestations	1'950.00		2'000.00		1'600.00	
71.3170	Frais de réceptions manifestations	10'991.00		10'350.00		10'114.45	
<b>318</b>	<b>Honoraires, prestations serv.</b>	<b>276'291.12</b>		<b>305'550.00</b>		<b>315'181.07</b>	
11.3181	Frais de port	7'856.85		6'600.00		6'708.80	
11.3182	Téléphones	6'296.09		6'800.00		6'292.90	
11.3185	Honoraires, frais d'expertises	6'391.80		9'400.00		4'150.95	
20.3184	Frais de poursuites	6'005.64		2'000.00		5'796.72	
20.3185	Honoraires et frais d'expertises	12'885.50		13'500.00		17'296.00	
21.3187	Frais de perception des impôts	30'486.29		27'000.00		25'922.16	
31.3185	Honoraires, frais études	23'196.80					
33.3185	Honoraires, frais d'études					1'016.15	
33.3189	Frais livraison/vente	7'635.79		8'000.00		8'578.44	
351.3182	Téléphones	351.73		300.00		278.80	
351.3185	Honoraires et frais d'expertises	13'969.65		10'000.00		32'692.05	
351.3186	Primes assurances bâtiments	34'963.05		37'000.00		30'074.65	
42.3182	Téléphones	360.00		360.00		330.00	
42.3185	Honoraires et frais d'expertises	39'659.55		54'450.00		55'124.00	
43.3182	Téléphones	1'926.99		1'900.00		1'897.20	
43.3185	Honoraires et frais d'expertises	1'203.85				18'348.90	
450.3188	Frais de transports OM	26'593.58		20'000.00		26'390.01	
451.3188	Frais de transports autres déchets urbains	3'518.68		4'000.00		4'710.44	
452.3185	Honoraires et frais d'expertises					23'806.60	
460.3182	Téléphones	349.20		650.00		368.80	
460.3185	Honoraires et frais d'expertises	7'587.70		26'500.00		10'074.24	
461.3182	Téléphones	673.37		360.00		394.18	
461.3188	Transports et élimination des déchets	41'027.03		47'000.00		25'069.93	
64.3188	Pompes funèbres	208.45		1'000.00		121.30	
81.3182	Téléphones	1'971.03		2'230.00		2'278.41	
81.3185	Honoraires et frais d'expertises	3'580.20		26'500.00		7'459.44	

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>319</b>	<b>Impôts, taxes, cotisations</b>	<b>58'091.30</b>		<b>66'755.00</b>		<b>64'576.25</b>	
33.3191	TVA vente de vin	15'219.12		23'000.00		22'628.53	
33.3193	Cotisations viticoles	15'247.70		15'755.00		15'455.45	
351.3199	Commissions et frais gérance	13'179.50		14'000.00		13'162.95	
450.3191	AFC, TVA non récupérable OM	.07-					
460.3191	AFC, TVA non récupérable	.05					
461.3191	Taxe fédérale sur les EU (micropolluants)	14'445.00		14'000.00		13'329.32	
<b>32</b>	<b>INTERETS PASSIFS</b>	<b>33'678.42</b>		<b>54'000.00</b>		<b>35'304.55</b>	
<b>321</b>	<b>Intérêts dettes à court terme</b>	<b>2'497.78</b>		<b>3'000.00</b>		<b>2'103.13</b>	
22.3210	Intérêts des dettes à court-t	2'497.78		3'000.00		2'103.13	
<b>322</b>	<b>Intérêts dettes moyen, long T.</b>	<b>29'538.65</b>		<b>50'000.00</b>		<b>32'540.05</b>	
22.3220	Intérêts des dettes consolid.	29'538.65		50'000.00		32'540.05	
<b>329</b>	<b>Autres intérêts</b>	<b>1'641.99</b>		<b>1'000.00</b>		<b>661.37</b>	
21.3290	Intérêts rémunérateurs	1'641.99		1'000.00		661.37	
<b>33</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>475'733.45</b>		<b>392'100.00</b>		<b>337'593.68</b>	
<b>330</b>	<b>Amort. patrimoine financier</b>	<b>76'982.45</b>		<b>66'000.00</b>		<b>86'415.33</b>	
21.3300	Défalcations diverses	40'463.66		33'000.00		53'381.33	
31.33031	Amortissement terrain patrimoine financier	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
33.3309	Variation du stock des vins	1'775.38					
351.3302	Amortissement financier bâtiments-terrains	8'000.00		8'000.00		8'000.00	
451.3301	Pertes sur débiteurs	1'652.91				33.30	
460.3301	Pertes sur débiteurs	.50					
60.3301	Pertes sur débiteurs	90.00					
81.3301.1	Pertes sur débiteurs					.70	

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>331</b>	<b>Amort. obligatoire patr. admn.</b>	<b>398'751.00</b>		<b>326'100.00</b>		<b>251'178.35</b>	
31.3311.1909	Amortissement crédit d'étude digue Pré de l'Oie (09-2019)	11'550.00		18'000.00			
31.3311.2306	Amortissement développement durable terrain foot (06-2023)	3'700.00		3'000.00			
33.3311.2204	Amortissement protection vignes Clos de l'Abbaye (04-2022)	5'500.00		5'500.00		5'500.00	
351.3312	Amortissement SP la Couronne + Temple	67'000.00		67'000.00		67'000.00	
351.3312.2302	Amortissement avant-projet rénovation Collège (02-2023)	36'000.00					
351.3312.2407	Amortissement La Souche crédit étude pour transformation (07-2024)	5'150.00					
351.3313.2304	Amortissement organisation communale de crise-bâtiments (04-2023)	7'700.00		7'055.00			
42.3316.1903	Amortissement nouveau plan d'affectation communal (03-2019)	20'600.00		19'000.00			
43.3311.14	Amortissement rond point+trottoir Pré Nové	11'500.00		11'500.00		11'500.00	
43.3311.2305	Amortissement réaménagement parking Couronne (05-2023)	5'800.00		4'500.00			
43.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	4'800.00		4'800.00		4'800.00	
43.3311.81	Amortissement parking Vers la Cour (05-2017)	9'000.00		9'000.00		9'000.00	
43.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
460.3311.2008	Amortissement étude assainis.collecteurs Rte de Lausanne (08-2020)	5'600.00		5'600.00		5'681.00	
460.3311.2205	Amortissement crédit d'étude équipement Rte de la Scie	6'400.00		5'000.00			
460.3311.2301	Amortissement Rte de Lausanne EU/EC - étape 1 (01-2023)	9'810.00		14'800.00			
460.3311.5	Amortissement assainissement Versvey	12'500.00		12'500.00		12'500.00	
460.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
460.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
460.33118	Amortissement "Champ Rogier"					2'997.35	
460.3313.2304	Amortissement organisation communale de crise - Step (04-2023)	1'900.00		1'900.00			
47.3311	Amortissement ECF Grande Eau Torrent	15'000.00		15'000.00		15'000.00	
47.3311.101	Amortissement ECF Grande Eau /Pont CFF	3'500.00		3'500.00		3'500.00	
81.3311.1910	Amortissement chambre coupe pression (10-2019)	4'000.00		4'000.00		4'000.00	
81.3311.2101	Amortissement station de chloration Rouge Terre (01-2021)	18'200.00		18'200.00		18'200.00	
81.3311.23010	Amortissement Rte de Lausanne Eau - étape 1 (01-2023)	1'116.00					
81.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	3'000.00		3'000.00		3'000.00	
81.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
81.33118	Amortissement "Champ Rogier"	4'500.00		4'500.00		4'500.00	
81.3313.2304	Amortissement organisation communale de crise-eau (04-2023)	1'800.00		1'525.00			
81.3319	Amortissement conduite eau + incendie Versvey (07-2018)	7'000.00		7'000.00		7'000.00	
82.3311.2309	Amortissement extension éclairage Rte de Lausanne (09-2023)	37'125.00		1'200.00			
82.3313.2304	Amortissement organisation communale de crise (04-2023)	2'000.00		2'020.00			
<b>35</b>	<b>REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS</b>	<b>3'182'408.76</b>		<b>2'572'883.00</b>		<b>2'083'301.40</b>	

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>351</b>	<b>Canton</b>	<b>2'299'351.78</b>		<b>1'655'346.00</b>		<b>1'021'558.95</b>	
15.3513	Ecoles de musique	10'545.00		10'800.00		10'526.00	
18.3517	Participation transports publics	154'087.00		170'700.00		174'173.30	
54.3512	Orientation professionnelle	1'299.90		1'360.00		1'240.70	
60.351	Réforme policière					106'942.00	
60.3510	NPIV - facture policière - socle sécuritaire commun	33'657.00		34'033.00			
60.3510.1	NPIV - facture policière - part des communes délégatrices	131'487.00		132'452.00			
66.3511	Participation à des charges cantonales	627'242.00					
72.3513	Prévoyance sociale cantonale					487'579.60	
72.35130	NPIV - cohésion sociale	1'089'486.00		1'075'301.00			
72.35151	AJE + ARASAPE + FAJE	251'547.88		230'700.00		241'097.35	
<b>352</b>	<b>Communes et associations comm.</b>	<b>883'056.98</b>		<b>917'537.00</b>		<b>1'061'742.45</b>	
22.3520.10	NPIV - compensation des charges des villes	500'770.00		460'837.00			
22.3521	Alimentation Fonds péréquation					723'728.00	
31.3521	Frais entretien stand tir	8'007.30		9'100.00		9'028.50	
450.3526	Frais de traitement OM (Satom)	15'982.19		12'000.00		15'265.22	
451.3526	Frais de traitement autres déchets urbains	58'133.22		67'000.00		44'869.85	
452.3524	Frais de traitement déchets de voirie	7'006.73		9'000.00		11'999.33	
460.3526	Participation aux charges d'exploitation AERA	95'015.80		114'000.00		38'540.88	
51.35221	Participation à l'enseignement	133'419.50		167'000.00		153'892.30	
51.3523	Part. à des charges culture,loisirs et sport					3'736.45	
65.3520	Participation intercommunale SDIS	47'073.34		58'500.00		41'518.67	
66.3521	ORPC District d'Aigle	17'648.90		20'100.00		19'163.25	
<b>36</b>	<b>AIDES ET SUBVENTIONS</b>	<b>282'824.50</b>		<b>428'400.00</b>		<b>339'734.80</b>	
<b>365</b>	<b>Aides, subventions inst. priv.</b>	<b>91'853.65</b>		<b>93'100.00</b>		<b>98'515.60</b>	
11.3650	Cotisations, participations	24'671.80		23'500.00		24'538.10	
11.3653	Dons et autres subventions	6'950.00		8'200.00		5'150.00	
16.3653	Aides et subventions diverses	39'125.40		43'200.00		40'665.70	
18.3659	Aides et subventions transports	200.00		200.00		200.00	
56.3654	Service médical dentaire			500.00			
82.3657	Subvention "politique énergétique"	20'906.45		17'500.00		27'961.80	
<b>366</b>	<b>Aides individuelles</b>	<b>190'970.85</b>		<b>335'300.00</b>		<b>241'219.20</b>	
51.3662	Frais de transports	176'098.00		194'500.00		224'248.90	
51.3662.1	Cantine scolaire	14'872.85		140'800.00		16'970.30	

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>38</b>	<b>ATTRIBUTIONS FONDS FINANCEMENT</b>	<b>45'875.45</b>		<b>35'000.00</b>		<b>172'166.45</b>	
<b>380</b>	<b>Attrib. fonds réser., renouv.</b>	<b>41'342.35</b>		<b>35'000.00</b>		<b>165'179.90</b>	
22.3809	Attributions à d'autres fonds de réserve et de renouvellement					130'000.00	
82.3809	Attribution au fonds de réserve de la taxe spécifique	41'342.35		35'000.00		35'179.90	
<b>381</b>	<b>Attrib. financements spéciaux</b>	<b>4'533.10</b>				<b>6'986.55</b>	
16.3817	Attribution au fonds de réserve de la taxe de séjour	4'533.10				2'895.80	
451.3812	Attribution au fonds de réserve affecté					4'090.75	
<b>39</b>	<b>IMPUTATIONS INTERNES</b>	<b>1'649'296.29</b>		<b>1'668'088.00</b>		<b>1'558'702.64</b>	
<b>390</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>1'649'296.29</b>		<b>1'668'088.00</b>		<b>1'558'702.64</b>	
11.3901	Imputation interne traitement	346'671.95		347'440.00		304'831.05	
16.3909	Imputation interne frais de perception/administration taxe de séjour	4'850.00		4'800.00		4'840.00	
31.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	3'305.00		6'400.00		2'860.00	
33.3901	Imputation interne traitement	43'746.10		43'850.00		42'339.10	
33.3904	Imputation interne location des caves	36'000.00		36'000.00		36'000.00	
33.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	452.00		770.00		630.00	
351.3901	Imputation interne traitement	169'019.95		169'420.00		153'442.60	
351.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	7'210.65		11'420.00		8'585.05	
42.3901	Imputation interne traitement	93'292.45		93'520.00		88'135.90	
42.3909	Imputation interne intérêts financiers urbanisme	1'693.00		2'650.00			
43.3901	Imputation interne traitement	368'285.65		369'150.00		333'386.00	
43.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	4'605.00		7'630.00		5'760.00	
450.3901	Imputation interne traitement	5'845.75		5'860.00		22'045.95	
451.3901	Imputation interne traitement	7'340.90		7'360.00		10'601.15	
460.3901	Imputation interne traitement	83'906.35		84'110.00		86'719.15	
460.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	5'193.00		9'035.00		5'520.00	
460.3909.1	Imputation interne (participation Yvorne à la Step)	129'802.89		124'888.00		116'366.64	
461.3901	Imputation interne traitement	75'768.05		75'950.00		83'439.85	
461.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux			270.00			
47.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux ECF	1'518.00		2'580.00		2'120.00	
60.3901	Imputation interne traitement	98'924.65		99'160.00		93'255.40	
71.3900	Imputation interne aide complémentaire communale	1'092.00		1'000.00		819.00	
81.3901	Imputation interne traitement	155'210.95		155'580.00		149'940.80	
81.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	5'305.00		8'800.00		7'065.00	
82.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	257.00		445.00			

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>4</b>	<b>REVENUS</b>		<b>9'878'208.23</b>		<b>8'597'070.00</b>		<b>8'074'107.78</b>
<b>40</b>	<b>IMPOTS</b>		<b>3'083'419.34</b>		<b>2'986'500.00</b>		<b>2'943'771.91</b>
<b>400</b>	<b>Impôts sur le revenu, fortune</b>		<b>2'350'967.66</b>		<b>2'288'000.00</b>		<b>2'286'026.31</b>
21.4000	Impôt revenu PP		1'894'096.66		1'900'000.00		1'856'957.17
21.4001	Impôt fortune PP		403'680.24		340'000.00		380'684.05
21.4003	Impôt à la source		53'190.76		48'000.00		48'385.09
<b>401</b>	<b>Impôts sur le bénéfice net</b>		<b>114'774.00</b>		<b>121'000.00</b>		<b>100'989.95</b>
21.4010	Impôt bénéfice PM		75'311.00		115'000.00		64'924.50
21.4011	Impôt capital PM		15'280.35		4'000.00		10'938.75
21.4012	Impôt complémentaire immeuble PM		24'182.65		2'000.00		25'126.70
<b>402</b>	<b>Impôts foncier</b>		<b>414'021.40</b>		<b>370'000.00</b>		<b>406'272.40</b>
21.4020	Impôt foncier		414'021.40		370'000.00		406'272.40
<b>404</b>	<b>Droits de mutation</b>		<b>98'053.75</b>		<b>140'000.00</b>		<b>55'399.10</b>
21.4040	Droits de mutations		98'053.75		140'000.00		55'399.10
<b>405</b>	<b>Impôts successions, donations</b>		<b>45'305.50</b>		<b>5'000.00</b>		<b>9'274.90</b>
21.4050	Impôt s/successions-donations		45'305.50		5'000.00		9'274.90
<b>406</b>	<b>Impôts, taxes possess., dép.</b>		<b>58'508.50</b>		<b>57'500.00</b>		<b>58'501.50</b>
16.4066	Taxe communale de séjour		48'508.50		48'000.00		48'401.50
21.4061	Impôt sur les chiens		10'000.00		9'500.00		10'100.00
<b>409</b>	<b>Impôts récupérés ap. défal.</b>		<b>1'788.53</b>		<b>5'000.00</b>		<b>27'307.75</b>
21.4090	Impôt récupéré après défalcatons		1'788.53		5'000.00		27'307.75
<b>41</b>	<b>PATENTES, CONCESSIONS</b>		<b>88'310.45</b>		<b>76'500.00</b>		<b>75'457.05</b>
<b>410</b>	<b>Patentes</b>		<b>5'625.75</b>		<b>6'500.00</b>		<b>5'097.25</b>
21.4101	Patentes boissons et tabacs		5'625.75		6'500.00		5'097.25
<b>411</b>	<b>Concessions</b>		<b>82'684.70</b>		<b>70'000.00</b>		<b>70'359.80</b>
82.4112	Taxes énergie (usage du sol)		41'342.35		35'000.00		35'179.90
82.4112.1	Taxe spécifique		41'342.35		35'000.00		35'179.90
<b>42</b>	<b>REVENUS DU PATRIMOINE</b>		<b>1'274'453.46</b>		<b>568'000.00</b>		<b>597'444.37</b>

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>422</b>	<b>Revenus capitaux du patrimoine</b>		<b>70'278.07</b>		<b>65'000.00</b>		<b>71'014.58</b>
21.4221	Intérêts de retard		22'039.27		18'000.00		20'605.63
22.4222	Revenus des capit.patrim.fin.		48'238.80		47'000.00		50'408.95
<b>423</b>	<b>Revenus des immeubles patri.</b>		<b>69'761.75</b>		<b>70'000.00</b>		<b>70'561.75</b>
31.42321	Location des terrains		69'761.75		70'000.00		70'561.75
<b>425</b>	<b>Revenus prêts patr. administ.</b>		<b>671'344.00</b>				
32.4250	Revenus des prêts et participations du patrimoine administratif		671'344.00				
<b>427</b>	<b>Revenus immeubles patr. admin.</b>		<b>463'069.64</b>		<b>433'000.00</b>		<b>455'868.04</b>
351.4271	Locations diverses		440'858.19		410'000.00		431'118.50
351.4272	Machines à laver		1'169.40		2'000.00		2'084.54
64.4272	Concession inhumation		350.00				2'250.00
81.4273	Location des compteurs		20'692.05		21'000.00		20'415.00
<b>43</b>	<b>TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS</b>		<b>1'161'789.44</b>		<b>1'390'800.00</b>		<b>1'359'700.83</b>
<b>430</b>	<b>Taxes légales de remplacement</b>		<b>8'948.85</b>		<b>13'000.00</b>		<b>10'447.47</b>
60.4300	Police, recettes diverses		8'948.85		13'000.00		10'447.47
<b>431</b>	<b>Emoluments</b>		<b>33'498.89</b>		<b>35'000.00</b>		<b>34'107.64</b>
11.4311	Emoluments		15'466.29		15'000.00		15'495.49
42.4313	Taxes et émoluments police des constructions		18'032.60		20'000.00		18'612.15
<b>434</b>	<b>Taxes de raccordement et util.</b>		<b>448'897.49</b>		<b>517'800.00</b>		<b>461'573.70</b>
352.43420	Produits congélateurs		7'960.50		7'800.00		7'733.31
450.4342	Ventes et rétrocession sacs taxés		46'687.03		35'000.00		44'568.54
451.4342	Produits taxes forfaitaires		62'803.51		64'000.00		62'966.60
451.4342.1	Autres produits déchets urbains		1'169.10		1'000.00		1'338.89
460.4341	Taxes de raccordement EU/EC		2'883.20		20'000.00		8'186.00
460.4342	Taxes annuelles d'épuration		174'984.20		205'000.00		183'501.86
460.4342.1	Taxe annuelle entretien des canalisations EU		19'909.45		25'000.00		21'543.75
81.4341	Taxes de raccordement eau		2'505.00		25'000.00		2'446.75
81.4342	Taxe d'abonnement		129'995.50		135'000.00		129'288.00
<b>435</b>	<b>Ventes et prestations service</b>		<b>590'290.32</b>		<b>801'000.00</b>		<b>809'919.95</b>
11.4350	Recettes diverses		1'522.00		1'000.00		1'199.93
33.4355	Ventes des vins		338'202.62		500'000.00		502'922.04
33.43551	Variation stock vins						43'299.48
81.4351	Produit consommation d'eau		250'565.70		300'000.00		262'498.50

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>436</b>	<b>Remboursements de tiers</b>		<b>68'315.39</b>		<b>14'000.00</b>		<b>30'617.07</b>
10.4361	Jetons de présence et indemnités		5'100.00		5'000.00		5'235.00
13.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		56'327.45				16'089.20
20.4362	Remboursement poursuites		5'506.44		5'000.00		3'499.32
42.4362	Remboursement frais administr.		1'381.50		4'000.00		5'793.55
<b>437</b>	<b>Amendes</b>		<b>11'838.50</b>		<b>10'000.00</b>		<b>13'035.00</b>
60.4370	Amendes		11'838.50		10'000.00		13'035.00
<b>44</b>	<b>PARTS AUX RECETTES CANTONALES</b>		<b>126'541.95</b>		<b>200'000.00</b>		<b>116'986.10</b>
<b>441</b>	<b>Parts aux recettes cantonales</b>		<b>126'541.95</b>		<b>200'000.00</b>		<b>116'986.10</b>
21.4411	Impôt s/gains immobiliers		86'785.70		150'000.00		64'721.70
21.4412	Part.à des recettes cantonales - impôt frontaliers		39'756.25		50'000.00		52'264.40
<b>45</b>	<b>PARTICIPATION, REMB. COLL. PUB</b>		<b>1'468'439.89</b>		<b>1'143'612.00</b>		<b>1'255'308.26</b>
<b>451</b>	<b>Canton</b>		<b>163'916.23</b>		<b>162'426.00</b>		<b>7'366.13</b>
21.4510	Compensation RFFA (ex RIE 3)		8'433.93		8'500.00		7'366.13
22.4510.1	NPIV - péréquation des besoins structurels		34'381.00		32'826.00		
22.4510.2	NPIV - compensation transitoire		121'100.00		121'100.00		
72.4510	Prévoyance sociale - solde année précédente		1.30				
<b>452</b>	<b>Communes et associations comm.</b>		<b>1'304'523.66</b>		<b>981'186.00</b>		<b>1'247'942.13</b>
22.452	Retour fonds péréquation						800'572.00
22.4520.00	NPIV - péréquation des ressources - solidarité principale		1'046'388.00		914'638.00		
22.4520.01	NPIV - péréquation des ressources - prélèvements conjoncturels		160'221.00		55'548.00		
22.4521	Péréquation solde année précédente		39'743.00				373'653.00
51.4522	Ecolage communes Aigle - Corbeyrier		22'308.50		11'000.00		12'078.25
72.4525	ARASAPE fonctionnement AJE+AAS retour année précédente		35'863.16				61'638.88
<b>46</b>	<b>AUTRES PARTICIPATIONS, SUB.</b>		<b>50'513.40</b>		<b>164'912.00</b>		<b>72'701.45</b>
<b>465</b>	<b>Particip., subvention de tiers</b>		<b>50'513.40</b>		<b>164'912.00</b>		<b>72'701.45</b>
43.4659	Recettes diverses						226.20
461.4659	Participation commune de Corbeyrier		39'884.50		61'512.00		60'232.75
51.4652	Cantine scolaire (participation des parents)		10'628.90		103'400.00		12'242.50
<b>48</b>	<b>PRELEVEMENTS FONDS, FIN. SPEC.</b>		<b>975'444.01</b>		<b>398'658.00</b>		<b>94'035.17</b>

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>480</b>	<b>Prélèvement fonds réserve</b>		<b>703'354.45</b>		<b>35'000.00</b>		<b>82'831.80</b>
351.4803	Prélèvement sur fonds rénovation des bâtiments		36'000.00				
51.4809	Prélèvement au fonds de réserve de la taxe spécifique (abonnements)		19'206.00		17'500.00		18'870.00
66.480	Prélèvement fonds de réserve - abri PC		627'242.00				
82.480	Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement						36'000.00
82.4809	Prélèvement au fonds de réserve de la taxe spécifique		20'906.45		17'500.00		27'961.80
<b>481</b>	<b>prélèvement financ. spéciaux</b>		<b>272'089.56</b>		<b>363'658.00</b>		<b>11'203.37</b>
450.4812	Prélèvement au fonds de réserve affecté						4'090.75
450.4812.1	Prélèvement par avance aux financements spéciaux		11'519.78		13'550.00		
451.4812.1	Prélèvement par avance aux financements spéciaux		6'673.10		12'730.00		
460.4811.1	Prélèvement par avance aux financements spéciaux		198'461.15		243'953.00		
81.4813	Prélèvement au fonds de réserve		30'712.86				7'112.62
81.4813.1	Prélèvement par avance aux financements spéciaux		24'722.67		93'425.00		
<b>49</b>	<b>IMPUTATIONS INTERNES</b>		<b>1'649'296.29</b>		<b>1'668'088.00</b>		<b>1'558'702.64</b>
<b>490</b>	<b>Imputations internes</b>		<b>1'649'296.29</b>		<b>1'668'088.00</b>		<b>1'558'702.64</b>
11.4909	Imputation interne frais de perception/administration taxe de séjour		4'850.00		4'800.00		4'840.00
13.4901	Imputations internes de frais de personnel		1'448'012.75		1'451'400.00		1'368'136.95
22.4909	Imputations internes des intérêts travaux divers		29'538.65		50'000.00		32'540.05
351.4904	Imputation interne location cave		36'000.00		36'000.00		36'000.00
450.4900	Imputation interne aide complémentaire communale		1'092.00		1'000.00		819.00
461.4909	Imputation interne (participation Yvorne à la Step)		129'802.89		124'888.00		116'366.64

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
	<i>Total charges</i>	<b>9'455'433.75</b>		<b>9'108'586.00</b>		<b>7'973'082.81</b>	
	<i>Total revenus</i>		<b>9'878'208.23</b>		<b>8'597'070.00</b>		<b>8'074'107.78</b>
	<i>Excédent charges</i>			<b>511'516.00</b>			
	<i>Excédent revenus</i>		<b>422'774.48</b>				<b>101'024.97</b>



**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Comptes 2024		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
<b>9</b>	<b>BILAN</b>	<b>10'286'506.16</b>	<b>10'286'506.16</b>	<b>7'901'639.77</b>	<b>7'901'639.77</b>		
<b>91</b>	<b>ACTIF</b>	<b>10'286'506.16</b>		<b>7'901'639.77</b>			
<b>910</b>	<b>DISPONIBILITES</b>	<b>1'879'761.91</b>		<b>488'020.92</b>			
<b>9100</b>	<b>Caisse</b>	<b>3'713.20</b>		<b>9'756.20</b>			
9100	Caisse	3'713.20		9'756.20			
<b>9101</b>	<b>Compte de chèque postaux</b>	<b>1'137'602.71</b>		<b>230'070.59</b>			
9101	La Poste	1'137'602.71		230'070.59			
<b>9102</b>	<b>Banques</b>	<b>738'446.00</b>		<b>248'194.13</b>			
9105	UBS	342'855.10		106'331.88			
9109.2	BCV - rendement des titres	45'015.50		44'820.10			
9111	BCV - gérance	168'909.52		79'161.58			
9113	BCV - compte courant	181'665.88		17'880.57			
<b>911</b>	<b>DEBITEURS</b>	<b>1'372'696.56</b>		<b>1'303'515.69</b>			
<b>9112</b>	<b>Impôts à encaisser</b>	<b>1'153'804.51</b>		<b>1'037'809.93</b>			
9112.01	ACI Impôts PP+PM+IS	1'042'475.91		952'271.85			
9112.02	ACI Impôt anticipé des contribuables	77'292.50		48'388.79			
9112.03	ACI solde à recevoir	34'036.10		37'149.29			
<b>9114</b>	<b>Participations à recevoir</b>	<b>16'883.60</b>		<b>17'500.31</b>			
9111.1	AFC Berne, I.A. à récupérer	16'883.60		17'500.31			
<b>9115</b>	<b>Débiteurs</b>	<b>202'008.45</b>		<b>248'205.45</b>			
9115	Débiteurs	202'008.45		248'205.45			
<b>912</b>	<b>PLACEMENTS PATRIMOINE FINANC.</b>	<b>1'173'096.46</b>		<b>1'825'124.29</b>			
<b>9120</b>	<b>Titres &amp; placements</b>	<b>382'078.50</b>		<b>999'330.95</b>			
9120.1	Titres Bourse Communale	154'907.05		154'907.05			
9120.15	BCV - réserve syndicat AF	227'171.45		217'181.90			
9120.18	BCV - abri PC			627'242.00			
<b>9123</b>	<b>Terrains &amp; bâtiments</b>	<b>610'411.45</b>		<b>643'411.45</b>			
9123	Terrains et Bâtiments Patrimoine Financier	525'465.65		533'465.65			
9123.1	Terrains	84'945.80		109'945.80			

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Comptes 2024		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
<b>9129</b>	<b>Autres biens patrimoine fin.</b>	<b>180'606.51</b>		<b>182'381.89</b>			
9129	Stock vins	180'606.51		182'381.89			
<b>913</b>	<b>ACTIFS TRANSITOIRES</b>	<b>279'919.08</b>		<b>176'698.06</b>			
<b>9139</b>	<b>Actifs transitoires</b>	<b>279'919.08</b>		<b>176'698.06</b>			
9139	Actifs transitoires	279'919.08		48'790.06			
9139.01	Actifs transitoires péréquation et facture sociale			127'908.00			
<b>914</b>	<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>5'154'188.35</b>		<b>3'903'989.61</b>			

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Comptes 2024		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
<b>9141</b>	<b>Ouvrages génie civil</b>	<b>4'128'106.34</b>		<b>2'792'220.05</b>			
9141	STATION D' EPURATION	1.00		1.00			
9141.10	ECF Torrent-Grande-Eau	30'000.00		45'000.00			
9141.10.1	ECF Grande-Eau /Pont CFF	25'500.00		29'000.00			
9141.14	Travaux Rond Point et trottoirs RC	137'319.05		148'819.05			
9141.19.09	Digues de protection Châble Rouge, Pré de l'Oie - crédit d'étude	103'964.30		115'514.30			
9141.20.08	Rte de Lausanne assainissement - crédit d'étude	39'851.78		45'451.78			
9141.22.04	Protection des vignes du Clos de l'Abbaye	60'403.00		64'265.00			
9141.22.05	Rte de la Scie - crédit d'étude équipement	57'478.33		42'160.38			
9141.23.01	Rte de Lausanne assainissement - étape 1 - EU/EC	235'461.83		269'054.13			
9141.23.010	Rte de Lausanne assainissement - étape 1 - Eau	26'785.20					
9141.23.05	La Couronne - réaménagement du parking	167'514.30		104'199.05			
9141.23.06	Mise en œuvre du développement durable du terrain foot	108'497.65		112'197.65			
9141.24.02	Vers Morey assainissement - crédit d'étude	61'779.88		41'944.14			
9141.24.04	Digues de protection Châble Rouge, Pré de l'Oie - construction	851'261.95		7'987.00			
9141.24.05	Pied des Rennauds - réaménagement - crédit d'étude	13'249.85		8'018.10			
9141.24.09	Rte de Lausanne assainissement - étape 2 - EU/EC	504'569.93		7'425.62			
9141.25.03	Rue des Maisons Neuves - requalification du domaine public	2'165.45					
9141.25.06.0	Vers Morey assainissement - EU/EC	47'310.17					
9141.25.06.1	Vers Morey assainissement - Eau	11'033.85					
9141.25.06.2	Vers Morey assainissement - OM (molok)	3'575.97					
9141.3	Terrain de football	1.00		1.00			
9141.5	Égouts Versvey	152'381.75		164'881.75			
9141.6	Assainissement Maisons Neuves/Condém.Chât.	155'639.45		180'639.45			
9141.61	Égouts - Maisons Neuves	704'126.40		729'126.40			
9141.62	Eau - Maisons Neuves	262'286.40		287'286.40			
9141.70	Raccordement eau Boulevard+Ciclet	72'235.00		77'035.00			
9141.70.1	Eau Boulevard+Ciclet	52'084.25		55'084.25			
9141.70.2	Égouts Boulevard+Ciclet	29'954.45		31'954.45			
9141.81	Parking Vers la Cour	205'324.55		214'324.55			
9141.91	Eau - Champ Rogier	6'349.60		10'849.60			

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Comptes 2024		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
<b>9143</b>	<b>Bâtiments &amp; constructions</b>	<b>354'089.05</b>		<b>370'051.60</b>			
9143	Bâtiments à amortir + (temple)	88'000.00		105'000.00			
9143.1	Immeuble La Couronne	160'000.00		210'000.00			
9143.23.02	Collège - rénovation - avant-projet			55'051.60			
9143.24.07	La Souche - transformation locaux commerciaux - crédit d'étude	46'340.15					
9143.25.07	Collège - rénovation - crédit d'étude	59'748.90					
<b>9144</b>	<b>Installations S.I.</b>	<b>549'455.31</b>		<b>605'780.31</b>			
9144	Réseau d'eau	1.00		1.00			
9144.18.07	Conduite Versvey eau+ défense incendie	81'996.41		88'996.41			
9144.19.10	Chambre réductrice de pression "Les Combes"	103'679.38		107'679.38			
9144.21.01	Station de chloration Rouge Terre	311'942.22		330'142.22			
9144.22.03	Construction réservoir Clos de l'Abbaye - crédit d'étude	30'450.00		20'450.00			
9144.23.09	Modification + extension éclairage Rte de Lausanne	21'386.30		58'511.30			
<b>9145</b>	<b>Forêts</b>	<b>2'001.00</b>		<b>2'001.00</b>			
9145	Forêts	2'001.00		2'001.00			
<b>9146</b>	<b>Mobilier, machines</b>	<b>120'536.65</b>		<b>133'936.65</b>			
9146.23.04	Organisation communale de crise - adaptation infrastructures	120'536.65		133'936.65			
<b>917</b>	<b>AUTRES DÉPENSES À AMORTIR</b>	<b>185'467.10</b>		<b>204'291.20</b>			
<b>9170</b>	<b>Autres dépenses à amortir</b>	<b>185'467.10</b>		<b>204'291.20</b>			
9170.19.03	PPA - finalisation PACo	185'467.10		204'291.20			
<b>918</b>	<b>AVANCES AUX FINANCEMENTS SPÉCIAUX</b>	<b>241'376.70</b>					
<b>9180</b>	<b>Avances aux financements spéciaux</b>	<b>241'376.70</b>					
9180.45	Avances aux financements spéciaux - ordures	18'192.88					
9180.46	Avances aux financements spéciaux - égouts	198'461.15					
9180.81	Avances aux financements spéciaux - eau	24'722.67					
<b>92</b>	<b>PASSIF</b>		<b>10'286'506.16</b>		<b>7'901'639.77</b>		
<b>920</b>	<b>ENGAGEMENTS COURANTS</b>		<b>440'033.62</b>		<b>314'941.22</b>		
<b>9200</b>	<b>Créanciers</b>		<b>440'033.62</b>		<b>314'941.22</b>		
9200	Créanciers		430'332.08		317'209.02		
9202	AFC, créanciers		9'701.54		2'267.80-		
<b>921</b>	<b>DETTES A COURT TERME</b>		<b>2'500'000.00</b>				

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Comptes 2024		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
<b>9210</b>	<b>Banques</b>		<b>2'500'000.00</b>				
9210.25	Contrats de prêt à court terme		2'500'000.00				
<b>922</b>	<b>EMPRUNTS MOYEN &amp; LONG TERME</b>		<b>3'215'640.00</b>		<b>3'280'440.00</b>		
<b>9221</b>	<b>Emprunt par obligation simple</b>		<b>3'215'640.00</b>		<b>3'280'440.00</b>		
9220.15.1	SUVA - emprunt (2018-2028)		1'500'000.00		1'500'000.00		
9220.16	BCV ATF		715'640.00		1'416'200.00		
9220.17	Swissquote (2025-2028)		1'000'000.00				
9220.3.1	BCV ATF (2014-2024)				364'240.00		
<b>925</b>	<b>PASSIFS TRANSITOIRES</b>		<b>561'530.57</b>		<b>471'539.20</b>		
<b>9259</b>	<b>Passifs transitoires</b>		<b>561'530.57</b>		<b>471'539.20</b>		
9259	Passifs transitoires		561'530.57		302'643.20		
9259.01	Passifs transitoires péréquation				168'896.00		
<b>928</b>	<b>FONDS DE RESERVE</b>		<b>1'118'972.57</b>		<b>1'807'164.43</b>		
<b>9280</b>	<b>Fonds rés. recettes affectées</b>		<b>31'632.77</b>		<b>57'812.53</b>		
9280.16	Fonds de réserve communal pour la promotion du tourisme		31'632.77		27'099.67		
9280.81	Fonds de réserve captage eaux				30'712.86		
<b>9282</b>	<b>Fonds de réserve</b>		<b>1'087'339.80</b>		<b>1'749'351.90</b>		
9282.02	Fonds de réserve rebois.gravière		9'333.70		9'333.70		
9282.12	Fonds de réserve protection des Ecots		135'000.00		135'000.00		
9282.14	Provision pour perte sur débiteurs		310'000.00		310'000.00		
9282.5	Fonds de réserve travaux divers		294'000.00		294'000.00		
9282.66	Fonds de réserve disp.abri PC				627'242.00		
9282.7	Fonds de réserve pour immeubles		69'000.00		105'000.00		
9282.82	Fonds de réserve énergies renouvelables et développement durable		17'284.85		16'054.95		
9282.9	Fonds de réserve remaniement parcellaire		252'721.25		252'721.25		
<b>929</b>	<b>CAPITAL</b>		<b>2'450'329.40</b>		<b>2'027'554.92</b>		
<b>9290</b>	<b>Capital</b>		<b>2'450'329.40</b>		<b>2'027'554.92</b>		
9290	Capital		2'450'329.40		2'027'554.92		

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Comptes 2024			
		actifs	passifs	actifs	passifs	actifs	passifs
	<i>Total actifs</i>	<b>10'286'506.16</b>		<b>7'901'639.77</b>			
	<i>Total passifs</i>		<b>10'286'506.16</b>		<b>7'901'639.77</b>		
	<i>Excédent actifs</i>						
	<i>Excédent passifs</i>						

**ENTENTE INTERCOMMUNALE  
SCOLAIRE AIGLE - YVORNE -  
CORBEYRIER**

## ECOLES - COMPTES 2025

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
501	ADMINISTRATION GENERALE DES ECOLES	418'677.47	12'109.00	468'000.00	8'000.00	388'469.87	7'076.30
501.3111.00	Achats de mobilier, machines et matériel divers	253.11		1'000.00			
501.3112.00	Achats de mobilier scolaire	89'566.05		90'000.00		78'932.67	
501.3116.00	Achats d'équipements et de matériel général d'enseignement	1'039.55		2'000.00		592.80	
501.3151.00	Entretien du mobilier, machines et matériel divers	1'200.00		500.00		1'200.00	
501.3152.00	Entretien du mobilier scolaire et des engins de gymnastique	17'869.55		16'500.00		7'750.80	
501.3185.00	Participation Conseiller Ecole et Famille	74'528.30		84'000.00		75'306.68	
501.3188.00	Transports d'élèves	108'427.36		110'000.00		95'482.45	
501.3189.00	Frais divers	1'849.20		7'000.00		7'517.75	
501.3512.00	Part communale Fondation la Moneresse	15'437.00		15'000.00		15'121.00	
501.3522.00	Ecolages	17'498.15		30'000.00		36'080.85	
501.3663.00	Manifestations culturelles, courses d'école et d'études	91'009.20		112'000.00		70'484.87	
501.4362.00	Remboursements de frais		2'800.00				
501.4512.00	Part cantonale aux charges scolaires		9'309.00		8'000.00		7'076.30
502	BATIMENTS SCOLAIRES	3'742'876.76	77'054.98	3'758'300.00	44'000.00	3'852'867.91	53'016.79
502.3011.00	Traitements	443'656.50		481'800.00		399'281.85	
502.3030.00	Cotisations AVS/AC/AF	38'259.50		42'100.00		38'824.15	
502.3040.00	Cotisations à la Caisse de pensions	37'917.30		39'900.00		34'658.95	
502.3050.00	Assurances	17'149.45		18'300.00		13'650.10	
502.3114.00	Achats de matériel	17'735.00		15'000.00		15'462.68	
502.3122.00	Gaz	285'428.15		276'000.00		305'247.85	
502.3123.00	Electricité	77'918.55		75'000.00		79'374.07	
502.3133.00	Achat de produits de nettoyage	21'846.94		40'000.00		25'174.10	
502.3141.00	Entretien courant des bâtiments	216'403.53		183'000.00		428'065.64	
502.3141.10	Travaux d'amélioration	83'831.70		80'000.00		91'213.00	
502.3154.00	Entretien du matériel	4'967.55		5'000.00		4'885.92	
502.3161.00	Location salles de gymnastique	5'000.00		5'000.00		5'000.00	
502.3161.10	Locations de salles	205'054.34		140'000.00		193'818.55	
502.3161.20	Location Monneresse	29'402.60		30'000.00		29'136.00	
502.3312.00	Amortissement des bâtiments	1'693'200.00		1'757'200.00		1'693'200.00	
502.3902.00	Imputation interne des assurances	37'497.75		45'000.00		37'575.05	
502.3902.10	Déprédations - imputation interne	53'607.90					

## ECOLES - COMPTES 2025

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
502.3909.00	Intérêts imputés	474'000.00		525'000.00		458'300.00	
502.4112.10	Redevance électricité		7'463.13		28'000.00		28'296.19
502.4271.00	Locations		6'152.25		6'000.00		8'120.00
502.4361.00	Remboursements de traitements		10'230.00				10'220.00
502.4362.00	Remboursements de frais		45'200.60		10'000.00		
502.4363.00	Remboursements de dommages		8'009.00				6'380.60
513	FETE DES ECOLES	7'768.20		10'000.00		7'714.95	
513.3170.00	Frais de manifestations	7'768.20		10'000.00		7'714.95	
520	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		359'220.50		450'000.00		540'938.60
520.4512.00	Part de l'Etat et des communes aux charges de l'enseignement		359'220.50		450'000.00		540'938.60
540	OFFICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE	13'795.30		11'500.00		12'228.45	
540.3512.00	Part communale au coût de l'orientation professionnelle	13'795.30		11'500.00		12'228.45	
560	SERVICE DENTAIRE ET MEDICAL	27'856.35		60'000.00		33'196.20	
560.3654.00	Part communale aux soins dentaires	27'856.35		50'000.00		30'008.60	
560.3654.10	Visites médicales, contrôle de la LVT et vaccinations			10'000.00		3'187.60	
570	SPORTS SCOLAIRES ET CAMPS SPORTIFS	125'689.50	29'058.56	159'000.00	80'000.00	169'176.85	76'005.48
570.3116.00	Achats d'équipements et de matériel général d'enseignement	8'048.40		8'000.00		2'604.85	
570.3653.00	Débours activités sportives			1'000.00			
570.3662.00	Après-midi sportifs et sorties sportives	60'945.15		65'000.00		63'389.55	
570.3662.10	Camps sportifs	56'695.95		85'000.00		103'182.45	
570.4511.00	Participation du Canton		29'058.56		80'000.00		76'005.48

Comptes concernés pour la répartition des frais à charge des communes selon la convention des écoles



# **SDIS CHABLAIS**

## SDIS CHABLAIS - COMPTES 2025

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
652	SDIS CHABLAIS	1'034'905.44	1'034'905.44	1'028'000.00	1'028'000.00	926'354.39	926'354.39
652.3011.00	Traitements	135'612.40		164'000.00		125'827.95	
652.3013.00	Soldes	399'982.95		370'000.00		414'089.36	
652.3030.00	Cotisations AVS/AC/AF	31'418.55		40'000.00		31'644.40	
652.3040.00	Cotisations à la Caisse de pensions	16'591.10		18'000.00		16'345.10	
652.3050.00	Assurances	4'744.30		2'200.00		3'825.20	
652.3060.00	Indemnisations et remboursements de frais	1'003.80		1'000.00		1'024.30	
652.3066.00	Subsistance lors d'intervention	15'415.25		19'000.00		18'902.30	
652.3091.00	Frais de formation	63'706.83		65'000.00		56'127.71	
652.3093.00	Frais sanitaires du personnel	9'030.15		8'500.00		9'585.05	
652.3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	481.14		1'500.00		926.70	
652.3102.00	Livres, documentation et insertions dans les journaux	1'999.40		1'000.00		584.95	
652.3111.00	Achats de mobilier, machines et matériel divers	17'208.12		23'000.00		14'961.67	
652.3111.01	Informatique	13'555.10		20'000.00			
652.3114.00	Achats de matériel	44'433.40					
652.3115.00	Achat de véhicule	78'031.25		77'000.00		11'318.40	
652.3116.00	Achats d'équipements et de matériel général d'enseignement			4'000.00		627.95	
652.3116.10	Remplacement de matériel, d'outillage et de mobilier	1'402.10		4'000.00		11'300.30	
652.3124.00	Carburant	2'582.00		2'500.00		2'192.45	
652.3139.00	Produits lutte incendie et protection environnement			500.00			
652.3155.00	Entretien des véhicules	4'205.25		9'000.00		10'906.65	
652.3156.00	Entretien du matériel, de l'outillage et du mobilier	1'466.65		3'200.00		3'163.30	
652.3161.00	Loyer	162'098.90		156'900.00		155'967.50	
652.3181.00	Frais de ports			200.00		32.60	
652.3185.10	Frais d'études			3'000.00		1'891.75	
652.3186.00	Primes d'assurances des véhicules	3'631.10		4'500.00		3'951.70	
652.3189.00	Frais divers	12'389.90		13'100.00		13'212.30	
652.3193.00	Cotisations à des institutions de droit privé	3'831.80		3'900.00		3'864.80	
652.3903.00	Imputation interne de carburant	10'084.00		13'000.00		14'080.00	
652.4356.00	Recettes diverses y compris DCH et secours routiers		213'533.35		160'000.00		228'136.20
652.4361.00	Remboursements de traitements		17'543.85				
652.4521.00	Participation d'Aigle		462'929.10		540'764.00		402'585.16
652.4521.10	Participations de Corbeyrier		19'212.25		23'736.00		16'903.56

## SDIS CHABLAIS - COMPTES 2025

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
652.4521.20	Participations d'Yvorne		47'073.34		58'500.00		41'518.67
652.4651.00	Part de l'ECA		274'613.55		245'000.00		237'210.80

